LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

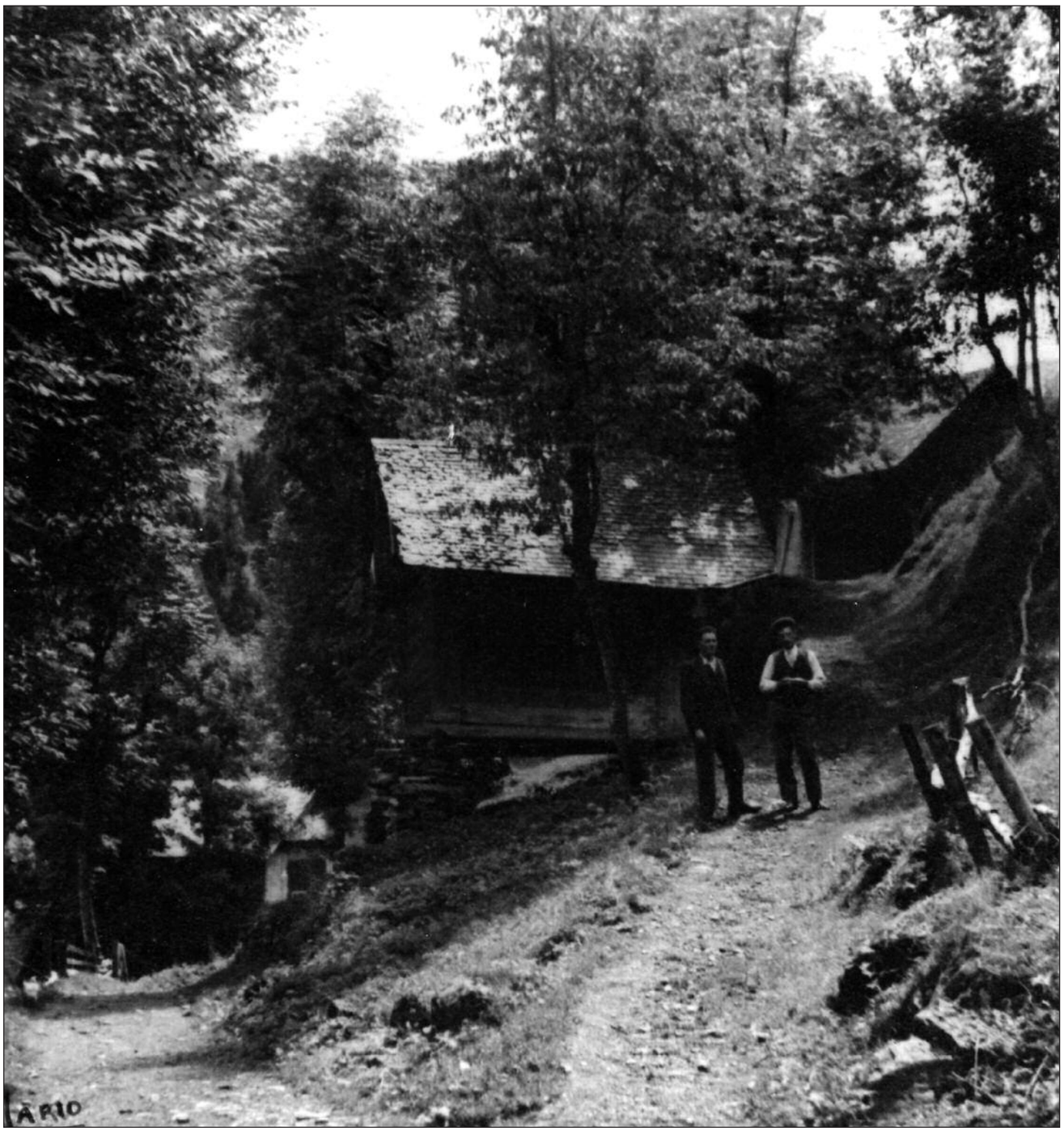

Coll. Rose Maindret

■ Août 1938.

A la Cochette, sur le chemin des Roches à La Sausse

40e ANNÉE - N° 158 DÉCEMBRE 2011 2,60 €

SAISON HIVERNALE

Le calendrier des animations

DÉCEMBRE

• **vendredi 23 décembre** : à La Pierre (salle hors sac), au pied des pistes, à partir de 14 h 30, après-midi de Noël avec maquillage pour les enfants. A 16 heures, extinction des lumières pour le film de Noël. Puis descente aux flambeaux avec vente de lampions et de châtaignes chaudes, avant que le père Noël n'arrive avec sa hotte remplie de cadeaux. Apéritif pour tous.
• **vendredi 30 décembre** : à La Pierre (salle hors sac), au pied des pistes, à partir de 14 h 30, après-midi pour les enfants avec des activités maquillage ; à 16 heures, spectacle de magie ; à 18 heures, descente aux flambeaux avec vente de lampions et de châtaignes suivie d'un feu d'artifice et d'un apéritif pour tous. A partir de 23 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, changement d'année dans la bonne humeur avec un bal organisé par l'association ABA. Entrée gratuite.

JANVIER

• **samedi 14 et dimanche 15 janvier** : 11e Journée nationale de la raquette à neige *(lire ci-contre)*.
• **dimanche 22 janvier** : après la « fête de la musique » et la « fête du cinéma », voici la « fête du ski ». Programme à définir.

FÉVRIER

• **mercredi 15 février** : à la salle des fêtes de Saint-Colomban, en soirée : Agripromo ! avec conférence, découverte et dégustation de nombreux fromages de Savoie.
• **du lundi 13 au dimanche 26 février** : exposition dans les locaux de la Maison du tourisme intitulée « Neige et avalanche » proposée par l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (19 panneaux pour sensibiliser le grand public à ces phénomènes).
• **jeudi 16 février** : dans le cadre de la semaine de la vitesse, challenge des Sybelles en ski de vitesse (kilomètre lancé), le « X-Speed » sera sur la piste de l'Ormet, en présence de Xavier Cousseau, skieur de Serre-Chevalier, premier concurrent à avoir franchi les 200 km/h sur un monoski, et coorganisateur de cette épreuve où les meilleurs temps seront récompensés (manifestation prise en charge par le Sivav).
• **dimanche 18 février** : « soirée fluo », soirée dansante organisée par l'ABA à partir de 22 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Entrée libre.
• **vendredi 23 février** : pour les fans de glisse, de vitesse et de sensation, initiation au yooner, version moderne de la luge. L'avantage majeur du yooner est sa rapidité de prise en main, son côté ludique et les sensations immédiates qu'il procure. Il permet à des personnes n'ayant jamais fait de « glisse » de partager des moments intenses avec des personnes qui skient depuis des années.
• **samedi 25 février** : grand prix de ski des Villards organisé par le club des sports des Villards.
• **dimanche 26 février** : 13e édition de la Sybelles-Villarinche, course de ski de montagne, tracée sur le massif de Belledonne, pour les sportifs amateurs de traces en espace vierge.

MARS

• **jeudi 1er mars** : toute la journée, de la neige, un terrain de jeu aménagé, une ambiance musicale et visuelle et voilà que le « snowball fight » (grand concours de boules de neige) organisé par l'office du tourisme au pied des pistes de Saint-Colomban peut commencer.
• **jeudi 8 mars** : biathlon, une animation de tir conviviale et accessible à tous programmée toute la journée au pied des pistes à La Pierre.

➡ Et durant les vacances scolaires : des balades en traîneaux à chiens sur la route qui mène au col du Glandon ; des descentes aux flambeaux et des sorties nocturnes en raquettes, tous les jeudis soir ; des sorties en raquettes avec Gilles Henry, 2 fois par semaine ; des soirées jeux de société et ping-pong ; des ouvertures de la Maison du patrimoine. En saison, la Maison du tourisme est ouverte tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (fermeture à 17 heures et le week-end en hors saison).

■ *Arrivée du télésiège au col de Bellard.*

La 11e Journée nationale de la raquette à neige se déroulera les 14 et 15 janvier 2012 à Saint-Colomban. Au programme :

• samedi 14 janvier, de 13 h 30 à 14 heures : accueil des participants ; de 14 heures à 16 heures : balade en raquettes (Sous-le-Col du Glandon) ; de 16 heures à 16 h 30 : vin chaud et présentation des différentes options pour la soirée, à savoir, à 18 heures sortie nocturne avec repas dans une auberge d'altitude ou, à 19 heures, repas dans les restaurants du village. A 21 heures conférence à la salle des fêtes.

• dimanche 15 janvier, de 9 heures à 10 h 30 : 1re randonnée en raquettes ; de 9 h 30 à 11 heures : 2e randonnée en raquettes ; de 10 heures à 11 heures : 3e randonnée en raquettes. Thèmes : patrimoine, faune, avalanches. En parallèle, différents ateliers (nivologie, orientation, ARVA). Ensuite, de 11 heures à 12 heures : intervention du PGHM ; de midi à 14 heures : repas dans les différents restaurants ou tirés du sac (mise à disposition de la salle des fêtes) ; de 14 heures à 16 h 30 : 3 randonnées en raquettes ou différents ateliers seront proposés. Enfin, vers 16 h 30 : vin chaud et tombola.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou inscription, s'adresser à l'office de tourisme par téléphone au 04-79-56-24-53 ou par courriel à l'adresse : villards@wanadoo.fr.

Ou consulter le site de l'organisation www.journee-raquettes.org.

DOMAINE SKIABLE

Une ouverture prometteuse

Alors que l'ouverture de la station était prévue pour le 17 décembre, dans la nuit du 16 au 17, il est tombé une quarantaine de centimètres de neige sur les Villards. Heureusement car, la veille encore, il pleuvait fort... Ces chutes se sont accentuées, notamment entre le 19 et 21 décembre où, par endroit, il est tombé un bon mètre de neige ! Plus de 1,5 m en Bellard. Pas de souci donc pour l'enneigement des pistes et, de surcroît, avec une neige d'excellente qualité. L'ouverture a donc bien eu lieu comme annoncé, même si le redoux est arrivé presque aussitôt…

Cependant si, après sécurisation des pistes, les responsables ont ouvert d'abord l'Ormet, puis tout le domaine de Saint-Colomban (Ormet et Bellard), le jeudi 22, avec de nouvelles coulées, Bellard était de nouveau fermé... Quant à la liaison avec les autres stations des Sybelles (col de Bellard), elle est restée fermée à cause de coulées récurrentes. Mais pour le week-end de Noël tout était rentré dans l'ordre, et la liaison ouverte.

Côté fréquentation (interrogée sur les taux d'occupation des semaines de vacances de Noël, la Maison du tourisme ne nous a pas répondu) vraiment peu de monde la semaine avant Noël, quelques skieurs seulement (des Villarins) et des parkings bien vides. Néanmoins, à l'approche du week-end de Noël les hameaux sont devenus plus vivants.

Quoiqu'il en soit, cette année l'inquiétude des responsables devrait être moindre puisque la deuxième phase de l'équipement en canons à neige du domaine skiable de Bellard a été réalisée cet automne. Désormais la piste de retour entre la combe de Bellard et le domaine skiable de l'Ormet est équipée d'une « assurance tout risque » qui devrait la maintenir enneigée dans son intégralité (s'il fait froid naturellement…). On se souvient que l'an passé, le manque de neige sur ce secteur avait porté préjudice à l'exploitation de la station car il fallait déchausser sur une centaine de mètres pour rejoindre, à l'aide d'une corde servant de main courante, le dernier secteur équipé de canons à neige, à hauteur du virage dit des « S ».

Jusqu'à présent, seul le secteur du Coin jusqu'en Bellard était équipé de canons à neige : 5 sur la piste d'accès au télésiège de la Charmette (celui qui permet d'accéder à Bellard) et 10 sur la piste de retour, de l'*Auberge du Coin* (1 385 m d'altitude) jusqu'au « S » à 1 600 m (le sommet de l'Ormet culmine à 1 670 m).

Avec les travaux de cet automne (1), c'est plus de 1 500 m de piste supplémentaires qui sont équipés, 11 canons étant installés depuis le dernier virage (en montant) des « S » jusqu'à la plate-forme située au dessus du téléski de la Téchette. A cet endroit sont implantés le regard de vidange de l'installation et un canon à double perche qui enneigera, à la fois, en amont (arrivée de la piste de retour) et en aval (la descente vers le téléski de la Téchette ; altitude du dernier canon : 1 730 m).

Un autre canon est installé au bas de la piste menant du sommet du télésiège de la Charmette jusqu'à l'intersection avec la piste de retour (situé à 1 750 m d'altitude), le croisement des pistes amenant les skieurs à ralentir ce qui « travaille » et « use » la neige.

Ainsi complété, l'enneigement artificiel de cette zone devrait assurer une exploitation correcte de cette partie de moyenne altitude de la station de Saint-Colomban même si M. Serge Lepeltier, ancien ministre de l'écologie (gouvernement Raffarin), a déclaré récemment que les stations situées en dessous 1 500 m d'altitude n'avaient pas un avenir radieux. Aussi, un jour, peut-être faudra-t-il, bon gré mal gré, enneiger l'intégralité du domaine skiable, col de Bellard compris *(lire page 3)*, une perspective qui pourrait bien être la condition *sine qua non* pour que la clientèle continue à venir sur nos pistes qui sont en général appréciées par les skieurs des autres stations des Sybelles quand la neige se fait rare, en cours de saison.

Mais ces investissements coûteux (près d'un million d'euros pour la phase d'équipement qui s'achève) ne tarderont pas à montrer leur nécessité, justifiant les investissements réalisés jusqu'à présent en remontées mécaniques. Ils devraient être aussi, en garantissant l'enneigement du domaine skiable, un atout supplémentaire pour attirer aux Villards une clientèle à la journée et faciliter le règlement d'autres dossiers comme celui de l'immobilier. (Au milieu des années 1980, quand la commune s'est lancée dans l'équipement de l'Ormet, le climat n'était pas un paramètre « inquiétant » même si l'hiver 1988-1989 fut peu enneigé. Et il est très probable que le dossier présenté en 1988 aux unités touristiques nouvelles pour obtenir l'autorisation d'équiper l'Ormet serait aujourd'hui plus contraignant et plus exigeant sur ce point, et… sans doute plus difficile à faire aboutir.)

Avec tous ces hectares équipés, la Satvac a dû demandé une augmentation de ses quotas d'eau pour produire de la neige artificielle. Car ces quotas sont réglementés même si la commune est dotée, à Nantchenu, d'une retenue d'eau largement suffisante qui n'est pas collinaire et ne puise pas dans son réseau d'alimentation en eau potable (2). L'an passé les quotas attribués avaient été bien vite atteints (fin janvier) forçant les enneigeurs à un chômage technique « préjudiciable ».

Tout est donc en place pour garantir une neige de bonne qualité et permettre une bonne fréquentation touristique en février prochain. Mais si les nouveaux canons n'ont pas besoin de « cracher » ou « crachent » peu cet hiver, autant s'en féliciter pour les coûts d'exploitation de la Satvac qui gère le domaine skiable villarin. Car la bonne santé financière de l'exploitant-délégué n'est-elle pas la condition pour que se pérennise la station de Saint-Colomban et, avec elle, l'emploi villarin (la station permettant une double activité saisonnière) ? Sans parler de la santé des commerces locaux, de l'école, de la poste, de la Maison du tourisme, etc., bref de tout ce qui permet, chaque année, le retour des Villarins au pays, le temps d'une semaine de congé. Oui, vraiment, il faut souhaiter à notre vallée une bonne saison d'hiver.

Christophe Mayoux

(1) Les travaux ont été réalisés (en 2010 et 2011) par l'entreprise Snowstar (Montmélian).
(2) Dans les années 1990, une expérience a été tentée utilisant des canons à neige mobiles placés sur les domaines de La Pierre et Rogemont, et branchés sur le réseau d'eau potable. Quelques habitants des parties hautes de certains hameaux s'en souviennent encore... Expérience non concluante qui fut rapidement abandonnée.

ÉQUIPEMENT

La neige de culture : nécessité et perspectives...

En 2009, la direction départementale des territoires de la Savoie a rédigé, en collaboration avec l'université de Savoie et le Centre national de la recherche scientifique, un rapport intitulé : « Gestion durable des territoires de montagne : la neige de culture en Savoie et Haute-Savoie ».

Ce groupe de travail définit ainsi ses objectifs : *« Le tourisme hivernal représente une activité très importante dans l'économie des départements de Savoie et de Haute-Savoie. La neige de culture est un des équipements permettant d'assurer cette activité, tant en termes de date d'ouverture que de praticabilité des domaines skiables. Or cette pratique questionne, divise* (…) *quant à ses impacts environnementaux, en particulier sur les ressources en eau, et quant à son efficacité à garantir le produit ski au regard des changements climatiques en cours. L'objectif du présent travail est d'apporter en la matière un ensemble de données objectives et homogènes à l'échelle des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, relevant de l'ensemble des approches possibles (environnementale, sociale et économique selon les trois piliers du développement durable) pour aider, entre autres, les services de l'État à se positionner sur le sujet. »* (…) *« Tout d'abord, un état des lieux des équipements existants a été dressé. »*

On trouve donc établi, pour chaque domaine skiable, le nombre d'hectares équipés de canons à neige (23 % du domaine skiable des 2 Savoie, comme en France). Pour notre secteur : Saint-François-Longchamp : 27 % (d'un domaine de 150 ha), Le Corbier 15 % (de 240 ha), Saint-Jean-d'Arves 7 % (de 110 ha), Saint-Sorlin-d'Arves 5 % (de 360 ha), Saint-Colomban 23% (de 65 ha, données 2009, donc avant les derniers travaux).

Les auteurs du rapport écrivent : *« Du point de vue climatique enfin, il s'agissait dans le cadre de nos travaux d'essayer de mettre en perspective ce modèle de développement touristique avec les évolutions climatiques prévisibles actuellement. »* Tout en pointant *« les incertitudes, sur les conséquences locales, du changement climatique »*, les spécialistes ont tenté de *« mieux comparer la vulnérabilité d'une station par rapport à une autre, en fonction de la plage d'altitude du domaine skiable et des différences rétrospectives d'enneigement* (…). *Certaines stations peuvent être, selon la méthodologie retenue pour cette prospection, considérées comme non fiables, du point de vue de leur enneigement naturel, dès à présent, tandis que d'autres sont moins sensibles aux conséquences immédiates du réchauffement. »* Et d'essayer d'évaluer *« la fiabilité de l'enneigement des domaines skiables »* des 2 Savoie *« dans le temps »*, en partant sur les hypothèses suivantes : en 2030, réchauffement de + 1 °C ; en 2050, + 2 °C ; en 2100 + 4 °C. Que deviendraient nos stations ? Lesquelles devraient d'ores et déjà penser à une reconversion de leurs équipements (le rapport évoquant même l'hypothèse d'une *« remise en état des sites des retenues d'altitude »*) ?

Quelles sont les données sur Saint-Colomban ? Tout d'abord, en termes d'altitude. Le rapport a travaillé sur les altitudes moyennes des domaines skiables, en fonction du secteur où ils disposent de leur plus grande capacité de production de ski. Altitude moyenne qui peut être calculée selon trois méthodes différentes : la moyenne entre l'altitude du point le plus haut et l'altitude du point le plus bas du domaine skiable (méthode 1) ; la moyenne des altitudes moyennes de chaque remontée mécanique (méthode 2) ; la moyenne précédente pondérée par le débit skieurs / heure correspondant (méthode 3).

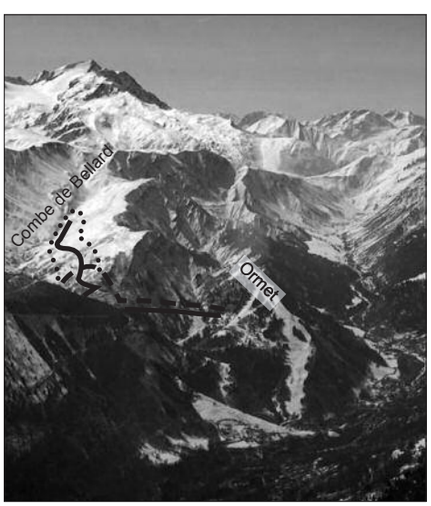

■ *La piste de retour (trait plein) ; zone équipée l'an passé (- - -); installation récente (• • •).*

Selon ces calculs *(tableau ci-dessous)* Saint-Colomban est classé comme *« non fiable »* dans la perspective d'un réchauffement de + 4 °C. Notre station serait donc en plus mauvaise posture que La Toussuire, Saint-Sorlin, Le Corbier, en meilleure posture que Les Bottières, et en situation comparable à celles d'Albiez-Montrond ou de Termignon en Maurienne, de La Giettaz dans les Aravis, de Notre-Dame-de-Bellecombe et des Saisies dans le Beaufortain, ou de Valmorel en Tarentaise.

Stations	Altitudes moyennes (méthode 1)	(méthode 2)	(méthode 3)
Le Corbier – Saint-Jean-d'Arves	1 881	1 756	1 776
Saint-Colomban-des-Villards	1 661	1 574	1 559
Saint-Pancrace – Les Bottières	1 543	1 476	1 473
Saint-Sorlin-d'Arves	2 043	1 907	1 967
La Toussuire	1 677	1 873	1 852
Saint-François-Longchamp	1 950	1 788	1 843
Altitudes médianes	**1 779**	**1 772**	**1 809**

■ *Altitudes moyennes et médianes (en mètres) de quelques stations.*

Atout pour Saint-Colomban : l'exposition des pistes qui est une donnée essentielle en termes d'enneigement artificiel car il est important, une fois la neige produite, de la conserver ! Et une station exposée plein sud est censée devoir produire plus de neige de culture et plus tard dans la saison... On constate alors que Saint-Colomban, qui n'a que 4,6 km de remontées mécaniques, les possède à 63 % exposées au nord (elle est la seule dans ce cas) et à 33 % exposées à l'est. Au Corbier (15,1 km de remontées mécaniques), 63 % à l'est ; à Saint-Sorlin-d'Arves, 72 % à l'est ; à La Toussuire, 56 % à l'est et 27 % au sud ; à Saint-François-Longchamp, 66 % à l'ouest, 18 % au nord et 12 % au sud.

Posant l'hypothèse qu'une station sensible aux aléas des enneigements naturels connaîtra de fortes variations de son chiffre d'affaires (entre les bonnes et les mauvaises saisons d'enneigement) la société Odit France a calculé la variation des chiffres d'affaires (CA) observée sur la période 1990-2007. Les résultats sont édifiants : la variation est de 20 % pour Le Corbier – Saint-Jean-d'Arves (avec un CA moyen durant cette période de 4,39 millions d'euros), 29 % pour Saint-Sorlin-d'Arves (2,48 millions d'euros), 20 % pour Saint-François-Longchamp (3,28 millions d'euros), 14 % pour La Toussuire (4,08 millions d'euros), et 32 % pour Saint-Colomban (140 800 euros...).

Difficile, bien sûr, de synthétiser en quelques lignes ce rapport qui rappelle en conclusion que le tourisme hivernal représente une activité très importante dans l'économie de la Savoie. Et d'ajouter : *« La neige de culture est un des équipements permettant d'assurer cette activité, tant en termes de date d'ouverture que de praticabilité des domaines skiables. »*

Sans tonalité alarmiste, ce rapport se termine par 8 recommandations : *« D'abord, sortir d'un débat pour ou contre la neige de culture qui n'a pas de sens compte tenu de la diversité des réalités territoriales. Ensuite, définir des réponses globales sous forme de projets de territoires, adaptées à chaque sous-massif et cohérentes d'un sous-massif à l'autre ; mettre en place une gouvernance de l'eau en montagne, intégrant tous les usages, dont la neige de culture* (…) *; fiabiliser la connaissance des volumes d'eau consacrés à la neige ; ne pas laisser l'équipement en neige de culture être guidé principalement par la capacité à investir. Enfin, penser, concevoir et réaliser des aménagements réversibles ; et observer et suivre les conséquences du changement climatique en montagne. »*

Christophe Mayoux

■ BRÈVES

➡ **Satvac**. Le 14 septembre 2011, Gaston Maulin était invité comme « grand témoin » à la journée de la presse organisée dans le cadre de la foire de Savoie (Chambéry). Reçu par la chaîne de la foire « Nouveau Plateau TV », Gaston Maulin a répondu durant une douzaine de minutes aux questions d'un journaliste déclarant notamment : *« Il faut, pour faire vivre les Sybelles comme il faut, encore 5 000 lits »*. Puis, au journaliste qui lui demandait quel était aujourd'hui son rêve, Gaston Maulin a répondu : *« Mon nouveau rêve ? J'ai réuni mes enfants* [et] *le 10 juillet 2012* [NDLR : ce jour-là, M. Maulin aura 80 ans] *je n'aurai plus de responsabilité sur le terrain parce que* (…) *même si on se croit hors des normes, à partir de 60 ans, on baisse tous les jours un petit peu et il faut vite prendre des décisions tant qu'on a encore la capacité de se rendre compte qu'on est moins bon. Je resterai bien sûr président de la Financière Maulin qui est l'argent mais je n'exploiterai plus rien* (…) *car il faut laisser la place à des gens plus compétents, plus jeunes, plus dynamiques* (…). *Je m'occuperai toujours d'une certaine manière de la finance du groupe mais je ne serai plus, moi, en première ligne. »* [Source : http://www.youtube.com/watch?v=6_7pxW51LF4]

➡ **Le Corbier.** Lors de sa dernière réunion (décembre 2011), le conseil municipal de Villarembert a autorisé le maire à participer aux démarches et aux réunions relatives à la résiliation anticipée de la délégation de service public des remontées mécaniques, aujourd'hui assurée par la Satvac. Par ailleurs, le maire pourra participer à toute réflexion engagée avec la municipalité de Saint-Jean-d'Arves en vue de créer, et de définir, les modalités de fonctionnement d'une structure intercommunale, telle qu'un syndicat, qui gérerait, à l'avenir, le domaine : répartition des sièges, présidence, financement, etc. Les raisons de cette résiliation ne sont pas connues mais il se dit que la Satvac n'envisageait aucun investissement sur le domaine skiable de la station avant 2015. La Satvac a obtenu, par délégation de service public, la gestion des domaines skiables du Corbier et de Saint-Jean-d'Arves jusqu'en 2015, et de Saint-Colomban jusqu'en 2016. – *(*Le Dauphiné libéré*, édition du 11 décembre 2011.)*

➡ **Saisonnier**. Un travail saisonnier d' « ambassadeur privilégié » était à décrocher sur le domaine des Sybelles, rémunéré 15 000 euros pour cinq mois d'activité à partir du 1er décembre dernier. Les candidats devaient être jeunes, faire preuve de curiosité, dynamisme, ouverture d'esprit, pratiquer l'anglais, être à l'aise sur des skis et en public. Car ce « job de rêve » consiste à arpenter les pistes de ski afin de tester les diverses activités, de participer aux évènements et d'animer les soirées organisées pour les vacanciers. Le maniement de la caméra, un goût prononcé pour la photographie et un talent pour la comédie rentraient également dans les critères de sélection. C'est un étudiant chambérien de 23 ans, Florian Mosca, qui a décroché cet emploi. Il était vendredi soir, 23 décembre, à Saint-Colomban. Pour en savoir davantage et visionner ses vidéos : http://www.les-sybelles.fr/pages/mistersybelles/index.html

➡ **Forfaits**. Jusqu'à présent, le forfait saison valable sur le domaine de Saint-Colomban était vendu à un tarif préférentiel s'il était acheté avant l'ouverture de la station. Cela représentait un gain pouvant aller parfois jusqu'à 50 % du tarif habituel. Depuis cette saison, le tarif préférentiel est appliqué tout au long de la saison quelle que soit la date d'achat, et que cet achat s'effectue par Internet ou aux caisses de la Satvac à Saint-Colomban. Un peu comme si la Satvac avait décidé cette année de réduire l'abonnement annuel de 50 %...

➡ **OT.** Le nouveau site de l'office du tourisme de Saint Colomban a été mis en ligne le 15 décembre. Les premiers visiteurs ont été déroutés par un contenu parfois obsolète qui signale, par exemple, une nouvelle route d'accès pour aller de la départementale à la station ou la piste noire de Tarchan qui datent d'une bonne année au bas mot. Dans la fenêtre « en projet » on apprend aussi qu'un relais téléphonique GSM permettra aux portables de passer partout... Sans parler de la bibliothèque d'images qui date de la saison 2007-2008 ! Quant au plan des pistes, on trouve le plan A4 des Sybelles sur lequel il est bien difficile de voir correctement le domaine de Saint-Colomban. La Webcam marche, mais le lien « vue 360° » tombe sur une page inexistante... Mais nul doute que tout cela va se corriger et s'améliorer avec le temps. Un peu de patiente...

Office du tourisme

Norbert Combet, président de l'OT, démissionne de ses fonctions

Le comité de direction de l'office du tourisme (OT) s'est réuni le 22 octobre dernier pour dresser le bilan de l'été, fixer les grandes lignes du calendrier des animations hivernales *(lire page 2)* et de la prochaine saison estivale. Mais également pour procéder au remplacement de Chantal Berthier et Claude Gauterin, respectivement vice-présidente et membre du comité de direction, qui avaient démissionné le 1er juillet dernier.

Sur ce point, Céline Rostaing-Troux *« laissant vacant son poste de suppléante,* [a été] *nommée titulaire »* (*). Deux postes étaient alors vacants : un de titulaire et un de suppléant. A l'unanimité, Sandrine Ramos Camacho et Christophe Favre-Novel, qui avaient fait acte de candidature, ont été élus membres, respectivement, titulaire et suppléant, du comité de direction. A la suite de quoi, Céline Rostaing-Troux, seule candidate, a été élue vice-présidente du comité de direction de l'OT.

Mais, à peine ces élections terminées, Norbert Combet, président de l'OT, informait le comité de direction *« de son intention de quitter la présidence de l'OT avant le 15 décembre 2011 »*... Une démission dont les raisons n'ont pas été communiquées mais qui doivent être impératives pour que ce départ intervienne à un moment important de la saison touristique d'hiver.

Bilan de l'été

Le comité de direction est revenu sur quelques animations. La balade « gourmande » (première du genre) a accueilli 42 participants. Et grâce à la participation d'un grand nombre de bénévoles, dans chaque hameau, l'organisation de cette journée a été un succès. Pour le 14 juillet, organisé à Sainte-Marie-de-Cuines, l'OT prenait en charge le coût de l'animation musicale de la journée (avec le Rallye cor de Montmélian), l'animation cerf-volant et le spectacle comique en soirée (Pierre Gasparini). Le personnel du club enfants avait été détaché de la Maison du tourisme, tout l'après-midi, afin d'animer l'atelier kermesse (réalisé par les enfants du club enfants). *« D'après le personnel présent, l'animation a drainé beaucoup de monde, mais à ce jour, nous n'avons pas encore les retours des élus de Sainte-Marie-de-Cuines. »*.

Les conditions météorologiques (pluies) des jours précédant la course pédestre ont rendu le parcours (même modifié) difficile et entraîné des désistements. *« Néanmoins près de 100 concurrents ont été accueillis et les retombées restent très bonnes. »*

Pour la journée à thème, cette année, afin de se rapprocher encore plus du thème (l'Afrique) et de « garder » un maximum de personnes sur toute la journée, il avait été décidé de mettre en place un repas africain ; 90 repas ont été servis, ce qui reste plutôt bien pour une première qui s'est très bien déroulée malgré l'acte de vandalisme qui a conduit des inconnus à éventrer le bassin d'eau. (Durant cette période, d'autres gestes similaires auraient été observés sur la commune de Saint-Colomban.)

La fête du 15-Août a ouvert un débat sur sa délocalisation à La Pierre. Mais pour l'OT *« la fréquentation a été très bonne, tant au niveau des animations qu'au niveau de la buvette, et les appréciations sont positives »*. Le feu d'artifice du début de soirée a connu le succès.

Le bilan financier de l'été est plus « contrasté » avec des déficits importants : 5 200 euros pour la « journée africaine » (pour 7 700 euros de dépenses) ou 7 100 euros pour la fête du 15-Août ce qui est compréhensible. Sans parler du club enfants *(lire page 5)*. Durant la période de juillet et d'août, la « boutique » de l'OT a réalisé 2 700 euros de recettes (3 800 euros l'an passé et 2 600 euros en 2009).

Les perspectives

La balade « gourmande » se déroulera l'an prochain le 8 juillet sur la commune de Saint-Alban (avec un budget identique de 1 000 euros) et le 14 juillet restera à Sainte-Marie-de-Cuines (2 000 euros).

Mais le point fort de l'été sera sans aucun doute le passage dans la vallée des Villards (à la montée) de la 12e étape du Tour de France (12 juillet). Lors du dernier passage du Tour de France, des animations et des actions de promotion avaient été mises en place (distribution de documents sur la station, la veille, au col du Glandon, et inscription à la peinture sur le terrain de football). Des manifestations semblables devraient être organisées l'an prochain. Une nouvelle journée à thème (peut-être le western) sera organisée le 29 juillet (avec un budget identique de 7 000 euros). Enfin, l'OT pourrait *« organiser sur la commune de Saint-Colomban le concours de pétanque des moniteurs de ski. L'organisateur restant autonome au niveau financier, il suffirait d'apporter un soutien humain au niveau de la Maison du tourisme. »*

Pour la fête du 15-Août, la question se pose de nouveau : où monter les animations ? Pierre-Yves Bonnivard a proposé de faire comme pour la TransMaurienne, c'est-à-dire d'utiliser les différentes places (du Chef-Lieu, de la salle des fêtes, de l'ancien cimetière). Dans ce cas il ne resterait plus de place pour les parkings. *« Le nouveau revêtement de la place du Chef-Lieu ne permet plus de proposer des animations, sans oublier la manutention générée par l'enlèvement et la mise en place des barrières »*.

Autre question : l'OT doit-il ce jour-là mettre en place une buvette et faire concurrence aux professionnels ? Pierre-Yves Bonnivard a proposé de lancer d'abord un appel d'offres auprès des commerçants et si, toutefois, personne n'est intéressé, la Maison du tourisme pourrait alors la prendre à sa charge. Mais *« les autres membres du comité de direction pensent qu'il y a de la place pour tout le monde et que plusieurs buvettes peuvent être mises en place sur cette journée »*.

Concernant la promotion, le comité de direction a accepté la proposition du *Dauphiné libéré* (achat d'un encart publicitaire à l'intérieur du programme de télévision qui accompagne le journal du dimanche). Pourraient être insérés, dans ce dernier, le programme des animations de l'hiver 2011-2012 et une publicité pour une promotion des gîtes communaux (*« créer un tout compris ? »*). Par ailleurs, les membres du comité de direction ont également souhaité que la Maison du tourisme participe à un salon dont le type reste à choisir (salon de la randonnée ? salon de comités d'entreprise ?).

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu officiel de la réunion du comité de direction de l'OT du 22 octobre 2011.

■ BRÈVES

➡ **Pluviométrie.** Relevés réalisés à Saint-Colomban durant l'été 2011 : 118 mm de pluie en juillet et 40 mm en août.

➡ **Fréquentation**. Selon l'office de tourisme, l'ensemble résidentiel de La Perrière (qui comprend 370 lits répartis en appartements de 4 à 8 personnes) aurait connu, cet été, un faible taux d'occupation, *« le plus bas depuis sa mise en service »* (1995). Successeur de France Location, la société Privilège Hôtels & Resorts, gestionnaire de cette résidence depuis l'hiver 2010-2011, souffrirait *« sans doute de son manque de notoriété »*…

➡ **Randonnées**. 113 : c'est le nombre de cartes de randonnée pédestre vendues (4 euros pièce) par l'office du tourisme, cet été, qui a observé que c'est *« la recherche d'une montagne facile qui est mise en évidence par les vacanciers »* et non la randonnée accompagnée (c'est-à-dire payante) ou *« les randonnées à la journée, avec des dénivelés de plus de 900 mètres »*. Néanmoins, selon l'office du tourisme, l'activité *« randonnée pédestre reste une valeur sûre à orienter selon la demande »* comme par exemple *« la création de chemins accessibles aux poussettes pour ne pas avoir à porter les enfants en bas âge. »*

➡ **Camping.** Il y a un an, France Location abandonnait la gestion de la résidence de La Perrière (non renouvellement du bail) pour ne conserver que celle du camping municipal soit 13 mobile homes, les emplacements des tentes et des caravanes ainsi que l'accueil des camping-cars. Sans toutefois juger bon d'embaucher le personnel nécessaire à cette exploitation, les clés des mobile homes étant remises aux clients par les gérants de la résidence de La Perrière. Selon l'office du tourisme : *« Cette situation a engendré* [cet été] *de nombreux dysfonctionnements* (…). *En effet, en début de saison, la structure n'était pas accessible aux tentes, caravanes et camping-cars qui ne pouvaient s'y installer en raison de la fermeture du bloc sanitaire, à priori fermé pour cause de travaux non réglés. Une fois le bloc sanitaire accessible (mi-juillet), les choses ne se sont pas arrangées pour autant. En effet, plus d'une quinzaine de doléances sont parvenues directement à l'OT concernant l'accueil en « nuitées » : difficile, voire impossible pour les vacanciers de passage de trouver un interlocuteur, de savoir où se garer ou bien en quel lieu monter sa tente, de connaître les emplacements disponibles, les services accessibles..., et même pour ceux qui, de guerre lasse, se sont installés, de pouvoir acquitter le montant de la (et parfois même des) nuitée(s) Les principales requêtes entendues à l'OT concernent d'ailleurs le règlement : à qui payer l'emplacement ? Cet état de fait* (…) *a eu un impact indubitablement négatif aussi bien sur la qualité de l'accueil réservé aux touristes de passage que sur le nombre de nuitées enregistrées. »*

➡ **Facebook.** Depuis quelques mois, comment savoir ce qui se passe dans la vallée ? Tout simplement en se connectant sur Facebook ! Avec plus de 550 « amis », plus de doute sur l'intérêt porté à ce qui se passe dans la vallée ! *« On y retrouve les animations, les manifestations, la météo, les évènements, les bons plans, les photos et bien sûr les commentaires de tout ce qui circule sur le mur ! »* C'est Pauline Gomès-Réal, à l'office du tourisme qui alimente ce compte.

➡ **Pêche.** Depuis quelques années, l'office du tourisme vend des permis de pêche pour le compte de la fédération de pêche de Savoie. Car, malgré une pratique difficile (*« accessibilité parfois longue et malaisée, abords des torrents envahis par les buissons et les arbres, crues importantes en cas d'orages »*), la pêche dans la vallée des Villards a toujours de nombreux adeptes. Mais cet été, le montant de la vente des différentes cartes disponibles ne s'est élevé qu'à 2 560 euros contre 2 919 euros l'an dernier. Ce qui correspond à une baisse importante du nombre des pratiquants car, selon un vacancier : *« L'an passé, la carte vacances était à 40 euros les 15 jours consécutifs alors que, cet été, elle coûtait 30 euros mais pour 7 jours consécutifs seulement. »* Soit une augmentation de 61 % ! Voilà pourquoi, sans doute, ce vacancier, qui réside en Bretagne, a pêché cet été (et avec succès) jusqu'à « point d'heure »…

➡ **Tennis.** Après le regain d'intérêt pour la pratique de ce sport observé l'an dernier (6 heures par jour en moyenne, le court était ouvert de 9 heures à 20 heures), l'utilisation du court est redescendue, cet été, à 4 heures par jour (en moyenne toujours et pour le même créneau horaire). L'accès au court est gratuit et l'office du tourisme propose, si nécessaire, contre caution, des prêts de matériels (raquettes et balles).

➡ **Télésiège de l'Ormet.** La Satvac a ouvert au public (piétons et vététistes) le télésiège de l'Ormet (entre Nantchenu et l'*Auberge du Coin*) 3 jours en août (les 2, 9 et 10, de 11 h 30 à 16 h 30), la Satvac ayant refusé (pour trafic trop faible) une ouverture aux alentours du 15 août. Les rotations prévues en juillet ont été annulées (un retard dans la remise en place des sièges de l'appareil ayant entraîné un retard dans le contrôle de sécurité du télésiège). La Maison du tourisme avait en charge la gestion de la billetterie. Finalement, il y a eu 122 passages pour 65 forfaits vendus (et 7 offerts gratuitement) contre (toujours pour 3 jours d'exploitation) 167 passages l'an dernier.

➡ **Tour de France.** La 11e étape du Tour de France 2012 se déroulera le 12 juillet entre Albertville et La Toussuire – Les Sybelles. Sur 140 kilomètres, le peloton franchira les cols de la Madeleine, du Glandon (traversée de la vallée des Villards), de la Croix-de-Fer et du Mollard avant de s'attaquer à la montée vers la station de La Toussuire.

➡ **Club enfants.** Faute de personne habilitée à l'office du tourisme, un appel à candidatures a été lancé pour le poste de directeur du club enfants qui ouvrira pour les 4 semaines de vacances scolaires d'hiver. Des candidatures auraient été reçues mais de personnes venant de loin. Ce qui pose le problème du logement. Pour le fonctionnement du club, le directeur serait secondé par Clara Macaluso qui est en contrat d'apprentissage pour deux ans à la Maison du tourisme.

Une autre démission !

Le comité de direction de l'office du tourisme devait procéder, le 16 décembre dernier, à l'élection d'un nouveau président. Mais cette élection a dû être ajournée. D'abord parce qu'aucun candidat ne s'est déclaré pour occuper ce poste. Ensuite parce qu'une nouvelle démission a été enregistrée, celle de Marie-Christine Carrara qui représentait, au comité de direction, la société civile.

Le comité de direction n'étant pas au complet, l'élection du président a été repoussée de deux à trois semaines et un appel à candidatures a été lancé. En attendant, Céline Rostaing-Troux, vice-présidente du comité de direction, expédie les affaires courantes.

Au cours de cette réunion, un groupe de travail a été constitué (comprenant Sandrine Ramos Camacho, Christophe Favre-Novel, Norbert Combet et Céline Rostaing-Troux) pour réfléchir aux prochaines animations estivales et notamment la journée à thème et la fête du 15-Août.

Club enfants

Des inscriptions en forte baisse

Cet été, le club enfants les Galapias a enregistré 724 entrées (pour 37 jours ouvrables) soit une baisse (brute) sans précédent de 24,2 % par rapport à l'an passé (955, pour 40 jours ouvrables). Les enfants qui se sont inscrits « provenaient » des résidences principales des Villards et de Sainte-Marie-de-Cuines (67,6 %), des vacanciers séjournant aux Villards (24,7 %) et des vacanciers de France Location (7,7 %). Environ 41 % des enfants avaient moins de 6 ans alors qu'ils n'étaient que 26 % en 2009, et les semaines les plus fréquentées restent les deux premières semaines d'août.

Cette baisse de fréquentation a été plus marquée en juillet (- 26,3 %) qu'en août (- 22,1 %). Pour les enfants des résidences principales, cette baisse a affecté uniquement les enfants résidant aux Villards (108 inscriptions, - 32,9 %) alors que le nombre d'enfants venant de Sainte-Marie-de-Cuines a augmenté (381 inscriptions, + 10,8 %). Pour les enfants de vacanciers séjournant aux Villards, le nombre des inscriptions a été en légère hausse (2,9 %).

Concernant la résidence de La Perrière, une convention liant l'office du tourisme (OT) et France Location permettait aux enfants des vacanciers d'avoir accès gratuitement au club enfants, France Location prenant en charge les inscriptions. Cependant, le nouveau gérant n'a pas souhaité reprendre cette convention d'où l'effondrement (- 80 %) du nombre d'enfants venant de La Perrière.

Sur ce point, l'OT observe : *« Il est vrai que nous avons perdu beaucoup de monde à ce niveau. Car beaucoup de personnes ont réservé leur hébergement, comme les autres années, en pensant avoir accès au club enfants, mais ils ont eu la désagréable surprise à leur arrivée de comprendre que le mode de gestion avait changé. Du coup, certaines personnes, qui mettaient leurs enfants tous les jours, inscrivaient ces derniers par rapport aux activités voire même pas du tout car, avec plusieurs enfants, la prestation devenait trop importante financièrement, surtout quand, avant, ils ne payaient rien ! »*

Sur le plan financier, l'exercice a laissé un déficit de quelque 11 630 euros : 4 960 euros de recettes pour 16 590 euros de dépenses dont 9 350 euros en salaires qui s'expliqueraient, selon l'OT, par *« la présence d'une personne diplômée supplémentaire à la place d'une stagiaire et donc un salaire plus élevé »*. Elles étaient 4 personnes pour encadrer ces activités : Solenn Clavel, Pauline Gomès-Léal, Clara Macaluso, et soit Maëliss Bozon (en juillet) soit Léa Pichon (en août).

Malgré cette baisse de fréquentation (*« liée à la baisse générale de la fréquentation sur la station ? »*), le bilan moral est positif pour ce service dont le point fort reste son programme varié avec des activités de montagne. Un bémol cependant : l'équitation. Cette activité plait mais, selon l'OT, son organisation doit être revue. *« L'accueil est loin d'être chaleureux et au bout de 2 semaines d'activité on se voit réduire la capacité d'accueil (16 au maximum au lieu de 40) et limiter le nombre d'équidés (plus que 4 au lieu de 8). S'ajoute à cela le temps* [passé à] *cheval qui diminue de séance en séance (30 minutes pour commencer pour finir tout doucement à 20). Sans oublier qu'on nous demande finalement de faire partir deux enfants en même temps (un sur un cheval et l'autre qui marche) afin d'échanger en cours de route et de réduire de ce fait à 15 minutes la balade (mais facturée 30 minutes). »* Mais l'OT ayant contacté le responsable (en menaçant de supprimer cette activité) finalement *« des efforts ont été faits : sourire et 30 minutes de cheval par enfant »*. Jean-Claude Roudet, président de l'association Cheval notre passion, reconnaît d'ailleurs *« des contacts avec les clients un peu tendus »*. Des critiques ont également été entendues émanant d'autres centres de vacances (*« bêtes trop jeunes, fougueuses et pas habituées à être montées »)* ou de particuliers (tarifs jugés excessifs pour la prestation proposée).

Suite à ce bilan moral « mitigé » (le bilan financier de l'association devait être transmis à l'OT – comme prévu dans la convention – et il faudrait s'attendre à ce qu'il soit déficitaire), le comité de direction de l'OT (22 octobre) a décidé de se renseigner auprès du centre équestre de Saint-Rémy-de-Maurienne pour l'été prochain. Déjà, l'an passé, à la suite du même constat (absence de bilan estival, relations dégradées avec l'association Cheval notre passion), la question de la recherche d'un autre prestataire s'était posée. Chantal Berthier avait notamment jugé *« irrationnel le fait de subventionner une association qui s'installe deux mois par an dans la vallée pour gagner de l'argent. »* Et un consensus s'était dégagé pour lancer un appel d'offres dans la presse spécialisée afin de proposer à d'autres professionnels la gestion du centre équestre.

[Source : bilan du club enfants Les Galapias (été 2011)]

Club des sports

Julien Donda élu président

Centenaire l'année prochaine, le Club des sports des Villards (CSV) en a fait glisser plus d'un… vous peut-être ! Il en a sans doute fallu de l'engagement, du volontariat, de la motivation, de la part de tous les dirigeants, entraîneurs, bénévoles et coureurs pour durer ainsi.

Cet automne, après 12 ans de présidence et de persévérance, Christophe Favre-Novel a cédé la place à Julien Donda (à droite dans le rang du fond sur la photographie ci-dessous) ; le secrétariat reste assuré par Nathalie Favre-Bonté qui entame sa 13e année de secrétaire, et la trésorerie est revenue à Sandrine Ramos Camacho qui remplace Nicole Martin-Cocher après 12 ans de service.

Le club des sports compte actuellement 17 compétiteurs (âgés de 6 à 13 ans) et 6 entraîneurs fédéraux (Serge Arlaud, Jérôme Jalbeaud, Nathalie Favre-Bonté, Christophe Favre-Novel, Véronique Riaille et Denis Villiot). Un nouvel entraineur, Valentin Rochat – ESF de La Toussuire – a été recruté pour assurer les entraînements. Hors structure, il y a les bénévoles et leur grande disponibilité, sans laquelle le club des sports ne pourrait pas fonctionner.

En effet, les ressources, issues des subventions (communes et communauté de communes), des « carré neige » (assurances, pour 1 000 euros environ) et des animations (grand prix de ski, concours de pétanque), couvrent tout juste le salaire de l'entraîneur, et les durées de stage sont sacrifiées (1 semaine sur deux pendant les vacances) au profit de quelques journées d'entraînement en fin de saison. Du coup, les bénévoles répondent toujours à l'appel pour pallier un manque : préparation physique (assurée par Anne-Karine Favre-Bonté et Nathalie Favre-Bonté), transport des enfants, encadrement, événements.

Malgré ses faibles moyens, le club des sports met tout en œuvre pour faire skier les enfants en compétition, à moindre coût pour les familles, et les accompagner sur les pentes des métiers de la montagne : moniteur, pisteur. En attendant, les petits se débrouillent plutôt bien en termes de résultats : nombre de coupes et de médailles sont rapportées aux Villards.

Ainsi va la vie du club des sports… Quand vous croiserez sur les pistes les jeunes du club, encouragez-les ; ils représentent haut et fort les couleurs des Villards !

Le bureau du CSV

Saint-Col vallée fleurie

Une saison étonnante pour les fleurs et pour les plantes

La saison d'été fut bien spéciale. Si certaines variétés de fleurs, de légumes ou de fruits ont correctement rendu, il faut bien reconnaître que dans de nombreux hameaux, prunes, poires et pommes ont manqué, et que les fleurs d'agrément ont eu du mal à fleurir...

Ce qui n'a pas empêché le jury communal (Marcelle Pommier, Jacqueline Communal, Monique Pautasso et Maurice Bouchet-Flochet), en charge du concours des maisons fleuries, de passer le 8 août dans tous les hameaux. Pour décrocher le 1er prix, il fallait avoir une note comprise entre 9,1 et 10, entre 8,1 et 9 pour le 2e prix, et entre 7,1 et 8 pour le 3e prix. Entre 5 et 7 on obtenait des encouragements (limités à 4 par catégorie).

Le palmarès 2011 comprend 35 lauréats (31 l'an passé) : 4 premiers prix (qui recevront, chacun, des bons d'achat d'une valeur de 40 euros), 8 deuxièmes prix (35 euros), 7 troisièmes prix (30 euros), et 16 encouragements (16 euros). Quelque 811 euros seront ainsi distribués (au printemps 2012, lors de la prochaine assemblée générale de l'association) pour développer et améliorer le fleurissement de la commune.

A noter que si, à partir du palmarès ci-dessous, on attribue, très subjectivement, à chaque hameau, 5 points pour un 1er prix, 3 points pour un 2e, 2 points pour un 3e, et un 1 point pour des encouragements, on constate alors que le Martinan est le hameau le « mieux » fleuri, à défaut d'être le « plus » fleuri, devant Les Roches et Lachal. Deux des hameaux classés (Nantchenu et Valmaure) n'ont que des encouragements et quatre hameaux (dont La Pierre) n'ont aucune distinction, prix ou encouragements...

Christophe Mayoux

Palmarès

Catégorie 1 : propriétés fleuries (cour ou espace fleuris)

• *villas* : 1re : Odile Tronel-Peyroz (Lachal) ; 2e : non attribué ; 3e : Elvire Patafi (Lachenal) ; encouragements à Benjamine Frasson-Botton (Martinan), Emma Bozon-Viaille (Lachenal), Andrée Darves-Blanc (Le Châtelet) et Jeannine Martin-Garin (Le Prin).

• *habitations traditionnelles (habitats savoyards anciens, conservés avec ou sans dépendances et espaces fleuris)* : 1re : Arlette Bozon (Les Roches) ; 2e : Maurice Bouchet-Flochet (Les Roches) ; 3e : Danielle Favre-Trosson (Le Châtelet) ; encouragements à Colette Favre-Tissot (Lachenal) et Jean-Jacques Sallier-Berthaz (Martinan).

• *maisons avec aménagements paysagers (surface relativement importante avec arbres et arbustes, et qualité des gazons)* : 1er : non attribué ; 2es *ex aequo* : Odette Emieux (Lachenal) et Odile Tronel-Peyroz (Lachal).

Catégorie 2 : habitations avec décor floral (trottoir, mur, fenêtre, escalier)

1er : non attribué ; 2e : Isabelle Girard (Les Roches) ; 3e : Marie-Christine Martin-Fardon (Lachal) ; encouragements à Chantal Renoud-Camus (Valmaure), Pierre Martin-Cocher (Nantchenu), Aline Favre-Bonté (Les Roches), Philippe Bard (Valmaure) et Laure Tramier (Lachal).

Catégorie 4 : balcons ou terrasses

• *villas* : 1re : Jacqueline Communal (Martinan) ; 2e : Irène Maquet (Nantchenu) ; 3e : Yvette Berthaud (Le Châtelet) et Bernadette Tronel-Peyroz (Lachal) ; encouragements à Jacqueline Brusque (Martinan), Jean-Pierre Martin-Garin (Le Châtelet) et Simone Favre-Teylaz (Le Châtelet).

• *habitats traditionnels (avec petite cour s'il y a lieu)* : 1re : Colette Bouchet-Flochet (Martinan) ; 2e : Madeleine Jacquot-Guillermod (Martinan) ; 2e : Joëlle Martin-Cocher (Martinan) ; 3e : Annie Jacquier (Les Roches) ; encouragements à Joséphine Tronel-Peyroz (Lachal) et Guy Bozon (Les Roches).

Catégorie 6 : hôtels et restaurants

1er : non attribué ; 2e : *Hôtel de la poste* (Chef-Lieu) ; 3e : *Auberge du Glandon* (Chef-Lieu).

Catégorie 7 : jardins fleuris avec ou sans potager : Aucun prix attribué.

ANCIENS COMBATTANTS

Participation record pour le 11-Novembre

Chaque année un bon nombre de Villarins assistent – par tous les temps – aux cérémonies villarinches du 11-Novembre et du 8-Mai. Mais (est-ce à cause du temps plus que clément en cette période de l'année, un temps à ne pas mettre un canon à neige dehors ?), 2011 restera comme un « millésime » exceptionnel, si l'on peut dire en cette circonstance… Cette participation montre bien qu'aux Villards toutes les familles ont été touchées, et plus qu'ailleurs si lors des guerres napoléoniennes ou en Indochine.)

Avant le dépôt des gerbes, au pied des stèles, des enfants ont déposé des bougies préalablement allumées par Gilbert Emieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards et représentant villarin du Souvenir français. Puis ce fut La Marseillaise, « enregistrée », à Saint-Colomban, ou interprétée par les enfants et la directrice de l'école à Saint-Alban.

C. MAYOUX

l'on rapporte le nombre de morts aux populations de l'époque.

Ils étaient près de 90 Villarins, vers 11 heures, à Saint-Colomban, pour écouter Maurice Bozon, maire de la commune, lire le message du président de la République. Trois musiciens de l'association l'Echo des montagnes (au nombre desquels on comptait Gilbert Darves-Blanc, du Premier-Villard) ont accompagné ces cérémonies, avec leurs cuivres, notamment la sonnerie aux morts qui suit l'appel aux morts. Cette partie protocolaire de la cérémonie qui concerne l'intégralité des « morts pour la France » de tous les conflits n'a lieu que le 11-Novembre. (A Saint-Alban, le monument aux morts comporte aussi le nom de Villarins morts pour la France

A Saint-Alban *(à gauche ci-dessus)*, la cérémonie s'est déroulée devant plus de 160 personnes, les enfants de l'école ayant entraîné parents et amis. Fort heureusement la foule a bien été canalisée par la municipalité qui avait délimité la place du monument aux morts avec du ruban de chantier, André Gamel, employé communal, se chargeant de la circulation aux alentours.

Une proposition : afin de ne pas entendre deux fois le même message officiel en une demi-heure, ne pourrait-on pas, dans une des deux communes, lire, à la place, le message que l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC) diffuse chaque année ?

Christophe Mayoux

Une seule commémoration pour tous les conflits ?

La proposition du chef de l'Etat (suivant en cela les conclusions d'une commission de réflexion sur le sujet) de faire du 11-Novembre la commémoration des morts pour la France de tous les conflits est-elle raisonnable ?

Et d'abord, que va-t-on commémorer exactement (et comment ?) les autres jours de commémoration ? Aux Villards, que pourrait signifier ce changement ?

Célébrer tous les Villarins morts pour la France le jour du 11 novembre, comme préconisé, pourrait trouver sa justification dans le fait qu'une très grande majorité d'entre eux l'ont été durant la Première Guerre mondiale. (Seuls quatre Villarins sont morts durant la Seconde Guerre mondiale, 3 de Saint-Colomban, 1 de Saint-Alban.) Mais aussi dans le fait qu'aucune commémoration officielle n'a jamais eu lieu aux Villards pour les conflits qui se sont déroulés en Afrique du Nord de 1954 à 1962 (ni le 19 mars, jour de la signature des accords d'Evian, date retenue par les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, ni le 5 décembre, date officielle).

Au rang des inconvénients on pourra avancer le choix de cette, date mal placée, en plein automne, avec les aléas climatiques toujours possibles, mais aussi le fait que les anciens combattants villarins ont choisi le 8 mai pour organiser leur repas annuel, après avoir longtemps opté pour le 11 novembre.

Plus important : en globalisant les commémorations, ne risque-t-on pas de gommer les spécificités des conflits et, finalement, de ne plus rien commémorer de façon officielle ? Ne pas entrer, discours après discours, dans les détails de chaque conflit, n'est-ce pas aussi limiter le devoir de mémoire ? Chaque année les discours officiels font des rappels historiques de chacun des conflits à chacune des commémorations dédiées. Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, l'an passé, par exemple, avait lu un extrait des mémoires d'un poilu pour éviter de lire deux fois le discours officiel.

En retenant une seule date, ne risque-t-on pas également d'aboutir à un message-type d'un « angélisme lénifiant » et rempli de « souverains poncifs » ? Et pour finir, de donner raison au poète (Aragon) : *« Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit / Déjà vous n'êtes plus qu'un nom d'or sur nos places / Déjà le souvenir de vos amours s'efface / Déjà vous n'êtes plus que pour avoir péri. »* ?

Alors, et même si pour le président de la République, la Première Guerre mondiale n'a rien à voir avec la Seconde (dont la spécificité sera conservée avec la commémoration du 8-Mai), ce qui est évident si l'on se place du strict point de vue des victimes directes (*), il ne faut pas oublier que la « der des ders », la Première Guerre mondiale, a causé, si l'on peut dire, moins de 10 millions de morts, dont 1,4 million de jeunes français et 116 Villarins, quand le conflit de 1939-1945 a fait lui beaucoup plus de victimes en majorité civiles et dans les rangs alliés mais peu en France il est vrai (quelques Villarins).

On le voit, il ne sera pas facile de commémorer, le 11 novembre, les morts du passé et du présent, sorte de « pot commun » de tous les conflits. Et choisir comme date le 11 novembre pour commémorer les poilus villarins disparus, comme les autres morts pour la France, risque de « lisser » les souvenirs…

S'il ne reste plus de poilus Villarins depuis longtemps, rares doivent être aussi les Villarins contemporains qui ont connu quelques uns de ceux dont le nom est inscrit sur nos monuments aux morts... Et de ce point de vue, il est vraisemblable que les conflits plus récents soient plus « parlants » pour les générations actuelles. Espérons simplement que, quelle que soit la solution retenue, les Villarins resteront fidèles à ces cérémonies au pied de nos monuments aux morts.

Christophe Mayoux

(*) En 1914-1918, l'Europe a perdu 9,7 millions de militaires et 8,8 millions de civils, et déploré 21,2 millions de blessés. La France (39,6 millions d'habitants) a perdu 1,4 million de militaires et 300 000 civils, et compté 4,3 millions de blessés (les « gueules cassées »). En 1939-1945, l'Europe comptera 25 millions de militaires et 42 millions de civils tués. Des peuples entiers (Juifs) sont décimés. L'Union soviétique perd 17 % de sa population et la Pologne 15 %. En France, on compte 238 000 militaires et 330 000 civils tués. Soit 3 fois moins qu'en 14-18. Mais il y eu 1,6 million de prisonniers emmenés en captivité en Allemagne et en Autriche, dont bon nombre de Villarins.

REPAS DES ANCIENS

Un repas et une ambiance de qualité

Comme la Toussaint apporte invariablement son lot de chrysanthèmes dans les cimetières, ou comme les premiers flocons de neige poussent les skieurs sur les pistes, chaque début octobre ramène un grand nombre de Villarins sur le chemin de la salle des fêtes de Saint-Colomban pour le repas dit des « anciens » auquel chaque Villarin de plus de 65 ans est convié avec son conjoint.

Pour les accueillir, Patrick et Fatima Martin-Fardon, de l'*Hôtel de la poste*, avaient prévu 144 places (12 tables de 12 personnes), et ils furent environ 130 au rendez-vous pour cette journée de fête. Si parfois la neige est là, cette année on aurait presque pu sortir les tables et déjeuner dehors, sous un soleil quasiment de fin d'été...

Dans la salle, les membres du centre communal d'action sociale avaient dressé les tables pour un service de tout premier plan, l'accueil étant assuré, en l'absence remarquée de Norbert Combet, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), organisatrice de l'évènement, par Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la CCVG et conseiller municipal de Saint-Colomban, Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, et Serge Tardy, conseiller municipal de Saint-Alban, tous deux membres du conseil communautaire de la CCVG. Dans son petit discours de bienvenue, Pierre-Yves Bonnivard rappela que cette journée était vouée à la fête, ajoutant « mystérieusement » qu'on n'allait pas « *parler aujourd'hui de choses qui fâchent* ! »

C. MAYOUX

■ *Mce Darves-Bornoz, à gauche, et J. Dupenloup, à droite...*

Puis vint le temps de la distribution des petits présents effectuée par les trois élus et Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale de Saint-Alban et alors suppléante du conseiller général du canton de La Chambre. Ces dames reçurent, comme l'an passé, une rose, et ces messieurs (qui n'avaient rien reçu l'an passé – certains le firent savoir...) se virent remettre un beau stylo aux couleurs de la CCVG sur lequel était inscrit, s'il vous plaît ! : « Repas des anciens 2011 »

Puis il fut temps de passer aux choses, sinon plus sérieuses, du moins plus pratiques ! Après le kir à la framboise, offert par l'*Hôtel de la poste*, nul besoin de se souhaiter bon appétit à la lecture du menu ! Qu'on en juge : assiette périgourdine, veau sauce forestière et son accompagnement de gratin et mousse de brocolis, fromage sec et blanc, puis un assortiment de gâteaux et champagne en guise de dessert, un café venant faire digérer le tout. L'animation n'était pas en reste, assurée par un animateur présenté comme *« le plus jeune de la salle »* par Pierre-Yves Bonnivard : Lionel Belluard, accordéoniste autant que disc-jockey, n'est en effet âgé que d'une vingtaine d'années ! Les longues séances de danse étaient alors entrecoupées de chansons connues, interprétées par des artistes locaux et reprises en cœur par l'assistance.

En fin d'après-midi, les premiers convives prenaient congé non sans donner rendez-vous à leur voisin de table pour 2012. Pierre-Yves Bonnivard remerciait alors tous les participants et excusait Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et le président de la CCVG. En début de soirée, quelques convives revinrent dans la salle des fêtes, retrouver ceux qui étaient restés là pour discuter. Et tous s'attablèrent pour la traditionnelle « soupe à l'oignon accompagnée », véritable repas apprécié de tous.

Mais il fallut mettre un terme à cette journée qui a rassemblé des anciens d'un âge respectable (Julien Martin-Cocher, 97 ans) et des « petits nouveaux » nés en 1946... Un éventail balayant une génération et demie de Villarins.

Christophe Mayoux

PATRIMOINE ET CULTURE

Les manifestations reconduites

Une quinzaine d'adhérents de l'association Les Villards patrimoine et culture ont participé à une réunion du comité de direction qui a dressé le bilan de la saison estivale et préparé la prochaine (8 octobre 2011).

Les conférences (dont la préparation s'est mieux déroulée que l'an dernier) ont attiré 109 personnes contre 89 l'an passé (130 en 2009, 144 en 2008 et 131 en 2007). *« La baisse des entrées payées pourrait s'expliquer par le fait que ces conférences ont attiré peu de personnes « extérieures » à l'association ; à moins que certaines n'aient pas payé… A noter aussi que la deuxième conférence (sur les carrières) n'a pas été annoncée par l'office du tourisme. »*

Néanmoins, il a été décidé de maintenir 3 conférences pour 2012. (Sur le même principe : entrées payantes à 2 euros sauf adhérents et enfants de 12 ans ou moins de 12 ans, et le vendredi à 20 h 30 à la salle des fêtes.) Les dates possibles : 27 juillet, 3, 10 et 17 août. Sujets possibles de conférences : les fruits (par Yannick Grand), le transport dans la vallée des Villards (André Bitz), les bornes entre la Savoie et la France (Christian Dompnier), les crues de l'Arc (cinémaurienne Vincent), l'attaque italienne sur la Savoie (Laurent Demouzon), le tunnel du Fréjus, l'habillage du costume villarin (Yves Morel)...

La Maison du patrimoine a reçu la visite de 240 personnes, un résultat sensiblement égal à celui de 2007 (249) mais qui reste loin des affluences de 2010 (353 personnes), 2009 (359 personnes) ou encore 2008 (314 personnes). Et pourtant diverses manifestations (promenade « gourmande » à Saint-Colomban, visites de la Facim en juillet et août) se sont terminées par la visite de la Maison du patrimoine qui est ainsi connue des gens de la plaine.

Les raisons de cette relative désaffection : temps défavorable ? moins de monde aux Villards ? pas d'indication le 15 août pour poursuivre la journée au musée après du temps passé au bâtiment d'accueil où se trouvaient les activités festives ? L'été prochain la Maison du patrimoine sera ouverte les jeudis, dimanches et jours fériés, de 15 h 30 à 18 h 30. (Il faudrait quand même que soit installé un panneau de signalisation sur le parking du haut, à La Pierre).

L'exposition sur les costumes sera complétée par 3 costumes (de deuil des cousins, de deuil des parents, de carême) au moyen des 3 mannequins achetés et non utilisés cet été. La vidéo sur l'habillage sera numérisée par Xavier Mugnier. L'exposition sur les fontaines sera complétée (fontaine du Paradis, etc., ainsi que par quelques ponts).

Pour les rencontres intercommunales Arvan-Villards (« De clochers en clochetons ») 23 Villarins (souvent les mêmes) se sont déplacés aux Albiez, à Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Fontcouverte – Villarembert et Saint-Pancrace – Jarrier. Aux Villards il y a eu 48 personnes dont 36 des Arves et de la plaine pour visiter la scierie-centrale électrique-moulin du Premier-Villard et le pont du Rivaud (et les moulins qui sont proches) : belles découvertes pour presque tous les participants. Il faudra signaler à la communauté de communes de la vallée du Glandon et à la mairie de Saint-Alban qu'il faudrait évacuer le bois coupé, stocké à proximité du pont, et que chaque année il serait intéressant de faucher les alentours. Si Jean-Marc Bordas n'était pas venu, la veille de la sortie, effectuer ce travail, il aurait fallu circuler dans les grandes herbes et orties, les arches latérales auraient été invisibles.

Pour la sortie à Alise-Sainte-Reine les 27 et 28 août et le bilan du 15-Août, lire *Le Petit Villarin* numéro 157 (septembre 2011). Au printemps prochain, une autre sortie est envisagée à la Maison d'Oé à Aussois.

L'association Patrimoine et culture avait prévu de participer aux Journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2011 (le 18 septembre, en proposant la visite de 4 chapelles : Pied des Voûtes, Premier-Villard, La Pierre et Lachal). Finalement, ces visites ont été annulées, une seule personne (Jacqueline Mugnier pour Lachal) s'étant portée volontaire pour les encadrer.

L'association a acheté deux cassettes vidéo (30 euros les deux, regroupement de films anciens : Savoie, mémoire d'un pays) lors d'un stage bibliothèque sur les fonds de Savoie. Les cartes offertes par Danièle Nicol ont rapporté déjà une quarantaine d'euros cet été. Les cartes postales établies à partir des photographies de Michel Martin-Garin seront tirées pour la fin d'année. L'association a reçu un don de Maurice Lion (fils de Mélanie Davoli ; un cierge de communion).

Concernant les statues en bois (Villarinche et ramoneur), l'association souhaiterait que la statue de la Villarinche soit correctement terminée et que les deux statues ne soient pas laissées l'une à côté de l'autre (il ne s'agit pas d'un couple).

Enfin, contrairement à ce qu'avaient communiqué les communes de haute Maurienne, le rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le 24 juin 2012 à Bessans *(lire ci-contre)*.

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 8 octobre 2012. Présents : Roger Darves, Odette Emieux, Simone Favre-Teylaz, Martine Ferroud, Christine Martin-Cocher, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Yves Morel, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Ginette Paret, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz, Bernadette Perrier. Absent excusé : Christophe Mayoux.]

COSTUMES DE MAURIENNE

L'affiche mise au concours

Le 8e rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu à Bessans (haute Maurienne) le dimanche 24 juin 2012. Lors de l'édition 2009, à La Chambre, l'affiche réalisée par le comité d'organisation n'avait pas rencontré l'assentiment général (lire *Le Petit Villarin* numéro 149, septembre 2009). Pour l'affiche de l'édition 2012, le comité bessanais chargé de ce rassemblement a décidé d'organiser un concours ouvert aux artistes locaux et d'en déléguer l'organisation à la communauté de communes de haute Maurienne – Vanoise (CCHMV).

Le cahier des charges était strict : l'affiche devait évoquer les costumes traditionnels de Maurienne, véhiculer les images fortes de la haute Maurienne et de la Vanoise (costumes, clochers, montagne...), et, naturellement, annoncer le nom, le lieu et la date de la manifestation ainsi que le logo de l'office de tourisme de la haute Maurienne – Vanoise. La date limite de remise des œuvres à la CCHMV était fixée au 31 décembre 2011, le jury (comité d'organisation) devant se réunir début janvier 2012 pour choisir le lauréat. Le résultat sera annoncé au cours d'une rencontre avec tous les participants, début février, la récompense étant remise au lauréat le jour du rassemblement.

Cette affiche, de dimension 40 cm x 60 cm, sera tirée sur papier glacé pour être commercialisée. Une version de même format sur papier ordinaire et portant les logos des partenaires sera envoyée à de nombreuses communes dont les 62 communes mauriennaises. Cette affiche sera également reprise sur tous les supports de communication relatifs à cette manifestation. Pour le 1er rassemblement des costumes de Maurienne (dans sa nouvelle version, organisée tous les 3 ans dans une commune mauriennaise différente) qui avait eu lieu en 1991, à Saint-Colomban, sous l'égide d'André Bitz, l'affiche représentait une Villarinche posant devant une fenêtre ouverte sur l'église et la cure de Saint-Colomban avec, en toile de fond, le Sembuis. Elle reste à ce jour, la plus belle. Forcément.

Christophe Mayoux

COLL. DU PATRIMOINE NATIONAL

■ *Rassemblement des costumes (milieu des années trente).*

■ BRÈVES

➡ **ÉDITION.** Elle était au chef-lieu de la commune ou dans un de ses hameaux, et on a passé sur ses bancs sept années de notre jeunesse, au moins. Mais que sait-on de notre maison d'école ? Des élèves qui l'ont fréquentée ? Des instituteurs qui s'y sont succédé ? Vous trouverez peut-être les réponses à vos questions en lisant le livre intitulé « La Ronde des écoles » que Mireille Morin-Collomb va publier. Originaire de Saint-Etienne-de-Cuines, fille d'enseignants, enseignante elle-même, l'auteur s'est penchée sur l'histoire des écoles du canton de La Chambre à partir de 1860. On trouvera dans ce livre plus de 200 photographies de classes, les noms des instituteurs, différentes anecdotes, etc. En écrivant ce livre, l'auteur a voulu faire *«oeuvre de mémoire, sans passéisme, persuadée que nous ne pouvons construire notre demain et celui de nos enfants sans nous enrichir de notre passé, sans revenir sur les bancs de notre école. »* « La Ronde des écoles » est un livre de format 21 cm x 27 cm de 160 pages intérieures. Sa parution est prévue pour le début mars 2012 ; prix : 27 euros, ou 24 euros en souscription jusqu'au 29 février 2012. Souscription à adresser à l'auteur, Mireille Morin-Collomb, 33 avenue du Grand Port à 73100 – Aix-les-Bains. Frais de port : 3 euros.

➡ **ANIMATION.** L'Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne a décidé le 7 décembre dernier de reconduire l'animation estivale « De clochers en clochetons » qui est financée par le Sivav. La date de la manifestation qui se déroulera aux Villards a été fixée au 12 juillet 2012 (elle reste néanmoins à confirmer). Martine Ferroud représentait la vallée des Villards. *« Quelle solitude ! J'étais la seule face aux nombreuses personnes : élus, personnels des offices de tourisme, bénévoles d'associations ou travailleurs indépendants, agissant pour l'Arvan. Sont-ils plus intéressés, plus dynamiques, moins attentistes que les Villarins ? C'est à croire. »* Le thème qui a été retenu cette année pour la manifestation est « Cuisine, terroir et savoir-faire ». Pour Martine Ferroud : *« Nous pouvons faire quelque chose d'intéressant avec toutes les richesses du pays : matouille, teillons, fromages, agriculteurs, jardins, jardiniers, caves, vaisselle, etc. Mais il va falloir que tout le monde se sente concerné. »*

■ PETITE ANNONCE

• Le 27 mai 2012, jour de la Pentecôte, un rassemblement des descendants de Jean-Pierre Pepey et Marie-Françoise Paret-Peintre aura lieu à Saint-Colomban. Les personnes qui détiendraient des documents (qui seraient naturellement rendus après leur utilisation) ou des renseignements sur ces branches, ou qui tout simplement souhaiteraient participer à cette cousinade, doivent s'adresser soit à Francis Martin-Fardon (Le Chef-Lieu, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards ; tél. : 04-79-59-17-61), soit à Stéphanie Chaboud-Crousaz (21 rue Yves-Farge à 38600 – Fontaine ; tél. : 06-74-88-39-17 ; courriel : stephanie.chaboud-crousaz@schneider-electric.com). D'avance grand merci – *(J.-F. Christaud-Braize.)*

FÊTE DE NOËL

Un bon moment « intergénérationnel »

Le vendredi 9 décembre c'était fête dans la salle hors sac de La Pierre. Dès 18 heures, le marché de Noël des enfants de l'école proposait aux parents, grands-parents, voisins et amis, cartes de Noël et mignons petits objets fabriqués avec soin par les élèves, friandises et gâteaux, ainsi que deux pizzas géantes offertes par l'auberge *Le Triandou* de Saint-Alban. Sans oublier deux séries de calendrier 2012, offrant aux acquéreurs le sourire de nos écoliers. Tout cela vendu par la coopérative scolaire ou le Sou des Écoles, pour le financement, en particulier, d'un voyage scolaire.

A 18 h 45, la directrice de l'école rassembla tout le petit monde… Elle remercia les annonceurs ayant souscrit des encarts sur le calendrier comme sur les belles affiches préparées par les enfants, elle salua la communauté de communes de la vallée du Glandon pour son soutien aux activités scolaires et Marc Vuillermoz pour sa participation culinaire au marché de Noël. Guitare en bandoulière, elle conduisit ensuite plusieurs chants. Mention spéciale pour l'émouvant « Noël des enfants du monde », interprété par les enfants avec une vraie sensibilité. Et bien sûr, c'est en chantant très, très fort, « Petit papa Noël » que nos petits Villarins ont fait venir, du fond d'un certain hameau qui doit rester mystérieux, un père Noël fort compétent, devant lequel chacun affirma, doigt levé, qu'il avait été sage… afin de recevoir un petit sachet de friandises et un cadeau pour chaque classe.

Un bon moment « intergénérationnel », comme l'on dit maintenant, et bien porté par nos écoliers.

D. QUÉZEL-AMBRUNAZ

Une nouvelle rentrée... 50 ans plus tard

Ce n'était ni les vacances ni la rentrée, simplement le désir de partager un moment ensemble sur une bonne idée de Suzanne Darves-Bornoz. C'est ainsi que 50 ans après, dans un joyeux brouhaha, les anciens écoliers de Saint-Alban se sont retrouvés sur le perron de l'école pour immortaliser cet instant. La soirée s'est poursuivie au *Triandou* chez Marc Vuillermoz pour un excellent repas. Une belle table décorée de crayons, de billes, d'osselets, de cahiers et de plumiers les attendait. Clou de la soirée : l'animation avec « Mado la Niçoise », « Rambo » et « les Vampes », alias Claudette et Odile. Ce fut un bon moment, entre fous rires et souvenirs d'enfance restés intacts ! C'était il y a 50 ans ! Mais en fin de compte, c'était hier...

■ *De gauche à droite, au 1er rang, accroupis : Odile Darves-Blanc et Claude Darves-Blanc ; au 2e rang : Suzanne Darves-Bornoz, Claudette Darves-Blanc, Arlette Darves-Blanc, Irénée Darves-Blanc, et Annie Cartier ; au fond : Pierre Darves-Blanc, Hubert Capelli, et Noëlle Darves-Blanc. Ont « séché » la classe : Michel Darves-Blanc et Francis Vanini.*

RENTRÉE 2012

Inquiétudes pour la seconde classe

C'est en septembre 2006 qu'une seconde classe ouvrait à l'école primaire des Villards, après quelques décennies de classe unique aux effectifs parfois très bas (de 6 à 9 élèves). La classe unique, conduite pendant 25 ans avec une remarquable continuité par Jeannine Martin-Garin, scolarisait les enfants de 5 ans au CM2, les enfants de 4 ans étant admis de façon dérogatoire, certaines années.

En 2006, avec 24 élèves et l'ouverture de la seconde classe, les portes de l'école des Villards s'ouvraient aux petits de 3 ans, l'enseignante étant alors secondée par une agent territoriale spécialisée des écoles maternelles (ATSEM). Et très vite (comme partout en France où le taux de scolarisation des enfants de 3 ans frôle les 100 %), cette scolarisation des « petites sections » est entrée dans les mœurs.

A la rentrée de septembre dernier, les 2 classes de la vallée des Villards accueillaient en tout 19 enfants. Pour septembre 2012, l'effectif actuellement prévu est de 18 : 10 élèves de 3 ans au CE1 inclus et 8 CE2 et CM. Et là, il semble bien que pour l'administration de l'Education nationale un seuil soit franchi, et la fermeture de la seconde classe très sérieusement envisagée. Mais avec 18 élèves dans une classe unique de 3 ans au CM2, l'amplitude des âges serait trop grande et il faudrait revenir sur la scolarisation des 3 ans, voire des 4 ans.

Aussi, plutôt que d'envisager ce retour en arrière, l'administration proposerait une autre solution : laisser à Saint-Colomban les enfants de 3, 4, 5 ans, les CP, les CE1, peut-être les CE2, et « descendre » à Saint-Etienne-de-Cuines les CM1 et CM2. Perspective qui paraît « logique » : il vaut mieux faire voyager des enfants de 9 et 10 ans que des enfants de 3 ans, les CM1 et CM2 ne faisant en somme qu' « anticiper » sur le départ en classe de 6e…

Sauf que des réticences s'expriment aussi assez vivement face à cette proposition. Même s'ils sont les plus grands de l'école primaire, les Cours Moyens sont encore… bien petits pour partir chaque jour au moins trois quarts d'heure avant l'heure d'entrée des cours à Saint-Etienne-de-Cuines (8 h 30). Par ailleurs, la crainte est grande de voir l'école ainsi fragilisée. Il est clair que le cycle 3 de l'école primaire est le « moteur » des petites écoles : projet jardin, projet musique, exposition, spectacle, etc., les « grands » sont en première ligne !

Au-delà de ces réalités éducatives, la question de la prise en charge financière du transport vers Cuines risque aussi de se poser, le conseil général n'intervenant qu'à partir de 7 élèves transportés. Certaines années, ce seuil ne sera pas atteint. Il faudra alors que la communauté de communes de la vallée du Glandon, qui assure pleinement le fonctionnement de l'école des Villards, paie un transport supplémentaire.

Enfin, les dernières questions sont de taille : l'administration pourra-t-elle s'engager à bien prendre en compte la globalité de l'effectif (de 3 ans au CM2) pour envisager, si nécessaire, la réouverture d'une seconde classe, sans rétorquer : *« les CM sont en bas, ils y restent… » ?* Et risque-t-on un jour de nous dire : *« Si les 9-10 ans descendent, on peut bien aussi faire descendre les 3 ans et tous les autres »* ?

Le premier comité technique paritaire travaillera sur les mesures de carte scolaire en Savoie le 26 janvier 2012. Début janvier, une délégation de Villarins (2 élus, une enseignante et une représentante des parents) sera reçue par l'inspecteur de l'Education nationale de Saint-Jean-de-Maurienne. Avant que les décisions ne soient officialisées, ils feront entendre leurs inquiétudes et interrogations et demanderont que le couperet de la fermeture ne tombe pas dès les premières annonces de carte scolaire, en février, l'espoir de voir s'installer une ou deux familles n'étant pas éteint…

Ils rejoindront ainsi, aussi, l'esprit d'une motion de l'Association nationale des élus de montagne, qui *« demande au ministre de l'Éducation nationale :*

• de soutenir la réflexion engagée par le groupe de travail sur l'école en montagne en vue de l'adoption d'un ensemble de mesures adaptées, propres à formaliser une politique spécifique de l'Éducation nationale à destination de la population des territoires de montagne ;

• de faire en sorte que la limite impérative de trente minutes de transport devienne une norme à appliquer dans l'élaboration des cartes scolaires ;

• de renforcer le taux moyen d'encadrement des élèves et de mobiliser les postes d'enseignants en nombre suffisant afin d'appliquer en montagne un taux plus élevé pour répondre de façon adaptée aux contraintes incontournables directement liées au territoire, en particulier à la moindre densité de population ».

Tout un programme, qui siérait bien à la vallée des Villards !

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Jacqueline Dupenloup est conseillère municipale de la commune de Saint-Alban.

■ BRÈVE

➡ **CONCERT.** Parmi les projets de l'école des Villards en 2011-2012 figure bien sûr la continuation du « jardin pédagogique » démarré en 2010-2011. Le travail lancé l'an passé se poursuivra au fil des saisons. En route aussi, un parcours d'éducation musicale, avec l'intervention régulière de Damien Moureau, professeur de l'école de musique cantonale. Un des points d'orgue devait en être un concert de Noël réunissant les écoliers du canton, l'ensemble vent de l'école de musique, et l'Union musicale de Charmaix, vendredi 16 décembre, à 20 heures. Les écoliers des Villards se retrouvaient donc ce soir-là à Saint-Etienne-de-Cuines et les supporters descendus de Saint-Colomban ou de Saint-Alban se comptaient en dizaines. Hélas, 3 fois hélas ! La tempête ayant eu raison de l'électricité à Saint-Etienne-de-Cuines, les enfants durent s'interrompre après trois chants et les enseignants récupérer leurs ouailles dans une obscurité assez prononcée. On entendit alors : *« Les Chavannes à droite, Saint-Colomban à gauche, La Chambre au milieu »*. Ce n'était pas un champ de bataille mais le directeur de l'école de musique assurant l'évacuation ! Et de prudentes voitures reprirent la route des Villards, avec des passagers un peu déçus ! Mais peut-être une nouvelle soirée sera-t-elle programmée, qui, sans être de Noël, sera musicale…

Dames et « demoiselles au tableau noir »… à Saint-Alban-des-Villards

En 2002, aux presses universitaires de Grenoble, est paru un livre : « Ces demoiselles au tableau noir. Souvenirs d'institutrices en Oisans, 1913-1968 ». La lecture en est passionnante, émouvante, parfois drôle, toujours pleine de vie.

L'ouvrage est un ensemble de textes écrits par les enseignantes elles-mêmes, témoignages de ces années où, sortant de l'école normale de Grenoble, elles se retrouvaient nommées dans des « villages de bout du monde ».

Notre vallée des Villards mériterait peut-être bien le même type de recueil… Arriverions-nous à une telle production ? En tout cas, pour l'heure, écoutons une fois encore les souvenirs d'une maîtresse de nos écoles : après Rita Tognarelli, épouse Crozet (qui exerça au Premier-Villard puis au Chef-Lieu, de 1959 à 1963), après Annie Duhamel, épouse Convert (au Chef-Lieu, 1959-1961), après Jacqueline Caron, épouse Tissot (au Chef-Lieu, 1964-1965), c'est Marie-Thérèse Combet qui a bien voulu nous raconter…

Le Chef-Lieu, à Saint-Alban-des-Villards, était son premier poste. Elle s'y installa pour un an avec une petite fille de 2 ans à peine (et y prépara d'ailleurs un second bébé !). Maurice, son mari, la rejoignait – en 2CV – depuis Saint-Egrève où il travaillait, pour ce qu'on n'appelait peut-être pas encore le week-end mais qui y ressemblait déjà ! *« J'avais 6 élèves en tout et pour tout, 2 fratries de 3 : Michel, Henri et Mireille Ginoux, enfants du garde-forestier, et Claude, Claudette et Irénée Darves-Blanc. Cela devait représenter 1 CP (Mireille), 1 CE1 (Henri), 1 CE2 (Claude), 1 CM2 (Michel) ; Claudette et Irénée étaient dans les années de préparation du certificat d'études. Claudette d'ailleurs a réussi cette année-là, première du canton… »*

Une ambiance familiale, une classe calme, qui goûta bien sûr, comme d'autres, au voyage scolaire en « Prairie », la voiture du maire, Jules Darves- Blanc. En juin 1968, la Prairie, fidèlement escortée par la 2 CV, emmena écoliers et maîtresse vers le lac d'Annecy. Mais avant le mois de juin et les rives du lac, il y eut l'hiver… Et de celui-là, visiblement, Marie-Thérèse et son mari Maurice se souviennent ! *« Ce n'est pas si vieux »*, dit Marie-Thérèse en souriant, *« 44 ans, à peine… Mais quand on en parle à nos petits-enfants, ils nous regardent avec des yeux écarquillés, on a le sentiment de dater du temps des cavernes… Pourtant, on ne l'a pas mal vécu, cet hiver, ce sont de bons souvenirs. C'était si beau ! »* Hiver très enneigé que celui des jeux Olympiques de Grenoble. Maurice se souvient : *« Je revois M. Eugène Quézel-Ambrunaz arrivant devant l'école et nous annonçant la hauteur de neige : 2,10 m. Je n'ai pas pu descendre travailler de 15 jours. Même la 2 CV ne pouvait plus sortir ! je suis descendu 2 fois à pied à Cuines, une fois chez le médecin, une fois au ravitaillement. Il fallait faire attention au tournant après la place Bellecour, il y avait des coulées de neige… »* Marie-Thérèse ajoute : *« N'empêche, on n'a pas été malheureux. »* Elle rit : *« C'est là que j'ai compris qu'il fallait vraiment faire fondre beaucoup de neige pour avoir un peu d'eau. Une avalanche avait bousculé quelque chose, la prise d'eau je crois, en tout cas on n'avait pas d'eau. Et pas de couches jetables à l'époque ! Je faisais fondre de grandes lessiveuses de neige pour tenir propre le linge de ma petite. »*

Ils ont retenu tous deux le même souci : *« C'est qu'il fallait se chauffer ! la cuisinière à bois n'y suffisait plus, on se servait aussi d'un poêle à fuel. Nos parents nous avaient monté du fuel sur une luge, depuis l'embranchement du Planchamp. » « Question nourriture, on a mangé le jambon et les saucisses de l'épicerie de Jules, et ça allait bien ! »* Marie-Thérèse, admirative : *« Neige ou pas neige, jamais les enfants Darves-Blanc, qui habitaient au sommet du village, n'ont manqué l'école. Leur père leur faisait le chemin et ils venaient. »*

Marie-Thérèse participa à sa façon au puissant mouvement social de mai 1968 : *« Dans son usine, Maurice était en grève... C'était pour plus de justice sociale, je me sentais solidaire, mais c'était compliqué... Alors j'avais dit que moi aussi je faisais grève, mais j'accueillais les enfants. »*

Un dernier souvenir pour chacun : les truites du Merlet pour Maurice, la cabine téléphonique de Jules, toute remplie d'une bonne odeur de grains, depuis laquelle Marie-Thérèse allait donner des nouvelles de sa petite famille…

Marie-Thérèse est aujourd'hui conseillère municipale à Sainte-Marie-de-Cuines. Elle a activement préparé l'exposition sur le passé de l'école de cette commune, exposition qu'on a pu découvrir lors de l'inauguration du groupe scolaire l'Edelweiss le 10 décembre 2011.

Parmi les enseignantes qui se succédèrent à Sainte-Marie-de-Cuines figure Marthe Darves, née Rubat. Dans les états de service de cette institutrice on trouve le poste de « Saint-Alban-des-Villards, Le Bouchet », qu'elle tint 2 ans et 11 mois à partir du 1er novembre 1905. Marthe eut 5 enfants et 2 d'entre eux, nés en mars 1907 et avril 1908, ouvrirent peut-être bien les yeux au Bouchet. On dit que, pour la réconforter après un de ses accouchements, les Villarinches lui apportèrent le vin chaud…

Jacqueline Dupenloup

M. Combet

■ *Sur la photographie ci-contre, très familiale, prise dans la cour de l'école (actuelle cour des gîtes communaux), Marie-Thérèse Combet est, assise au premier plan, à gauche de sa petite fille. Derrière le bébé, Mme Ginoux, épouse du garde-forestier, mère de 3 des 6 élèves de la classe ! Les familles Combet et Ginoux occupaient, chacune, un des deux appartements situés à l'étage de l'actuelle mairie, et Marie-Thérèse Combet avait trouvé en Mme Ginoux une « nounou » attentive pour sa petite. Derrière Marie-Thérèse Combet, de gauche à droite, deux soeurs : Claudette et Irénée Darves-Blanc. Les trois garçons, de gauche à droite : Michel Ginoux, Claude Darves-Blanc (frère de Claudette et Irénée) et Henri Ginoux ; devant lui, Mireille Ginoux (assise).*

Un visiteur étrange(r) aux Villards

Début juillet, la saison d'été commence juste et les premiers touristes visitent la vallée des Villards. Et, comme souvent en cette période, nous trouvons une voiture sur un emplacement situé à quelque 400 mètres avant le pont de l'Échet, presque à hauteur du « Pessiér de Zan » (*), la cascade qui descend de Montrond. Nous avons l'habitude de voir un véhicule rester là quelques jours, puis de le voir partir ailleurs.

Mais pas cette fois-ci ! Le 2 juillet, un Néerlandais s'installe sur cette aire située au bord de la route départementale 927, dans une zone entre Champ Cara et Les Épinières. Il y restera finalement 3 mois. Les personnes qui sont montées de Saint-Colomban, vers le col du Glandon, ont sûrement aperçu cet homme, boitant, ou alors son campement, ou sa voiture, ou ses jerrycans posés sur la table.

Et plus il demeurait là longtemps, plus les commérages allaient bon train dans les villages villarins. Qui était cet homme ? Que venait-il faire ici ? Que mangeait-il ? Beaucoup de questions, mais très peu de réponses.

Ce visiteur mystérieux s'appelle Andy van Schaik. Il est originaire de la région d'Utrecht aux Pays-Bas et est un ancien militaire. Andy aime se balader, voyager et ainsi il a vu beaucoup de contrées. Aux Pays-Bas, après avoir « traîné » la jambe pendant quelque temps, suite à des problèmes de santé, il apprend de mauvaises nouvelles qui vont bouleverser sa vie : il sera opéré et on lui placera une prothèse à la jambe. Cette perspective entraîne une dépression. Les symptômes se manifestent par une perte d'espoir, d'envie, et des pensées négatives. Andy décide alors de tout quitter, de prendre sa voiture et de partir pour un village sous le col du Glandon où il était déjà passé autrefois afin de se ressourcer en faisant du « survivalisme ».

Après un mois de juillet très pluvieux et peu chaud, les premières personnes (dont les gendarmes…) se font du souci pour Andy. Les premiers on-dit se font entendre, et selon certains, il se laisserait même mourir de faim. D'autres personnes disent qu'il braconne des lièvres pour survivre. *« Même si Saint-Colomban est bien accessible par son réseau routier, je me suis quand même imaginé être au bout du monde. Sa riche flore forestière m'a fait choisir ce petit coin de paradis comme camp de base. Si je mange des animaux pour survivre ? Non, je suis végétarien, je ne braconne pas. J'ai aperçu des animaux, des oiseaux et des reptiles, mais pas de lièvres. Je comprends bien que la population locale se soit fait du souci à mon sujet, mais ce n'est vraiment pas la peine. Avec les nombreuses plantes qui poussent ici, je ne vais absolument pas souffrir de la faim »* dit Andy.

Quelques mois plus tard, autour du 12 septembre, malgré tout, ça se passe mal. Après avoir mangé une tige de rhubarbe, Andy a tout à coup la gorge enflammée, des maux d'estomac et, toute la nuit, il a des vomissements. Cela provient certainement de l'acide oxalique. Le lendemain, l'ambulance viendra le chercher et il sera hospitalisé à Saint-Jean-de-Maurienne. Là, on constate que pendant son séjour à Saint-Colomban, Andy a perdu plus de 10 kg en presque deux mois et demi. Il lui faudra deux semaines pour reprendre des forces et il a même dû, pour cela, manger de la viande !

Le 28 septembre, Andy quitte l'hôpital et souhaite rejoindre Saint-Colomban à pied. Mais les sympathiques gendarmes, qui le surveillent depuis quelques temps, l'attendent… au tournant et le conduisent aux Villards. Là, comme Andy n'a plus rien à manger et que la boulangerie est fermée, c'est une élue communale, aimable, qui lui donne un colis-repas pour les jours à venir. Il est aussi averti qu'on attend des chutes de neige pendant le week-end du 2 octobre. Andy répond qu'il compte rester quelques jours et qu'il partira avant la neige parce qu'il n'aime pas ça.

Sa voiture ne voulant plus démarrer, c'est Philippe Gobil qui, serviable, monte le dépanner. *« Pendant que j'étais à l'hôpital, ma voiture est restée tout le temps ouverte. Et il ne s'est rien passé ! Aux Pays-Bas, ça n'aurait pas été possible. Les gens que j'ai rencontrés, dont Monsieur le maire qui est passé me voir plusieurs fois, ont tous été très sympathiques et conviviaux. Ce petit coin de montagne est une vallée avec des villages encore authentiques et un merveilleux environnement, c'est formidable et complètement différent des Pays-Bas ! »*

Andy van Schaik est parti le 2 octobre à cause des chutes de neige. La neige toutefois a fondu un jour plus tard. Alors que les Villarins pensaient qu'il était parti, Andy a été signalé par Céline Cotier (petite-fille de Marie-Louise Milliex, propriétaire du restaurant du col de la Croix-de-Fer) une semaine plus tard à... Rieuclaret ! Oui, cela a même été confirmé par Jean-Baptiste Favre-Bonté. Selon les dernières informations, il a été vu sur Rochetaillée, un lieu-dit situé sur la commune de Bourg-d'Oisans.

Où est-il maintenant ? Dieu seul le sait...

Arnaud Jansen-Frasse

(*) NDLR : d'après l'auteur, l'expression « Pessiér de Zan » se prononce {Psé de Zan}, ou même [pse də ðã] en alphabet phonétique international (API). Dans ce cas, pourquoi ne pas écrire phonétiquement : « psé de Zan », graphie que tout le monde aux Villards comprendra immédiatement ? Les personnes qui s'intéressent au patois villarin et, plus généralement, aux parlers arpitans (dont font partie les parlers savoyards), à leurs graphies et aux codes qui permettraient de faire de ces langues régionales des langues écrites, peuvent contacter l'auteur en s'adressant au *Petit Villarin* (lepetitvillarin@wanadoo.fr) qui transmettra.

La vallée des Villards aux XVIe et XVIIe siècles d'après deux consignes du sel

La croissance démographique fut certainement l'une des causes principales de l'émigration hivernale, qui permettait de ménager les réserves alimentaires tout en allant gagner quelques deniers. Et nul doute que ce sont ces gains hivernaux dans les « bons pays » qui ont dû commencer l'enrichissement des Villarins. Comme en témoigne le beau costume local, ce luxe ostentatoire, qui semble bien dater du XVe siècle.

Pour observer et analyser les évolutions démographiques du pays villarin, très tôt, Pierre Bozon s'est appuyé sur des documents établis par le pouvoir central en vue de l'établissement d'un impôt sur le sel. Cette mesure faisait partie d'une oeuvre de réorganisation entreprise par le duc Emmanuel-Philibert qui venait récupérer ses Etats après l'occupation de la Savoie par le roi de France, François Ier, entre 1536 et 1559.

De nombreux documents de ce type (qu'on appelle les consignes du sel) existent pour la vallée des Villards : 1561, 1758, 1778 et 1789. Dans l'article qui suit, publié en 1967 dans le bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne (tome XVI, pp. 75-82), Pierre Bozon analyse celles de 1561 et 1789.

Les consignes du sel savoyardes sont des documents très précieux, qui permettent de connaître avec beaucoup de précision la population de nos paroisses avant le XIXe siècle. Nous voudrions ici analyser deux de ces documents concernant les communautés des Villards, Saint-Colomban et Saint-Alban, documents établis à deux dates caractéristiques : l'un en 1561, lors du retour d'Emmanuel-Philibert dans ses Etats ; l'autre en 1789, à la veille de l'invasion française.

Le rôle de 1561

En 1561, la population villarinche est déjà fort nombreuse : 997 habitants à Saint-Colomban (qui devait dépasser 2 000 au XIXe siècle) et 615 à Saint-Alban (plus de 1 200 au XIXe siècle). Dans la première paroisse, on recense 224 familles, chacune groupant en moyenne 4,4 personnes, et dans la seconde 129, soit 4,7 individus par famille. La natalité était sans doute élevée, puisqu'on dénombre 152 enfants de moins de 5 ans à Saint-Colomban et 71 à Saint-Alban. Si l'on tient compte d'une mortalité infantile certainement forte, le taux annuel des naissances devait excéder 30 % à Saint-Alban et 40 % Saint-Colomban.

Les 224 familles de Saint-Colomban se répartissent entre 40 patronymes, dont voici la liste, suivis entre parenthèses du nombre des familles qui les portent : Martin (21), Rostaing (17), Girard (16), Favre (13), Paret (13), Bellot (12), Charvinat (10), Cuinat (9), Curt (9), François (9), Tardy (9), Folliet (6), Ramuz (6), Vallet (6), Bozon (5), Sallier (5), Bordon (4), Emedon (4), Emieux (4), Jamen (4), Tronel (4), Vigier (4), Gontier (3), Guillot (3), Jaquemet (3), Long (3), Mermoz (3), Pain (3), Racle (3), Combet (2), Peïod (2), Amblard, Bérard, Bonninard, Borban, Brébant, Brouchier, Chambre, Grange, et Pepey (1 chacun).

Six patronymes rassemblent 44,2 % des familles. La moyenne des familles par patronyme est de 5,6 et 14 noms dépassent cette moyenne, groupant plus des 2/3 des feux.

Les 129 familles de Saint-Alban ont 32 patronymes. Ce sont : Cartier (16), Chaboud (11), David (9), Frasson (7), Quézel (7), Portaz (7), Raymond (6), Ruffin (6), Barbaz (5), Cuinat (5), Darves (5), Oujoud (5), Vachet (5), Chaudet (4), Favier (4), Lattard (4), Mollard (4), Frasse (3), François (2), Preyre (2), Aventurier, Bérard, Boisson, Dartey, Favre, Jaquemet, Julliant, Martin, Prêle, Rey, Frasset, et Sandrin (1 chacun).

Chacun groupe, en moyenne, 4 familles, mais, comme à Saint-Colomban, 6 d'entre eux ramassent 43,8 % des feux. Il n'y a que 6 patronymes communs aux deux paroisses, et encore ne rassemblent-ils que 11 familles sur 353. Bien que sans frontière apparente, les deux communautés sont comme étanches, vivant en vase clos.

Elles ont à leur tête un châtelain, représentant le marquis de La Chambre, noble Henri Martin, et chacune a deux syndics, l'un représentant les Chambrains, sujets du marquis, et l'autre les Ducaux, sujets du duc de Savoie : à Saint-Colomban, ce sont respectivement Jean Martin et Antoine Paret ; à Saint-Alban, François Oujoud et Jean Barbaz.

Chaque paroisse a un prêtre et un vicaire qui tiennent, eux aussi, du bétail. Les familles nobles sont nombreuses, et elles ont dû être anoblies depuis peu car leurs patronymes sont identiques aux autres, et nous savons que la famille Martin, de Saint-Colomban, a été anoblie en 1517. Saint-Alban possède 4 maisons nobles, 2 Chaudet et 2 Cuinat, et Saint-Colomban 7, dont les 5 frères Martin, plus Jean Chambre et Jean Cuinat, A l'exception des Martin, ces nobles ont un cheptel assez réduit. Quinze maisons de Saint-Colomban emploient 22 valets ou servantes, et 7 de Saint-Alban en ont 8.

Le bétail semble abondant : Saint-Alban possède 399 bovins, 652 moutons, 310 chèvres ; Saint-Colomban, 493 bovins, 1 054 moutons, 395 chèvres. Le cheptel étant alors vraiment le capital, sa répartition permet de se rendre compte de l'état de la société villarinche. Les données montrent une hiérarchie bien marquée.

A la base sont les familles très pauvres, démunies de gros bétail, disposant seulement (et pas toujours) de 1 ou 2 brebis, 1 chèvre. Elles forment 1/5 du total de Saint-Alban et plus de 1/3 à Saint-Colomban. Il s'agit souvent de personnes seules, mais parfois aussi de familles nombreuses, alors vraiment miséreuses. Une deuxième catégorie comprend des familles plus aisées, ayant en moyenne 2 bêtes à cornes, 3 ou 4 brebis, 2 chèvres. C'est le groupe le plus représenté, réunissant près de la moitié des feux de chaque paroisse.

Ensuite viennent les familles aisées, possédant 4 ou 5 bovins, plus d'une demi-douzaine d'ouailles, 3 chèvres. Elles forment plus du 1/5 à Saint-Alban, un peu plus du 1/7 à Saint-Colomban. Au-dessus sont les riches, mais leur pourcentage est bien faible : moins du 1/10 à Saint-Alban, moins du 1/20 à Saint-Colomban. Le contraste social est très grand.

A Saint-Alban, plus du 1/4 des familles ont au maximum 1 bête à cornes, alors que 12 d'entre elles rassemblent 30 % du gros bétail. Pierre Lattard a 11 têtes bovines, Urbain Julliant 12, Jacques Darves et Pierre Quézel 14. Enfin, le notaire Gabriel Frasson, rédacteur du document, possède 19 bovins, 61 brebis et 13 chèvres.

A Saint-Colomban, le contraste est encore plus vif, Plus de la moitié des familles a tout au plus 1 vache, mais 10 étables abritent 35 % du gros bétail. Pierre Rostaing en a 13 têtes, Pierre Favre-Novel 22 et chacun d'eux possède plus de 30 moutons. Les cinq frères nobles Martin dominent largement le lot, et Henri, le châtelain, entretient 50 bovins, 50 brebis, 15 chèvres. A eux tous, ils ont 122 bêtes à cornes, le quart du cheptel de Saint-Colomban, 142 ouailles et 83 chèvres. Le cadastre de 1730 nous montre d'ailleurs la fortune territoriale de cette famille, qui disposait alors de près de 700 hectares, avec un fort noyau de terres, autour de son berceau du hameau de La Sausse, et d'immenses étendues pastorales en combe d'Olle.

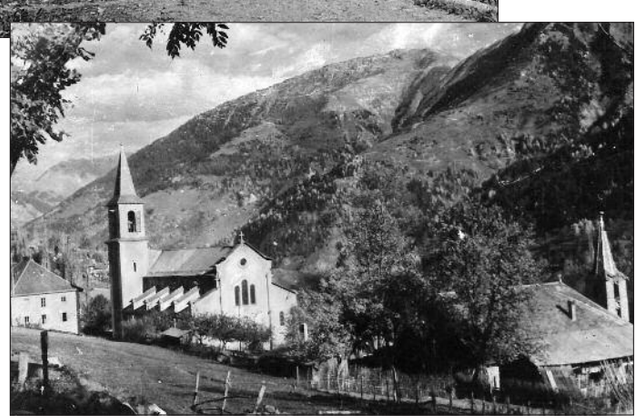

■ *Les églises de Saint-Alban (en haut) et de Saint-Colomban.*

La consigne du sel de 1789

Ce document est encore plus complet que celui de 1561, car il ventile la population par hameau et indique, en plus des bovins, moutons, chèvres, les mulets et l'âge des habitants.

La population a évidemment considérablement augmenté : Saint-Colomban possède 1 709 habitants et Saint-Alban, 996, soit un accroissement de plus de 60 % en 228 ans pour chacune des deux paroisses. Il est certain d'ailleurs que, sans une grosse émigration, il aurait été beaucoup plus fort. La taille moyenne des familles a augmenté, puisqu'on en recense 285 à Saint-Colomban, soit 6 personnes pour chacune, et 167 à Saint-Alban, soit 5,9. Il s'agit souvent de familles patriarcales, groupant sous le même toit le père et plusieurs de ses enfants mariés, avec leurs familles. La structure par âges est symptomatique d'une population dynamique : 44 % des habitants de Saint-Colomban, et 45 % de ceux de Saint-Alban ont moins de 20 ans, alors que, respectivement, 6,4 % et 5,9 % dépassent 60 ans. En effet, la natalité était forte, de 35 à 40 % d'après les sondages des registres paroissiaux, mais la mortalité infantile devait être élevée, puisque 11,5 % seulement des habitants ont moins de 5 ans.

Il n'y a plus que 28 patronymes fondamentaux à Saint-Colomban et 18 à Saint-Alban. Ce sont, pour Saint-Colomban : Favre (44), Rostaing (40), Paret (26), Martin (24), Sallier (20), Tronel (19), Bozon (13), Jamen (13), Girard (12), Lambert (10), Bellot (9), Mollaret (8), Emieux (7), Charvinat (5), Tardy (5), Bordon (4), Cuinat (4), Cartier (3), Combet (3), Frasson (3), Long (3), Pélissier (2), Pepey (2), Frasse, Gottafrey, Mermoz, Quézel et Vial (1).

Et pour Saint-Alban : Frasson (39), Quézel (21), Darves (17), Cartier (13), Chaboud (10), David (9), Frasse (9), Raymond (9), Portaz (8), Vachet (7), , Chaudet (5), Ruffin (5), Mollard (4), Favier (3), Gottafrey (2), Oujoud (2), Bérard (2), Bordon (1).

En moyenne, chacun d'eux concerne 10,1 familles à Saint-Colomban, et 9,2 à Saint-Alban, mais certains ont une prépondérance écrasante : les 4 premiers de Saint-Alban rassemblent 54 % des familles et les 4 premiers de Saint-Colomban 46 %. On peut observer que les grandes « tribus » du XVIe siècle sont toujours

La vallée des Villards aux XVIe et XVIIe siècles

(Suite de la page 10)

en tête, et même certaines se sont singulièrement renforcées comme Favre, passé de 13 à 44 familles, Frasson de 7 à 42 (pour les deux communes), Quézel de 7 à 22, Paret de 13 à 26.

Ainsi se justifie le développement considérable des noms composés, ajoutant un surnom au patronyme initial. Déjà en 1561, on signale quelques surnoms : Martin-Cocher, Favre-Novel, Tardy-Blanc, Chaboud de la Croza (devenu Chaboud-Crousaz). Cependant c'est au cours du XVIIe siècle que naquirent la plupart des composés, à mesure que se développaient les familles ; ainsi les 7 familles Frasson de 1561 sont devenues 42, affectées de 24 composés ; les 4 familles Tronel de 1561 sont devenues 19 en 1789, mais il y a 6 composés en plus du nom simple. De même Favre comprit 16 composés, Paret et Quézel 14, Martin 13, etc. La liste en est impressionnante. D'ailleurs, les composés sont souvent omis dans le recensement, et on doit les chercher dans les registres paroissiaux.

Par contre, beaucoup de noms ont disparu depuis 1561 : 31 sur 67 pour l'ensemble de la vallée, près de la moitié, la plupart antérieurement au XVIIIe siècle, les uns peut-être par extinction, mais la plupart certainement par émigration. Rares au contraire sont les nouveaux venus : en dehors de Lambert et Gottafrey, qui semblent avoir été omis en 1561 (ils existaient antérieurement), Mollaret provient, au XVIIe siècle, de Montrond-d'Arves, Pélissier et Vial viennent de Saint-Jean-d'Arves au XVIIe siècle. La vallée des Villards a conservé son autochtonie. Et même chaque paroisse continue à vivre en vase clos : il n'y a que 10 familles à Saint-Colomban portant des noms de la communauté voisine, et, inversement, une seule à Saint-Alban : le pourcentage est infime.

Saint-Alban	Feux	Habitants
Le Premier-Villard	56	322
L'Eglise et Le Mollard	40	236
Le Bessay	22	130
Le Frêne	17	93
Bon Mollard	14	91
Le Bouchet	13	72
Le Rivaud	2	28
Le Planchamp	3	24
Total	**167**	**996**

Saint-Colomban	Feux	Habitants
La Sausse et Les Roches	43	319
Lachal	44	252
Martinan	37	234
Lachenal	43	229
Valmaure	34	200
La Pierre	29	169
Nantchenu	15	90
Les Granges	15	82
Le Châtelet	14	67
Les Ponts	6	35
La Perrière	5	32
Total	**285**	**1 709**

La Consigne donne la répartition des habitants par hameaux *(tableau ci-dessus)*. Deux gros villages excèdent 300 âmes : le Premier-Villard, qui rassemble presque un tiers de la population de Saint-Alban, et La Sausse – Les Roches, qui réunit près du cinquième de celle de Saint-Colomban ; 5 autres villages ont encore plus de 200 habitants chacun. L'adret l'emporte largement sur l'envers : celui-ci ne retient que 41,6 % de gens de Saint-Colomban et seulement 16,4 % de ceux de Saint-Alban.

Naturellement, chaque paroisse a son prêtre qui, d'ailleurs, tient du bétail : celui de Saint-Alban possède 3 vaches et 10 brebis, et engraisse un cochon. Il n'y a plus de nobles, mais Saint-Colomban possède un notaire, Nicolas Rostaing (Lachal), qui exerce les fonctions de châtelain et secrétaire des deux communautés. On indique 3 cabarets à Saint-Colomban (Paret aux Ponts, Lambert au Châtelet, Martin-Latour aux Roches) et 2 à Saint-Alban (Esprit Darves-Bornoz et Pierre Darves, au Frêne). Les absents de plus de 6 mois, c'est-à-dire les émigrants d'hiver, sont dénombrés : 234 à Saint-Colomban (13,7 % de la population) et 77 à Saint-Alban (7,7 %), mais ils représentaient plus du quart des hommes à Saint-Colomban et près du sixième à Saint-Alban.

Le bétail est abondant : à Saint-Colomban, 776 bêtes à cornes, 2 420 moutons, 375 chèvres, 138 mulets ; à Saint-Alban, 471 bovins, 1 232 ovins, 159 chèvres, 20 mulets et 69 ânes. En outre, Saint-Colomban admet 120 bêtes à cornes, en supplément, l'été sur ses « montagnes ». On doit remarquer l'abondance des bêtes à laine et la suprématie de Saint-Colomban avantagée par ses immenses pâturages. La répartition du cheptel bovin (les ovins suivent la même progression) offre toujours une échelle qui correspondait à coup sûr à la hiérarchie des fortunes.

Au bas de l'échelle, les familles très pauvres, n'ayant que quelques ouailles, forment un cinquième du total de Saint-Colomban et un dixième de celui de Saint-Alban. Un deuxième groupe comprend les maisons sans bête de somme, mais qui ont 1 ou 2 bovins, 5 à 6 moutons et chèvres : 18 % à Saint-Colomban et 37,5 % à Saint-Alban sont dans ce cas. La troisième catégorie possède une bête de somme, 2 bovins, une demi-douzaine de brebis ; elle rassemble 30 % des familles de Saint-Colomban, 21 % de celles de Saint-Alban. Un quatrième échelon concerne les gens aisés ayant, outre un mulet, 4 à 5 bovins, une douzaine de bêtes à laine : il réunit 20,3 % des feux de Saint-Colomban et 27,4 % de ceux de Saint-Alban. Enfin la classe des riches, disposant de plus de 6 bovins, outre 15 brebis, 6 chèvres, rassemble seulement 10,7 % du total de Saint-Colomban et 4,8 % de celui de Saint-Alban.

Dans cette paroisse, 8 propriétaires seulement nourrissent plus de 7 gros animaux, le plus fort étant Joseph Quézel, du Rivaud, avec 1 mulet, 9 bovins, 15 moutons, 2 chèvres. Saint-Colomban a davantage de riches : 27 étables abritent plus du quart du bétail et 14 propriétaires ont 2 ou 3 mulets chacun, Ceux qui dominent le lot sont Claude Tronel-Peyroz (Lachal), qui a 1 mulet et 10 bovins ; Etienne Martin-Cocher (Martinan), 2 mulets et 10 bêtes à cornes ; Polycarpe Bozon (La Sausse), 2 mulets, 12 bovins ; Claude Pepey (Martinan), 3 mulets, 14 vaches et génisses. Tous ont de 25 à 30 ouailles. Ils salent plusieurs chèvres ou cochons. Les villages de l'envers, comme Lachal et La Pierre sont les plus riches en bétail, sans doute parce qu'ils disposent des meilleurs pâturages et prés de fauche.

Par rapport au XVIe siècle, le document de la fin du XVIIIe siècle permet de constater :

1 – la forte diminution des très riches et des très pauvres, donc une plus grande égalisation des fortunes ;

2 – l'accentuation du contraste entre les deux communautés : l'égalisation, déjà plus considérable à Saint-Alban en 1561, s'est encore accrue ;

3 – l'augmentation sensible des gens aisés à Saint-Colomban : les possesseurs de plus de 3 bovins ont doublé en pourcentage, alors qu'il y a simple maintien à Saint-Alban. Ce contraste relève très probablement de la différence des revenus de l'émigration hivernale, plus fructueuse pour les gens de Saint-Colomban que pour ceux de Saint-Alban.

En conclusion, ces deux dénombrements, assez comparables, quoique fort éloignés dans le temps, nous montrent donc :

1 – une certaine permanence des noms de personnes, attestant la vie en vase clos de ces populations montagnardes, pépinières pour les bas pays par leur émigration incessante, ce qui ne les empêchait pas d'ailleurs d'augmenter fortement, tant étaient nombreuses les naissances ;

2 – une hiérarchie sociale, décelée à travers la possession du bétail, signe et base de richesse. Le XVIe siècle présente une situation très inégalitaire, avec une masse de pauvres, opposée à une poignée de riches. Par la suite, l'égalisation a fait des progrès, surtout sensibles à Saint-Alban, où, à la fin du XVIIIe siècle, la grande masse a une petite aisance et les vrais riches sont rares. L'autre paroisse conserve une échelle sociale plus étirée : les pauvres sont deux fois plus nombreux que les riches, mais il y a un gros noyau de gens aisés qui forment près du tiers de la population totale : la richesse s'est notablement accrue au cours du XVIIIe.

Pierre Bozon

Rituels funèbres dans la vallée des Villards

Entremêlée d'heurs et de malheurs, la vie de chacun inexorablement s'écoule vers le destin commun des hommes. Aux temps anciens, lorsque, avant 1865, il y avait un notaire dans la vallée, il était fréquent qu'on l'allât chercher en même temps que le curé, quand un malade sentait sa fin prochaine. En toute lucidité et par devant témoins, il faisait consigner ses dernières volontés, dont presque toujours quelques legs aux établissements de charité de Saint-Jean-de-Maurienne, des dons à certains de ses enfants et surtout de quoi faire dire des messes pour le repos de son âme.

C'est en toute sérénité que ces hommes et ces femmes s'apprêtent à quitter ce monde en remettant leur esprit à la miséricorde de Dieu. Ils y sont aidés par les voisines venues prier à haute voix à leur agonie et les exhorter à se recommander au Seigneur et à la Sainte Vierge. Le curé, à son tour, vient leur administrer l'Extrême Onction, leur porter le bon Dieu, comme on dit familièrement. L'humour ne perdant jamais ses droits, on raconte volontiers l'anecdote du curé de Saint-Alban, parti au chevet d'un mourant au village du Bouchet perché haut de l'autre côté de la vallée, et à qui on demandait où il allait : *« M'en parlez pas. Il faut aller porter le bon Dieu là-haut au diable ! »*

Dès que l'on apprend un décès, signalé par le glas lugubre des cloches, commence le défilé de ceux qui vont porter l'eau bénite au défunt. Dans le sombre logis, où seule brille une chandelle, on a placé à la tête du mort l'eau bénite dans un bol où trempe un rameau de buis. Chacun trace sur le corps le signe de la croix et se recueille un moment. Une nuit ou deux, ce sera la veillée : aux voisins se joignent parents et amis venus des autres villages. On cause à voix basse, on récite des prières à voix haute, et, au milieu de la nuit, on boit une boisson chaude, qui sera du café à la fin du XIXe siècle.

Le jour des obsèques, le cercueil, œuvre d'un menuisier local, est porté par quatre hommes à l'église, pendant que trois ou quatre sonneurs lancent les cloches à toute volée. Sur les chemins englacés de l'hiver, ce transport pose quelquefois des problèmes. Ainsi, toujours au Bouchet, relié à l'église par un très raide sentier qui dégringole sur le pont du Glandon, les porteurs dérapèrent un jour sur le verglas, et le cercueil, s'échappant de leurs mains, vint buter debout contre un arbre. Le choc fit sauter le couvercle et le mort gardait tellement une apparence de vie que l'un des porteurs effrayé lui tendit sa tabatière : *« Prends une prise va, et ne nous en veux pas ! »*

Le curé vient à domicile pour commencer les prières qu'il poursuivra tout au long du trajet. Mais on ne l'entend guère, car sa voix est couverte par les lamentations des pleureuses. Etrange coutume remontant au fond des âges et qui n'existe en Maurienne que dans cette vallée des Villards, véritable institution que celle de ces femmes payées par les familles pour gémir et hurler bruyamment tout au long de la cérémonie. Ces pleureuses professionnelles ne disparaîtront qu'à la fin du XIXe siècle. Comme disparaîtra aussi le repas funèbre, dans la demeure du défunt, offert à tous les participants après l'enterrement. Il s'agit certes d'une collation assez austère, composée traditionnellement d'une soupe aux fèves garnie de lard et d'un plat de riz, plus anciennement de lentilles, mais la préparation est tout de même astreignante pour la famille en deuil, obligée d'emprunter de la vaisselle à tout le voisinage. Au XXe siècle, on se contente de régaler porteurs et sonneurs, au restaurant cette fois, avec sardines, saucisson, jambon, fromage, copieusement arrosés.

Le corps descendu en terre, après l'absoute, les sonneurs font tinter sur la cloche les ans du trépassé, séparant bien les dizaines, afin qu'on puisse, au loin, reconnaître l'âge exact de celui qui a quitté ce monde. Puis on dira sa neuvaine, où seuls assistent ses proches, car la coutume veut que 9 messes soient célébrées pour l'âme du mort dans le mois qui suit son décès. Et la famille le fera inscrire sur le nécrologe des prières annuelles que, chaque année, on fera renouveler, ou des prières perpétuelles pour les gens aisés qui préfèrent cette sorte d'abonnement. Chaque année, un dimanche de septembre, le curé, du haut de la chaire, récitera les noms inscrits sur ce livre d'or des trépassés, et, pendant des dizaines et des dizaines de minutes, les fidèles écouteront la liste monotone mais si évocatrice de tous ces anciens de la paroisse, dont on connaît les familles et qu'on a souvent connu soi-même.

Pierre Bozon (*)

(*) Bozon Pierre, *La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie*, Les Imprimeurs réunis, Chambéry, 1982, 128 p.

Malgré la présence d'une opposition toujours vive, l'AFP poursuit son entreprise de reconquête pastorale

L'assemblée générale (AG) ordinaire (*) de l'AFP a eu lieu (29 octobre 2011) en présence de trois propriétaires totalisant 4 voix. Le quorum n'étant pas atteint, quelques minutes plus tard et après enregistrement et vérification des mandats, au nombre de 159 (sur un total de 251), l'AG a été ouverte par le président, Georges Quézel-Ambrunaz, qui a d'abord rappelé le rôle important que tenait René Emieux (décédé) dans l'AFP auquel l'assemblée, debout, a rendu hommage.

Par votes à main levée, ont été adoptés le procès-verbal de l'assemblée du 19 mars dernier (82 voix contre 73 et 4 abstentions) et le rapport moral (86 voix contre 73).

Côté finances, pour le CA 2010, on a noté : recettes 10 447,09 € ; dépenses 9 053,38 €. Le budget 2012 sera établi en début d'année prochaine. Les recettes seront sensiblement les mêmes qu'en 2011 (2 000 euros de subvention de la CCVG et 600 euros de baux) ; les dépenses seront fixées après la connaissance du CA de l'année 2011 (celles liées au projet d'extension étant compensées intégralement par une subvention du conseil général de Savoie). Finalement, le rapport financier a été approuvé à main levée par 86 voix pour, 67 contre et 6 abstentions (pour le CA 2010, le président n'a pas pris part au vote qui devient : 85 voix pour, 67 contre, 6 abstentions).

L'assemblée générale, qui doit fixer chaque année la contribution des propriétaires aux dépenses de l'AFP ainsi que la répartition des recettes, a décidé qu'aucune participation ne serait demandée pour les dépenses, et que les recettes (596 euros) seraient mises en réserve pour le budget de fonctionnement 2012.

L'assemblée a aussi décidé de retirer de l'ordre du jour une proposition de modification du règlement intérieur, proposée par le groupe de travail du projet d'extension, et relative à la création de vergers dans le nouveau périmètre de l'AFP en cas d'extension.

Après lecture des courriers recommandés de M. et Mme Henri Guderzo (usufruitiers) et Mme Nathalie Cartier-Lange (propriétaire), demandant le retrait de la parcelle M 384 de l'AFP, le président a rappelé la procédure : l'AG émet un avis, puis le conseil syndical prend une délibération, la transmet à la préfecture qui décide par arrêté préfectoral. Sur cette question, l'AG a décidé, à main levée, de s'opposer à ces retraits de parcelles (sur 159 votants : 12 abstentions, 73 voix pour le retrait, 74 contre).

Afin de pourvoir le poste de titulaire de René Emieux et le poste de suppléant de Claude Gauterin (démissionnaire), le président a proposé de tirer au sort l'un des 5 autres syndics de façon à démarrer un nouveau cycle de renouvellement (par tiers en trois ans). Après débat, l'AG a décidé de seulement compléter le conseil, le tirage au sort commençant l'an prochain. Le vote à bulletins secrets a permis d'élire Gilbert Quézel-Ambrunaz, 81 voix, et Daniel Quézel-Ambrunaz, 76 voix (1 bulletin blanc). Par ailleurs, Nicolas Routin (suppléant de Gilbert Quézel-Ambrunaz) et Jean-Claude Bouchon (suppléant de Edmond Lauminy) ont été élus à l'unanimité par consensus.

Actuellement, il y a en Savoie 40 AFP et 10 sont en cours de création. Un bureau informel constitué de plusieurs présidents a été désigné l'an dernier à la journée départementale des AFP. Il a étudié la possibilité de créer, comme en Haute-Savoie, une fédération départementale. Un groupe de travail a préparé un projet de statuts : la fédération serait une association de type Loi 1901 dont l'objet est de représenter l'ensemble des AFP du département auprès des différents interlocuteurs, de promouvoir les AFP, d'apporter une aide administrative à ses membres, de diffuser les informations (journal), de faire des propositions d'actions communes, etc. Elle pourrait être créée au cours de l'assemblée des AFP 2012, qui sera organisée en octobre aux Villards. Le conseil syndical, après examen du projet de statuts, se prononcera sur l'adhésion éventuelle de l'AFPI *(lire plus bas)*.

La journée départementale 2011 a eu lieu à Celliers (25 AFP représentées), le 7 octobre dernier. Après présentation de l'AFP de Celliers (1 000 ha, avec 6 éleveurs : 1 « beaufort », 2 « ovins laitières », 1 « ovins élevage », 1 « bovins élevage », 1 « chèvres »), la réunion a débattu de la création de la fédération départementale et échangé des informations et des expériences concernant le fonctionnement des associations. La visite des réalisations de l'AFP de Celliers a été annulée par suite de chutes de neige…

Le conseil syndical de l'AFP qui a suivi l'assemblée générale a réélu (19 novembre, par 7 voix pour, une voix se portant sur Gilbert Quézel-Ambrunaz) Georges Quézel-Ambrunaz, seul candidat, président et (7 voix pour et 1 bulletin blanc), Patricia Valcke, seule candidate, vice-présidente.

Par ailleurs, l'AG ayant adopté le CA 2010, le conseil syndical a adopté le CA 2011 et, après un débat, s'est opposé (vote à bulletins secrets) à la proposition du président qui souhaitait annuler une dette (3 voix pour l'annulation, 4 voix contre). (Il s'agissait d'un défaut de paiement de baux pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant de 235,53 €, et malgré trois courriers de relance.)

Concernant le retrait de la parcelle M 384, demandé par M. et Mme Henri Guderzo et Mme Nathalie Cartier-Lange, le conseil syndical, prenant acte du vote de l'AG, a décidé de demander au préfet de refuser ce retrait (7 pour, 1 contre), aucun projet d'utilisation de cette parcelle n'étant donné dans le courrier.

Concernant le projet d'extension de l'AFP, le président a rappelé la procédure, analogue à un projet de création : mise en place d'un groupe de travail (ici le conseil syndical plus Daniel Briançon), réunion d'information-débat des propriétaires concernés, établissement du dossier, mise à l'enquête publique par le préfet, vote des propriétaires, arrêté de création si la majorité requise est atteinte (moitié des propriétaires possédant la moitié des terrains).

Deux réunions de propriétaires ont été organisées, la deuxième (26 août 2011 n'ayant réuni que le groupe de travail) ; le président a donc proposé que le dossier soit établi en fonction des disponibilités de M. Lacour (chambre d'agriculture), pour arriver à l'enquête publique au printemps 2012. Le conseil syndical a accepté cette démarche en recommandant toutefois de choisir au mieux les dates de l'enquête pour avoir la meilleure participation possible des propriétaires.

Les avenants aux contrats d'entretien, après les travaux 2012, concernaient le point d'eau du Planchamp (Thierry Martin-Cocher et Chantal Darves-Blanc) et la plate-forme de traite (Chantal Darves-Blanc).

Mais suite à la décision du conseil municipal de Saint-Alban, le point d'eau sera alimenté en eau potable, avec un compteur. La répartition des dépenses entre les deux exploitants va poser un problème difficile : comment évaluer la consommation de chacun et la répartition du montant de l'abonnement ? Le conseil syndical a repris la proposition faite par le président au conseil municipal en septembre 2011, à savoir la prise en charge de la dépense par la commune (avec un plafond éventuel, pour éviter le gaspillage). Un courrier sera fait en ce sens au maire de la commune. Dans l'attente de la réponse et des positions des exploitants, l'établissement des avenants est repoussé au printemps prochain.

Le deuxième traitement des rejets après coupe à « d'En-haut la Vie » n'a pu être effectué en temps voulu par l'entreprise Perreau. Contact sera pris avec l'exploitant du lot considéré pour fixer avec lui les modalités d'une intervention (date, possibilité de traitement par ses soins, etc.).

Dans le but d'associer plus étroitement les exploitants à l'AFP et, ainsi, d'améliorer son fonctionnement, une réunion sera organisée au printemps entre le conseil syndical et les éleveurs.

Enfin, des visites de terrain ont été organisées le 26 novembre 2011, en présence des exploitants (Thierry Martin-Cocher, GAEC de la fia, Françoise Darves-Blanc, Chantal Darves-Blanc). Elles ont eu lieu en présence de Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc et Georges Quézel-Ambrunaz.

Concernant Thierry Martin-Cocher, les remarques des membres du conseil syndical lui ont été adressées par un courrier. Pour le GAEC de la fia, le conseil syndical a remarqué dans le secteur « d'En-haut la Vie » des broussailles au début de la zone (côté Saint-Colomban) et une surface non pâturée au bout de la zone (au dessus du Bessay). Sous le Bessay : un débroussaillage, souhaitable, sera obligatoire en 2012. Sur le plateau du Bessay, les conseillers ont relevé, pour mémoire, qu'il fallait enlever les piquets et le grillage vers les parcelles numéros 1011 et 1012. Enfin, pour août 2012, le traitement des rejets dans la zone déboisée en 2009 (après pâture, au printemps 2012) devra être fait.

Rien n'a été signalé concernant Françoise Darves-Blanc. Quant à Chantal Darves-Blanc : au dessus de la maison Quatrefages (aux alentours des parcelles numéros 425 et 427), du débroussaillage est à faire. L'AFP fera effectuer un déssouchage au cours des prochains travaux de reconquête de pâturages ; sur la pente au dessus du Planchamp (maison Tardy) : quelques repousses de broussaille ; départ du chemin du Tremblay, sous la route : prévoir le passage du broyeur ; supprimer les repousses à Pré Belliet (zone déboisée en 2010).

Enfin, le 22 novembre 2011, à 14 heures s'est déroulée la réception des travaux en présence de Patricia Berthomier (DDT), Sébastien Maillard-Rosset (chambre d'agriculture), et de l'entreprise Jamen ; la mairie de Saint-Alban a été invitée à cette réception, ainsi que les propriétaires directement concernés par les travaux.

[Sources : comptes rendus officiels de l'assemblée générale du 29 octobre 2011 et du comité syndical du 19 novembre 2011.]

(*) L'AG extraordinaire prévue à la suite de l'AG ordinaire n'a pas eu lieu. Elle devait débattre d'une modification des statuts, visant à formaliser un usage pratiqué cette année comme depuis la création de l'AFPI : lorsque, pour une succession non faite, les héritiers sont identifiables et joignables, ils peuvent participer aux AG avec droit de vote. Pour les indivisions, la règle de la majorité des 2/3, prévue par les statuts, s'applique dans leur cas

■ BRÈVE

➡ **Corvées.** Le 8 novembre, alors que de nombreuses maisons avaient déjà les volets clos, il n'était pas évident pour l'Association des Villarins et amis des Villards de trouver des bénévoles pour effectuer une corvée. Mais c'était sans compter sur le noyau dur de quelques Villarins toujours prêts à agir pour l'intérêt commun. Le cœur vaillant et les outils en mains, ils ont entrepris pour la troisième fois cette année de dégager le chemin de la chapelle des Voûtes au départ du village du Pied des Voûtes. Parvenant ainsi à repousser les assauts de la nature et redonnant à ce chemin son profil d'antan. Jadis, ce chemin (« de grande communication numéro 13 ») était la voie unique et historique permettant de relier les Villards et ses villages perchés avec le bas de la vallée. Ce trajet est aujourd'hui emprunté par de nombreux promeneurs qui se rendent à la chapelle. Au moment de la commémoration de l'armistice de 14-18, nous nous sommes rappelés qu'il fut aussi le chemin des adieux empruntés par les nombreux jeunes Villarins qui partirent se « faire tuer » sur les champs de bataille de la Grande Guerre. Remerciements à toute l'équipe de bénévoles. – *(J.-M. Bordas.)*

Vandalisme

Vers la mi-novembre, et après des délits semblables commis, quelques jours plus tôt, au pont du Merlet, des filets utilisés par les agriculteurs pour faire leurs parcs ont été violemment arrachés et « transportés » en contrebas du Premier-Villard, au lieu-dit en Chasselard, puis abandonnés au milieu de la route départementale. Les gendarmes sont venus pour constater les faits.

Bien que celles-ci ne se soient pas déroulées dans le périmètre de l'AFP, Georges Quézel-Ambrunaz, lors du conseil syndical du 19 novembre dernier, a déploré *« ces exactions* (...) *dont sont victimes certains éleveurs »* et s'est *« élevé contre ces procédés »*. Ajoutant : *« De nombreux efforts sont faits, tant par les collectivités (la communauté de communes, l'AFP, le Département, etc.) que par les éleveurs (en particulier les jeunes qui s'installent) pour faire vivre l'activité pastorale dans notre vallée, qu'il est très regrettable que certains s'évertuent à leur rendre la vie difficile. »*

FUMIÈRE

Une nouvelle étude confirme les sites de Sur-la-Croix toujours contestés par les habitants de Lachenal

Le 14 juin dernier, le conseil de la communauté de communes de la vallée des Villards (CCVG) décidait de choisir le site Sur-la-Croix (en face de la déchetterie, de l'autre côté de la RD 927) pour construire une fumière collective.

Mais aussitôt cette implantation connue, une pétition signée par quelque 90 habitants de Lachenal (résidents permanents et pour beaucoup résidents secondaires) a été adressée à la CCVG pour contester le choix de cet emplacement et poser des questions sur l'utilité réelle de cet équipement, sur son coût, sur la pertinence des critères qui ont conduit à choisir ce site, etc. *(lire* Le Petit Villarin *numéro 157, septembre 2011)*

Pour apporter des réponses à ces questions et à ces inquiétudes, les responsables de la CCVG ont organisé une réunion publique d'information, le 20 décembre à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Au cours de cette réunion, la chambre d'agriculture a dévoilé les conclusions d'une nouvelle étude commandée dans le but d'aider la CCVG à choisir le site le plus adapté.

Pierre-Yves Bonnivard a introduit la réunion par un rappel historique de la situation. Il a expliqué que si le projet de création de fumières dans la vallée des Villards date de plusieurs années, on arrivait à un moment où sa concrétisation devenait incontournable, les agriculteurs étant *« bloqués dans leur installation et leur extension »* par l'absence de fumières conformes aux normes.

La CCVG ayant la compétence agricole, son conseil communautaire s'est penché sur les études de la chambre d'agriculture et a retenu le 14 juin le site de Lachenal pour la création d'une fumière collective. Pierre-Yves Bonnivard a reconnu un manque de communication sur le dossier, au début du processus de concrétisation, qu'il a expliqué par la prééminence, dans la même période, d'un sujet important concernant l'avenir de l'intercommunalité. Entre le 14 juillet et la fin août, la CCVG a reçu quelque 90 signatures d'habitants du hameau de Lachenal s'exprimant contre ce site. Afin de prendre en compte cette expression, les élus ont décidé de revoir le dossier avec la chambre d'agriculture et les professionnels et retenu le principe d'une réunion publique.

Mais afin d'avoir toutes les réponses aux interrogations des pétitionnaires, il a fallu du temps. La réunion ne pouvait donc se tenir fin août. La date du 20 décembre a été retenue car elle est incluse dans une période de congés scolaires se terminant par la fête de Noël, qui voit de nombreux Villarins revenir au pays, l'horaire (18 heures) pouvant favoriser la participation des actifs vivant dans la vallée. Pierre-Yves Bonnivard a signalé aussi que des courriels et courriers étaient arrivés à la CCVG, demandant le report de la réunion au printemps, mais qu'il n'était pas souhaitable que le dossier soit encore mis en attente pendant 4 ou 5 mois. Il a précisé que les élus de Sainte-Marie-de-Cuines, absents, avaient demandé qu'on veuille bien les excuser (ainsi que M. Albert, expert foncier) et a signalé la présence de conseillères municipales de Saint-Alban dans la salle.

La date du 20 décembre, enfin, a permis la participation de plusieurs intervenants, qu'il a présentés alors : Martin Schoch, conseiller de la chambre d'agriculture, chargé du territoire Maurienne, Claire Miard (chambre d'agriculture), spécialiste des fumières et du compostage, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, Jean-Pierre Combey (directeur associé du cabinet foncier FCA) et son assistante Séverine Pidou.

Martin Schoch est intervenu ensuite pour tracer un bref tableau de l'agriculture en Maurienne, rappelant qu'en 30 ans, 76 % des exploitations agricoles ont disparu et que la nécessité d'installer de jeunes agriculteurs se faisait impérieuse pour éviter une véritable catastrophe, environnementale et sociale. Il a souligné que de par les nouvelles orientations de la PAC, les aides aux agriculteurs allaient diminuer et qu'elles seraient conditionnées par le respect de l'environnement, incluant la gestion des déjections animales, et leur valorisation. La création d'une fumière collective aurait donc pour but d'assurer la mise aux normes des exploitations existantes afin de les pérenniser et elle est une condition exigée pour l'installation de jeunes agriculteurs.

Claire Miard a détaillé ensuite les caractéristiques de la fumière projetée pour la vallée des Villards. Elle concernerait des exploitations agricoles existantes ou en cours d'installation (Robert Bozon à Lachal, Adrien Maurino à Valmaure, Anne-Karine Favre-Bonté à Martinan, et Françoise Darves-Blanc au Planchamp).

Le problème du stockage du fumier se pose de novembre à mai, son utilisation dans les champs se faisant au printemps ou à l'automne. Le projet de fumière concernerait les déjections de bovins, qui seraient préstockées par les agriculteurs dans leur exploitation, puis amenées, 3 ou 4 fois dans l'hiver, jusqu'aux fumières. La plate-forme à fumier, couverte, aurait une surface de 275 m², la fosse de récupération du purin, enterrée, ferait 120 m³ et l'aire de compostage, elle non couverte, 500 à 1 000 m². Au printemps, le fumier ovin et caprin pourrait être mélangé au fumier bovin pour transformation en compost. Le compost serait fait en 5 semaines environ, le fumier étant installé en andains, avec 2 passages du « retourneur » d'andain. Les avantages du compost sont multiples : le volume avant épandage est réduit de 50 %, il n'a pas d'odeur, s'épand et se dégrade plus facilement et est hygiénisé (destruction de bactéries et graines). L'épandage serait réalisé en mai-juin ou en octobre.

L'étude des 4 sites susceptibles de recevoir l'implantation de la fumière a été détaillée *(lire ci-contre)*.

• Le site du Châtelet est en zone agricole, sans risques naturels. Il présente l'inconvénient de prendre sur des jardins et des prairies de fauche. Son accès est facile et sans difficultés topographiques, son orientation nord-est est favorable, mais c'est un site ouvert, très visible de la route et des habitations, situé sous brise descendante (ce qui favorise une certaine propagation des odeurs, normalement contenues dans un rayon de 10 m). Coût prévisionnel : 238 000 euros HT.

• Le site Dessus l'Eglise est un site masqué, sans problème de diffusion d'odeur. Situé en zone avalancheuse, l'accès et l'implantation dans la pente nécessiteront des terrassements assez importants. Coût prévisionnel : 277 500 euros HT.

• Le site situé Sur-la-Croix, à proximité de la déchetterie, est en zone N. Un remblaiement sera à effectuer pour son implantation mais l'accès sera facilité par l'existence de la déchetterie. Plus éloigné que les autres de certaines exploitations agricoles, il aura l'avantage d'être peu visible. Pas de problème d'odeur. Coût prévisionnel : 197 000 euros HT.

• Le site situé Sur-la-Croix, en face de la déchetterie, est en zone A. Le terrain est actuellement en taillis et pâtures. L'accès est aisé, pas de terrassement à prévoir. L'impact paysager est masqué par des arbres. Coût estimé à 179 500 euros.

En conclusion, le site situé Sur-la-Croix, près de la déchetterie, serait le plus adapté.

M. Combey a présenté ensuite les procédures réglementaires d'acquisition des terrains (procédure à l'amiable ou expropriation avec une déclaration d'utilité publique). Il a été interrompu assez fermement depuis la salle par des propriétaires : *« Ça ; on le sait, ce n'est pas la première fois qu'il nous faudra vendre des terrains, passons au débat. »* Le débat s'est ouvert alors effectivement avec la salle.

Une bonne vingtaine de personnes étaient présentes dans la salle (parmi lesquelles Georges Favre-Bonté et Evelyne Rostaing-Troux, élus de Saint-Colomban, Patricia Valcke et Jacqueline Dupenloup, élues de Saint-Alban).

De ce débat ont émergé plusieurs éléments. D'abord, le manque de concertation avec lequel le dossier a été lancé : bien que Pierre-Yves Bonnivard ait reconnu cette erreur dans son introduction à la réunion, ce point a été repris par des habitants de Lachenal, disant : *« Vous auriez vraiment dû nous réunir au départ, avant que le conseil communautaire ne se prononce. »*

Est venue ensuite la crainte que le problème des odeurs ne soit pas résolu. Claude Aimé pointant les problèmes très importants posés en ce domaine par la station de compostage de Villard-Bonnot, Claire Miard lui répondit que les deux installations n'auraient rien de comparable : il s'agit à Villard-Bonnot d'une usine de compostage recevant aussi des boues de station d'épuration et pas du tout d'une fumière à usage exclusivement agricole.

Puis est apparue la crainte que l'attractivité touristique de la vallée ne soit handicapée par l'emplacement retenu, pour deux raisons principales : sa présence, à l'entrée même de la station des Villards (*« Quelle image veut-on donner ? »*) et l'axe de transport du fumier, qui traverserait la vallée dans son axe principal : *« On ne sale plus la route du Chef-Lieu pour qu'elle soit belle blanche l'hiver pour les touristes, et elle serait sablée de fumier ? Ça fera pas ! »* Cependant, une intervenante a souligné que *« sans agriculture, pas de tourisme possible ! et la présence d'exploitations est aussi un atout pour une forme de tourisme adaptée à notre vallée »,* et Adrien Maurino a fait une prenante mise au point sur les difficultés d'installation des jeunes agriculteurs : *« Sera-t-on acceptés, ou faudra-t-il qu'on quitte tous cette vallée pour aller s'installer là où on nous intègre vraiment ? »*

La question de la *« création de fumières par exploitation plutôt que celle d'une fumière collective »* a été posée : Martin Schoch a répondu que la charge financière de la construction d'une fumière par exploitation ne serait pas envisageable pour les exploitants.

Le document de présentation fut lui aussi quelque peu contesté : *« Pourquoi avoir étudié le site Dessus l'Eglise pour nous dire ensuite que de toute façon il est trop avalancheux… Vous le saviez au départ ! Vous brouillez les pistes… »*

Des auditeurs sont revenus ensuite sur la possibilité d'envisager d'autres lieux d'implantation que les 4 étudiés. *« Et Lachal ? »* Réponse : *« Problèmes tardifs de déneigement… » « Et Saint-Alban ? »* Réponse : *« On traverserait tout autant le Chef-Lieu, et plus encore la vallée dans son ensemble… »* (...) *« Et à côté de la station d'épuration ? »* Réponse : *« Gros problèmes de terrassement… »* (...) *« Les agriculteurs seront-ils disciplinés dans la gestion de leurs transports ? – il faudra que les élus y veillent »*.

Pierre-Yves Bonnivard a précisé alors que 50 tonnes de fumier avaient été déposées par les agriculteurs en 2011 auprès des jardiniers amateurs des Villards ; plusieurs personnes de la salle s'étonnant de ce volume, Clément Girard, fils d'exploitant, dit avec netteté que cela lui paraissait crédible eu égard à ce que lui-même savait avec précision avoir livré *« à plusieurs personnes présentes dans la salle d'ailleurs »*.

Enfin, les propriétaires de terrains concernés par l'implantation de la fumière ont regretté que leurs terrains perdent de ce fait toute autre possibilité d'utilisation, ce à quoi P.-Y. Bonnivard a rétorqué que la spéculation sur d'hypothétiques perspectives ne pouvait entraver la concrétisation d'un projet indispensable.

Dernière question : *« Que va-t-il advenir maintenant ? »* P.-Y. Bonnivard : *« La question sera tranchée en conseil communautaire ; une décision d'implantation pourra s'accompagner d'une étude des aménagements paysagers, afin de prendre en compte ce qui a été exprimé ce soir. »*

Les critères d'étude

Chaque site a été regardé selon quatre types de critères :

• des critères réglementaires : la localisation (distance par rapport aux habitations), le plan d'ensemble installations par rapport au PLU et aux risques naturels, l'environnement (éloignement des cours d'eau et des routes), l'usage actuel ;

• des critères techniques : accès, contraintes topographiques, infrastructures, proximité des exploitations agricoles, ensoleillement, fonctionnement de la plate-forme, périodes de compostage ;

• des critères de nuisances : impact paysager, odeurs, bruits ;

• des critères de coûts.

Les 4 sites (qui respectent tous la distance minimale d'écart des habitations (100 m) et des cours d'eau) se sont vus attribuer des points selon leurs performances face aux différents critères d'étude retenus [des – (défavorable), des + (peu favorable), des ++ (assez favorable) et des +++ (très favorable)].

IMMOBILIER

Deux sociétés reprennent le Mollaret

Si l'on s'en tient à l'une des définitions du poker (« un jeu d'enchères et de bluff qui peut se jouer à 2 joueurs, mais qui trouve tout son intérêt et donne tout son piment à partir de 5 joueurs ») on a un peu le sentiment que le programme immobilier du Mollaret se « joue » à ce jeu-là...

La société Les Balmettes a été mise en liquidation judiciaire le 26 avril 2011.

Mai : réunion à la mairie de Saint-Colomban avec le juge et le liquidateur.

Juin : parution dans la presse d'un appel à candidatures de reprise. Parallèlement, des promoteurs, des comités d'entreprises, des tour-opérateurs, des clubs de vacances, des Caisses de retraite – au total une cinquantaine d'organismes – ont été contactés. En vain.

Juillet : à la mairie de Saint-Colomban, première présentation des candidatures. La Financière Maulin propose... une dizaine de millier d'euros, et les sociétés Lavigna (de Saint-Crépin, Alpes-de-Haute-Provence) et les Grès de Provence (Paris) quelque 300 000 euros.

Cependant, pour des raisons liées à la période estivale, peu favorable paraît-il au règlement de ce type de dossier, le tribunal de commerce de Chambéry repousse la date limite de dépôt des candidatures au 19 septembre.

Septembre : les sociétés Lavigna et les Grès de Provence confirment leur offre, la Financière Maulin réajuste la sienne à... 300 000 euros, et M. Daniel Boissay (acteur en 2008 auprès de CLID – aujourd'hui en liquidation judiciaire – dans l'élaboration de ce projet) et la société Tenroc en déposent conjointement une de près de… 1 million d'euros.

Quelques jours plus tard, la Financière Maulin et la société Tenroc se retirent, et M. Boissay fait une nouvelle offre de 700 000 euros avec une société en cours de constitution. (A ce jour, deux raisons sont avancées pour expliquer le retrait de la Financière Maulin : l'une, qui circule aux Villards : *« M. Gaston Maulin en avait assez que la décision soit repoussée »* ; l'autre, indique que la Financière Maulin aurait obtenu, entre temps, des informations complémentaires sur ce programme immobilier.)

Octobre : malgré des demandes réitérées du liquidateur, M. Boissay et ses associés n'apportent pas une garantie concrète de leur dernière proposition.

Finalement, le 10 octobre 2011, le juge choisit les sociétés Lavigna (dont l'activité essentielle est « installations de chauffage, sanitaire, plomberie ») et les Grès de Provence (« revêtements de sols et murs »). Ces deux sociétés ont travaillé sur le chantier du Mollaret qu'elles connaissent donc bien. Elles font partie de la longue liste des créanciers dans cette malheureuse affaire.

En apprenant cette reprise, le 28 octobre dernier, au conseil municipal de Saint-Colomban, Norbert Combet, conseiller municipal et président de la CCVG, s'est publiquement interrogé *« sur les moyens et la motivation »* de ces repreneurs. C'est en effet la question : vont-ils achever les constructions ou les revendre en l'état pour recouvrer leurs créances, comme le bruit en court déjà ?

La partie continue.

LES SYBELLES

Ski des villes ou ski des champs ?

Dans son dossier « Ski des villes ou ski des champs », le quotidien *Libération* (édition du 29 décembre 1998) évoquait la nouvelle tendance de retour des stations à l'authentique avec l'avènement des stations « village ».

En 1998, Jacqueline Coignard, envoyée spéciale dans les Alpes, citait alors comme exemple les Sybelles. Elle écrivait : *« Les investisseurs reviennent pourtant vers la montagne, sur le créneau de la station « village », mais plutôt en Maurienne* (...) [où] *la bagarre est en train de tourner à l'avantage de Maulin.* (...) « Il va investir 60 millions de francs dans les six années à venir. Vous allez voir du changement ! » *prévient Robert Balmain (*), maire de Saint-Sorlin-d'Arves depuis 1983. Elus et commerçants se sentent très « nouvelle tendance », bien décidés à prendre soin des déçus des banlieues sur neige.* « Les Arcs, c'est fini. L'avenir appartient aux stations « village ». Parce que les gens ne veulent plus être entassés dans des cages à lapins, devoir déplier le clic-clac pour dormir et le replier pour manger, faire la queue pendant des heures aux tire-fesses » *résume Christiane Hustache, maire de Saint-Jean-d'Arves.* (...) « C'est pas l'usine : les gens se disent bonjour au tire-fesses ; un des moniteurs nous a invités pour l'apéro ce midi » *poursuit Frank, conducteur d'engins de chantier.* [Mais bientôt] *ragaillardies par leur succès, les stations « village » de la Maurienne se lancent dans des programmes immobiliers d'envergure.* (...) *Au total, ces deux seuls villages (Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves) devraient porter de 6 000 à 10 000 lits leur capacité d'accueil dans les années à venir. Au risque de détruire leur fonds de commerce ?* « Surtout pas ! Nous sommes tous conscients que nous devons préserver notre cachet, ce que les gens aiment ici : le cadre, l'accueil, des tarifs raisonnables », *s'enflamme Christiane Hustache. Comme elle, son confrère de Saint-Sorlin estime que la Maurienne doit savoir tirer parti de son retard.* « En Tarentaise, ils ont pris de l'avance en créant des stations de toutes pièces parce qu'ils étaient plus poussés par la nécessité que nous, *assure Robert Balmain.* Dans cette vallée, nous avions plus d'industrie et les villages sont moins hauts donc moins pauvres qu'en Tarentaise. On ne fera pas les mêmes bêtises qu'à La Plagne.» »

Une quinzaine d'année plus tard qu'en est-il ? On constate que nouvelles tendances ou pas, les stations « intégrées », jadis si décriées, sont toujours bien fréquentées et que les stations « village » (de Maurienne notamment) leur ont emboîté le pas à l'image de Gaston Maulin qui a beaucoup investi dans les stations des Arves. Et pas sûr que le cachet de l'authenticité ait été préservé. Il suffit pour s'en convaincre d'aller faire un tour à Saint-Sorlin-d'Arves... Et d'ailleurs, aux Villards, on entend souvent dire : *« Se développer oui, mais pas comme à Saint-Sorlin »*.

C'est peut-être oublier que Saint-Sorlin-d'Arves, grâce à ces investissements, est devenue la station motrice des Sybelles, alors qu'aux Villards, le dernier programme immobilier d'envergure date de 1994 (à La Perrière)…

Christophe Mayoux

(*) Robert Balmain et Christiane Hustache sont toujours maires de ces deux communes.

➡ **VIE PAROISSIALE.** Le programme des messes dans la vallée des Villards pour le premier trimestre 2012 est le suivant : à Saint-Colomban à 10 h 30, les dimanches 15 janvier, 20 février et 11 mars, dans la chapelle de la cure, comme toujours pendant la période hivernale. A partir de la fin d'année, et pour toute la saison d'hiver, tous les dimanches à 17 h 30, une messe aura lieu à Saint-François (chapelle Sainte-Anne). Comme d'habitude, tous les samedis soir à 18 h 30, une messe a lieu à La Chambre (il est à noter qu'il n'y aura pas de messe le samedi 25 février, dans le cadre du « dimanche autrement »), et tous les dimanches matin à 10 heures à Saint-Rémy-de-Maurienne. Samedi 28 janvier, à La Chambre, à 18 h 30 aura lieu une messe des familles. De même, le dimanche 26 février à La Chambre aura lieu le « dimanche autrement » de 11 h 30 à 16 h 30, cette journée se terminant par une messe à 16 h 30. Le mardi 27 mars à La Chambre, à 19 heures, aura lieu une célébration pénitentielle. Enfin, comme traditionnellement, des messes seront célébrées aux Villards dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis en fin d'après-midi, selon les disponibilités du père Durieux ou avec l'éventuelle disponibilité du père Velut ou d'un autre prêtre dans la vallée (se reporter à l'affichage devant l'église). Pour la Toussaint, grâce à la présence du père Velut dans la vallée, les Villarins ont pu assister à une messe à Saint-Colomban le dimanche 30 octobre, et également à la messe de la Toussaint le 1er novembre, toujours à Saint-Colomban, ce qui n'était pas arrivé depuis des années... – *(C. Mayoux.)*

➡ **AGRICULTURE.** Suite à la cessation d'activité de Sébastien Sornet, Adrien Maurino, qui cherchait à s'installer depuis plusieurs années, a repris les bâtiments de la bergerie du Peraton (Valmaure).

➡ **AGRICULTURE (BIS).** Début octobre, à mi-pente de l'Ormet, Adrien Maurino a assisté à une scène étrange : un cerf « surexcité » attaquant à grands coups de corne une vache qu'il prenait pour une biche... La vache, coincée contre les fils de l'enclos, blessée, ne dut son salut qu'à la charge d'un taureau de 800 kg venu violemment rétablir ses prérogatives en ne laissant au cerf, qui s'est enfui, probablement que peu de chance de survie. Selon les spécialistes, ces comportements sont exceptionnels. Pour Simon Cartier-Lange, ils pourraient être dus à *« une surpopulation de femelles qui entraîne une compétition entre les mâles dominants et les jeunes, ces derniers étant le plus souvent privés de biche »*. Venant après les attaques du loup et la présence des vautours (plus de 200 aux Villards d'après Adrien Maurino qui estime cette présence contradictoire avec l'équarrissage obligatoire), ces attaques contribuent à stresser encore un peu plus les troupeaux. Mais, à la différence des autres prédateurs, le cerf se chasse : un quota autorisé de 15 cette année (contre 9 en 2008). C'est tout ce que la société de chasse peut faire (elle demandera néanmoins l'an prochain un quota en augmentation). Mais justement, au moment des faits, la chasse au cerf était fermée pour respecter la période de rut de cette espèce (elle devait réouvrir le 8 octobre, soit 2 ou 3 jours plus tard). Pour Claude Aimé, président de la société de chasse : *« Peut-être faudra-t-il les effaroucher pour les « chasser » des endroits où le regain repousse et où les troupeaux vont paître. »*

➡ **FEUX.** Le 15 novembre dernier, à Rieuclaret, vers 16 heures, environ 1 hectare de pré a brûlé entre le chalet d'alpage d'Antonin Galle et celui de Jean-Baptiste Favre-Bonté. Il a fallu l'intervention de deux équipes de pompiers (l'une de Bourg-d'Oisans et l'autre de Saint-Jean-de-Maurienne) pour arriver, vers 19 heures, à maîtriser ce feu. Mais le lendemain, vers 16 h 30, toujours en Rieuclaret, mais cette fois au-dessus (à 300 m) du chalet d'alpage de Jean-Baptiste Favre-Bonté, un nouveau feu s'est déclaré ravageant cette fois prés de 2 hectares. Il a été maîtrisé vers 20 heures par une équipe de pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne.

➡ **CAMPING.** La société France Location, qui ne gère plus actuellement que le camping municipal de Saint-Colomban après n'avoir pas reconduit son bail de gestion de la résidence de La Perrière, s'était engagée, lors de la mise en place des mobile homes en bois dans le périmètre du camping, à réaliser sur le camping une piscine couverte. Elle avait déposé un permis de construire (mai 2010) mais, depuis, n'avait pas donné suite. Dernièrement cette société déposait un nouveau permis de construire pour aménager les combles du bâtiment abritant les sanitaires en logement pour le gardien. A l'occasion de l'instruction de cette demande, la municipalité de Saint-Colomban a rappelé à France Location son projet de piscine... Si bien que les travaux de construction de cette piscine ont démarré en novembre, près du bâtiment des sanitaires du camping. A l'arrivée de la neige (mi-décembre) il ne restait plus que les abords à aménager. Cette piscine est constituée par un bac en polyester de 10 mètres de long, 4,30 m de large, et 1,50 m d'une profondeur. On ne sait pas si les Villarins pourront y accéder en hiver (la proximité du plan d'eau rendant cette piscine moins intéressante l'été) ou si elle sera réservée exclusivement à la clientèle du camping. En dehors de l'aménagement du bâtiment des sanitaires (3 pièces, terminées, le gardien est arrivé le 9 décembre), M. Hubert, directeur de France Location, s'est engagé à ajouter, dès 2012, des mobile homes et 6 places de camping. Récemment France Location a demandé que la commune de Saint-Colomban déneige la route qui fait une boucle à l'intérieur du camping. – *(C. Mayoux.)*

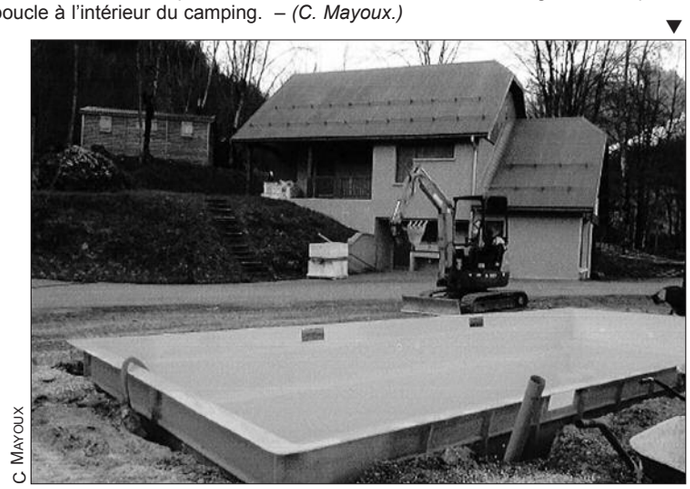

C. MAYOUX

INTERCOMMUNALITÉ

Le projet préfectoral validé par la CDCI

Le 12 octobre dernier, M. Mirmand, préfet de la Savoie, a présidé une réunion sur l'intercommunalité dans le canton de La Chambre, en présence de M. Darroux, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Jean-Louis Portaz, maire de La Chapelle et (alors encore...) conseiller général du canton, et, des Villards, de Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, et Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal de Saint-Colomban et vice-président le la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et Norbert Combet, président de la CCVG, étaient absents, excusés. Etaient également présents divers représentants de l'administration, notamment des finances publiques.

Après avoir rappelé les dispositions de la loi du 16 décembre 2010 dont l'objectif est l'achèvement de la couverture de la carte communale et la rationalisation des périmètres des intercommunalités, le préfet a précisé que lors d'un récent déplacement en Indre-et-Loire, le premier ministre a rappelé que le dialogue avec les élus devait se poursuivre afin d'approuver les schémas d'ici la fin 2011, la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités devant intervenir en 2013.

Il a ajouté que, dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité, un élément nouveau devait être pris en considération : *« La crise de la dette publique se manifeste en effet par une restriction du crédit bancaire et donc des difficultés pour certaines collectivités. » « Ces tensions doivent être prises en considération dans le cadre de la réflexion sur l'intercommunalité, des garanties de solvabilité étant appelées à être exigées par les établissements de crédit qui vont se montrer plus réservés dans l'octroi de crédits aux collectivités territoriales. Dans les critères de leurs choix, les banques vont tenir compte des structures intercommunales qui présentent le plus de garanties. »*

Le préfet a rappelé ensuite que le schéma serait arrêté au plus tard au 31 décembre 2011. Mais, dans le débat, répondant à une question de M. Rochette (*« Si le schéma est adopté avant cette date, quel sera le rôle exact de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui perdrait ainsi son pouvoir d'amendement ? »*), le préfet a aussi indiqué qu'il convenait de donner du temps à la concertation afin de lever les interrogations des élus. Il a précisé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'unanimité sur le schéma et que s'il existait des obstacles sérieux, le travail de dialogue pourrait se poursuivre au-delà du 31 décembre 2011. Alors...

La réunion de travail du 12 octobre s'inscrivait donc dans la poursuite de la discussion avec une volonté très forte de parvenir à un consensus dans le cadre du calendrier fixé.

Des interventions des élus, ce jour-là, on retiendra cette réponse du préfet à une question sur la pertinence du périmètre du projet proposé avec 15 communes (donc avec Epierre) : *« Il faut prendre en compte la totalité du canton car ce territoire est pertinent par rapport à la notion de bassin de vie qui correspond aux différents enjeux. Les communes d'altitude ont besoin des communes de plaine pour les services et les équipements liés à la vie courante. Le ski n'est pas forcément une compétence qui doit être intégrée dans une communauté de communes. Le choix qui a été retenu est celui du canton avec la commune d'Epierre. »*

Apres cette intervention, il était clair que la communauté de communes serait cantonale (et avec Epierre). Pas question donc d'une communauté de communes Arvan-Villards comme le souhaitaient des élus villarins et de l'Arvan. Et c'est bien, en effet, ce périmètre qui a été validé par la CDCI le 7 décembre dernier au cours d'une réunion où étaient examinés les projets préfectoraux concernant la Maurienne. (Les communes devaient être informées de ce choix d'ici la fin de l'année.)

Il reste maintenant à définir les compétences de cette communauté de communes, sa fiscalité, et l'épineuse question de la représentativité des communes. Sur ces points, la réunion du 12 octobre a apporté des précisions utiles.

Les compétences du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) devrait regrouper les compétences actuelles de la CCVG, du Sivom et des 4 SIVU (halte-garderie, Mapad, collège, école de musique) qui regroupent chacun d'entre eux toutes les communes du canton. Mais il appartient aux élus de faire des propositions.

M. Rochette a évoqué la DGF bonifiée. Pour cela, la communauté de communes doit avoir les deux compétences obligatoires et au moins quatre compétences optionnelles, ce qui suppose d'adopter une formule, la plus élargie possible, avec une intégration la plus poussée. M. yves Charbonnier, directeur des collectivités territoriales et de la démocratie locale, soulignant alors qu'il ne suffisait pas d'avoir les compétences, mais qu'il fallait aussi réellement les exercer.

Sur la fiscalité, l'hypothèse de travail retenue est l'extension de la CCVG (l'écrêtement tombera dans les caisses cantonales) aux communes du canton de La Chambre et à celle d'Epierre. Le régime fiscal sera donc celui de la fiscalité professionnelle unique (FPU), puisque la CCVG est déjà en FPU. Le besoin de financement calculé à partir de la totalité des dépenses supportées par les six structures intercommunales précitées s'élèverait à 2,50 millions d'euros pour un montant de recettes fiscales de 4,68 millions d'euros (base : les comptes administratifs de 2010).

Par ailleurs, il a été dit que les compétences de la CCVG exercées actuellement par les douze communes entrantes ne sont pas chiffrables, que les communes déjà membres de la CCVG bénéficiant d'attributions de compensation pouvaient continuer à les percevoir, et que les communes perdantes pouvaient également bénéficier d'une attribution de compensation qui serait calculée par la commission locale d'évaluation des charges transférées, et validée par l'EPCI.

Le préfet a précisé que les attributions de compensation étaient figées, sauf en cas de nouvelles compétences et que le lissage se ferait sur six années.

Concernant la dette de la CCVG, il a été souligné que le futur EPCI restait débiteur vis-à-vis des organismes de crédit et qu'il aurait donc à sa charge cette dette. Mais attention, *« la couverture de la dette se fera par une dotation de compensation et si des emprunts ont été souscrits pour des compétences qui n'ont pas vocation à rester dans la communauté de communes, ils seront repris par les 2 communes. Une expertise très précise devra être réalisée sur ce point le moment venu. »*

Enfin, sur la représentation, après un rappel des principes posés par la loi sur la gouvernance des communautés de communes, notamment sur une répartition des sièges en fonction du seul critère de la population municipale, en l'absence d'accord, il a été présenté aux élus une nouvelle simulation du nombre de sièges de conseillers communautaires et de leur répartition au sein du futur EPCI dans le cadre d'un accord à la majorité qualifiée.

L'hypothèse retenue est celle de la répartition selon la plus forte moyenne en tenant compte, à la fois, des populations municipales et DGF, ce qui donnerait pour les 15 communes, un total de 25 sièges répartis, étant précisé que des paramètres autres que la population DGF pourraient être pris en compte dès lors qu'il y a accord à la majorité qualifiée.

Dans cette configuration, il apparaît que la commune de Saint-François-Longchamp, support d'une station de ski, serait mieux représentée avec 2 sièges (par rapport à une répartition basée uniquement sur le critère de la population municipale), et que les 5 communes du canton dont la population est la plus importante disposeraient de moins de sièges (3 sièges chacune). Cette simulation, qui a semblé recevoir l'assentiment de la plupart des élus présents, laisserait également un lot de 6 sièges maximum à répartir selon des critères à définir, M. Charbonnier précisant que le critère du potentiel fiscal n'avait pas d'intérêt étant donné que le futur EPCI serait en FPU.

Quant à la notion de suppléant, les services préfectoraux apporteront rapidement une réponse aux élus.

SIRTOMM

Conteneurs semi-enterrés : un projet qui piétine aux Villards

Dans *Le Petit Villarin* de septembre 2011 (numéro 157), nous faisions état du projet visant à remplacer, dans la vallée des Villards, les bacs qui sont dans les chalets-poubelles par des conteneurs semi-enterrés (CSE) comme cela se fait partout en Maurienne et notamment au sommet des cols touristiques.

Le projet, initié il y a plus d'un an, était à l'arrêt à cause d'inconvénients, au nombre desquels, comme il était écrit dans l'article, *« la diminution du nombre de chalets, les hameaux ayant actuellement plusieurs chalets n'ayant alors plus qu'un point de CSE, voire, pour certains, plus aucun point de collecte ! »* De même, le périmètre nécessaire pour ces CSE étant plus important que l'emprise des chalets ou des constructions en dur, leur installation va sans doute nécessiter des travaux, comme au Frêne ou au Chef-Lieu de Saint-Alban. Le profond désaccord entre le Sirtomm et la commune de Saint-Alban sur le nombre de points CSE et leurs implantations dans cette commune, n'a à ce jour toujours pas été résolu.

La position précise de la commune de Saint-Alban, unanimement adoptée en conseil municipal, va être explicitée à nouveau par son maire au Sirtomm : l'implantation des conteneurs ne prend pas en compte la géographie de la commune (deux points seulement, au Premier-Villard et au Chef-Lieu, rien au Bessay, ni au Frêne, ni au Planchamp, ni au Pied des Voûtes). Les différentes réunions, visites de terrain et échanges de courriers de cet automne n'ont pas été suivis d'effet et n'ont hélas pu aboutir à débloquer la situation. L'installation des CSE dans la vallée des Villards, cet automne, n'a donc pas été maintenue au planning, et force est de constater, en cette fin d'année 2011, que les différentes parties concernées sont pessimistes à ce sujet. Une solution pourrait se dessiner si des conteneurs de capacité réduite pouvaient être installés. Ils seraient plus maniables pour les services du Sirtomm et suffisants pour les hameaux de Saint-Alban.

Le dossier étant d'envergure intercommunale au niveau de la vallée, le dossier de Saint-Colomban, ficelé lui (sans toutefois que les habitants de chaque hameau ne sachent exactement où seront situés les CSE les concernant), est également au point mort. On devrait donc continuer, les congés d'hiver et les touristes hivernaux arrivant, à voir se remplir les chalets-poubelles avec des bouteilles de tous ordres, et les bacs potentiellement déborder...

Pendant ce temps, les projets d'implantation de CSE par le Sirtomm se poursuivent en Maurienne, notamment dans les stations touristiques et en particulier sur la commune de Montricher-Albanne et la station des Karellis. Au programme : 55 CSE pour Montricher-Albanne (dont 39 pour les Karellis). Le Sirtomm, en concertation avec les services communaux de Valloire, en termine la phase d'équipement. Cet hiver, plus de 85 CSE seront en service dans la commune. Les projets reprendront une phase active de manière plus développée dans la Maurienne au printemps prochain. En espérant que cette fois les Villards soient concernés...

Christophe Mayoux

■ BRÈVE

➡ **SIVOM.** Le syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) du canton de La Chambre a décidé, comme maître d'ouvrage, le réaménagement du pôle gare de Saint-Avre – La Chambre. Cette gare est desservie par tous les TER assurant la liaison Lyon-Modane et, en période hivernale, les TGV s'y s'arrêtent. De plus, la ligne de la Maurienne devrait être à terme doublée par la nouvelle liaison Lyon-Turin. L'espace public autour de la gare connaît aujourd'hui des dysfonctionnements (exacerbés en période hivernale) dûs à des conflits de circulation entre les différents modes de transports (piétons, cyclistes, cars, voitures, taxis). Il s'en suit par exemple qu'il n'existe pas d'emplacement réservé aux bus, un stationnement anarchique des véhicules, des liaisons difficiles avec la rive gauche de l'Arc (Cuines), malgré l'existence d'un passage souterrain. Le Sivom souhaite donc restructurer l'ensemble du secteur de la gare. Pour cela, un diagnostic de la situation actuelle sera présenté en mars 2012 puis un comité de pilotage sera constitué. Ces études préliminaires (environ 22 500 euros HT) sont prises en charge par le département (50 %), la Région (30 %), la SNCF (10 %) et le Sivom (10 %).

MAÇONNERIE
CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
SCIERIE
Michel Jeannolin
ST-PIERRE-DE-BELLEVILLE - 73220 AIGUEBELLE
Tél./Fax : 04 79 36 14 83 - Port. 06 87 45 56 44
Bureau : 04 79 36 11 76

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2011

Absents : Ségolène Coin, Norbert Combet, Catherine Girard, Évelyne Rostaing-Troux qui ont donné procuration à, respectivement, Mce Bozon, P.-Y. Bonnivard, Georges Favre-Bonté et Stéphan Pezzani.

Après avoir approuvé le compte rendu de la réunion du 29 juillet 2011, le conseil a abordé l'ordre du jour.

1 – Employés territoriaux

Les contrats de deux employés saisonniers (Philippe Gobil et Pierre Campardon) arrivent à échéance le 31 décembre 2011. Concernant l'emploi d'adjoint technique de 2e classe (stagiaire, 25 heures par semaine), Maurice Bozon propose son intégration dans la fonction publique territoriale compte tenu du travail accompli et des réels besoins déjà exposés à maintes reprises (service des gîtes) dans les précédentes réunions du conseil municipal. Pierre-Yves Bonnivard se dit conscient du travail effectué mais estime que le conseil municipal doit être vigilant sur la question des effectifs (titularisation du personnel), notamment dans le contexte actuel où les débats sur l'intercommunalité sont en cours et que des questions se posent sur le devenir des emplois communautaires. Afin de répondre aux besoins communaux, il estime préférable de reconduire le poste sous forme de contrats saisonniers. Patrick Martin-Fardon fait remarquer la quantité de travail effectué et le coût pour la commune. Finalement, le conseil municipal décide [8 voix pour, 2 contre (Norbert Combet et P.-Y. Bonnivard) et 1 abstention (A.-K. Favre-Bonté)] la création d'un emploi d'adjoint technique de 2e classe stagiaire. Pour le second emploi saisonnier, le maire propose qu'il soit renouvelé dans le cadre d'un CDD de 12 mois pour 17 h 30 par semaine. Le conseil municipal (10 voix pour et 1 contre : Norbert Combet) accepte cette proposition. Ces décisions seront entérinées une fois connu l'avis du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie.

2 – Recensement

Pour le recensement de la population (du 19 janvier au 18 février 2012), le conseil municipal décide de recruter un agent recenseur (appel d'offres par voie d'affiche aux portes de la mairie). Cet agent sera recruté du 3 janvier au 29 février et rémunéré sur la base de l'indice de la fonction publique territoriale (soit environ 1 000 euros pour deux mois).

3 – Plan d'eau

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de Céline Rostaing-Troux (SARL Clerc Montagne) à qui la commune confie depuis deux années consécutives la gérance du plan d'eau dans le cadre d'une convention d'occupation du local à usage de buvette-snack-bar de l'aire de loisirs du Clos. Céline Rostaing-Troux pose sa candidature pour 2012 et demande au conseil municipal d'examiner la possibilité de signer une convention renouvelable. Compte tenu de la qualité du service rendu et de l'implication de Céline Rostaing-Troux, le conseil approuve la signature d'une convention avec elle pour une durée de 3 ans, limitée à la période estivale (2 mois).

4 – Eau potable

Suite à l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique (DUP) d'autorisation de mise en place des périmètres de protection des points de production d'eau potable, notamment les sources des Roches et de Valmaure, prévue par le Code de la santé publique, Georges Favre-Bonté rappelle le débit des sources : Les Roches environ 50 l/s, Valmaure environ 2 l/s. Patrick Martin-Fardon indique que les réflexions sur le sujet date de 20 ans et qu'il faudra déplacer le chemin de Valmaure. Le conseil municipal approuve l'ouverture de l'enquête publique.

5 – Hébergement des saisonniers

Céline Rostaing-Troux sollicite la révision du tarif du gîte communal loué par ses saisonniers et précise que ce gîte, d'une capacité de 2 personnes, ne dispose que d'une chambre avec un lit superposé. Actuellement, cette tarification est de 300 euros par gîte pour une personne logée, 450 euros pour 2 personnes logées. Anne-Karine Favre-Bonté propose un tarif unique par gîte (et non en fonction du nombre de personne occupant le gîte), uniquement sur les gîtes identifiés. Le conseil municipal décide de confier à la commission gîtes l'examen de la requête de Céline Rostaing-Troux et propose que cette commission puisse être compétente en matière de fixation des tarifs sans que le conseil municipal doive délibérer systématiquement. Par ailleurs, le maire informe le conseil que les saisonniers vivant dans des camions pourront être installés sur le parking de Pouchet où il reste un minimum de travaux à réaliser (WC mobile, raccordements à l'eau et coffret électrique).

6 – Immobilier

Le maire informe le conseil municipal :

• qu'au Mollaret, à la suite de l'audition des offrants le 20 septembre dernier, et de nombreux reports, le juge-commissaire n'a toujours donné son délibéré. Il déplore le silence du mandataire judiciaire et indique que M. Gaston Maulin a retiré son offre. A.-K. Favre-Bonté demande si la commune à la possibilité de faire appel à un avocat compte tenu de cette situation. Pierre-Yves Bonnivard indique qu'il a tenté d'obtenir des informations du côté de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), en vain, et qu'il abordera le sujet avec le sous-préfet et/ou le préfet le 12 octobre prochain, au cours d'une réunion sur l'intercommunalité. Stephan Pezzani insiste sur l'importance de formuler les requêtes communales par écrit. *(lire page 14)*.

• qu'à La Perrière (bâtiment G), la situation est en stand-by.

• qu'à La Perrière (camping), à la suite d'une rencontre avec M. Hubert (28 septembre), France Location a pris les résolutions suivantes : démarrage des travaux pour la construction de la piscine d'ici la fin du mois d'octobre, ajout de mobile homes et extension de 6 emplacements de camping pour 2012. Pour ces installations, il sera nécessaire de couper des arbres (France Location se charge de cette tâche). Par ailleurs, M. Hubert souhaite aménager les combles du sanitaire en logement pour le gardien qui prendra son poste en été et en hiver. Le maire précise que France Location ne peut faire aucun aménagement sans l'aval de la commune. Hervé Tardy est pour cet aménagement qui entraînera la valorisation du domaine. Il suggère néanmoins de refuser le rajout de mobile homes en 2012 si la construction de la piscine ne démarre pas d'ici la fin de ce mois d'octobre. Stephan Pezzani évoque le courrier recommandé avec AR du 19 juillet dernier à l'attention de France Location qui rappelle les termes du bail emphytéotique signé le 4 novembre 2005 au sujet de la construction de la piscine qui, si elle n'est pas réalisée, rendra ce bail caduc à l'échéance du 1er décembre prochain. Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux demandés.

• qu'au gîte de La Pierre, on a constaté des détériorations pour 6 semaines seulement de location par an. Une estimation de ce gîte a été demandée aux Domaines dans le but de le vendre. Hervé Tardy soutient cette vente car, compte tenu du faible taux de remplissage, l'amortissement s'étalera sur la durée ; il se trouve idéalement situé (route goudronné) pour un investisseur potentiel. Le maire, Stéphan Pezzani et Hervé Tardy s'accordent pour dire que sa reprise par une personne privée serait optimale.

7 – Communauté de communes

Le conseil municipal prend connaissance des projets de la CCVG :

• goudronnage : pour Patrick Martin-Fardon, le goudronnage de la route de Nantchenu ne doit pas poser de problème par rapport à l'enfouissement des réseaux secs sur le secteur. P.-Y. Bonnivard rappelle que la voirie est une des compétences de la CCVG qui la prend en charge financièrement.

• P.-Y. Bonnivard revient ensuite sur la pétition des gens de Lachenal, contre l'implantation d'une fumière Sur-la-Croix. Selon lui ce projet est primordial et urgent pour la vallée des Villards et ses jeunes agriculteurs car sans la fumière collective, et en contradiction avec la règlementation européenne, tous les projets d'installation d'exploitations agricoles seront systématiquement refusés en commission départementale d'orientation agricole. Il regrette l'opposition systématique de la population aux projets de la commune et de la CCVG et souligne que les habitants de Saint-Colomban doivent se poser la question de fonds : « Qu'est-ce qu'on veut à Saint-Colomban ? » Le maire fait également part de sa déception face aux pétitions (anciennes ou récentes) des habitants, et rappelle l'importance de la cohésion et la volonté tenace de la municipalité de favoriser l'essor de la commune. Hervé Tardy souligne l'importance de fournir une information exhaustive aux administrés par le biais de la communication. Pierre-Yves Bonnivard insiste sur le fait que c'est la CCVG qui est porteuse du projet mais déplore le manque de représentativité de la collectivité pour les dossiers à gérer. Stéphan Pezzani rappelle que la zone choisie pour la fumière a depuis longtemps été identifiée pour l'aménagement d'une zone artisanale, à la suite de l'étude d'urbanisme de M. Biays (exposition publique de juin 2009). Quant au manque de communication sur le sujet, le maire précise que la commune est préoccupée par le chantier du Mollaret, et P.-Y. Bonnivard explique, lui, que dans l'immédiat, la communication de la CCVG a été axée sur la réforme de l'intercommunalité, dont le calendrier est subi par les élus, et qui, si elle n'est pas défendue au mieux, fait courir le risque d'une augmentation des impôts locaux. Il indique qu'il organisera une réunion publique sur les fumières d'ici la fin de l'année.

8 – Questions diverses

Le conseil municipal décide :

• d'adopter la nouvelle formulation de l'article 2 des statuts la halte-garderie cantonale ;

• d'approuver le projet d'une voie communale sous Valmaure (51 000 euros subventionnables à 23 %) ;

• d'accepter le programme 2012 des coupes de bois ONF ;

• de ne pas user (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) de son droit de préemption sur les transactions suivantes : entre Marc Robert et Simone Bozon (parcelle B 475, non bâtie, Les Roches), entre Serge Favre-Bonté et Stéphanie Lafaury (parcelle D 477, bâtie, Martinan), et entre Arlette et Jean-Louis Martin-Cocher et M. et Mme Thierry Badin (parcelle D 1294, non bâtie, Martinan). Même position concernant la vente de la bergerie du Perraton entre Sébastien Sornet et Adrien Maurino.

• d'attribuer à l'AS Cuines – La Chambre (loto du 5 novembre) un séjour d'une semaine pour 4 personnes dans un gîte communal (hébergement).

Le conseil est informé que l'ancien chalet ONF est propriété communale (29 août 2011) et que le parcours de santé a été retenu pour la programmation 2012 du FDEC.

En fin de réunion Stéphan Pezzani demande l'état d'avancement du projet de restructuration du front de neige dans le cadre du contrat « stations durables de moyenne montagne » porté par le Sivav. Réponse : le dossier est suivi par le cabinet MDP pour une réalisation en 2012. A ce jour il ne manque que 4 autorisations. En cas de refus, la loi Montagne sera appliquée.

Gilbert Pautasso demande si le fait qu'un particulier se voit déneiger son allée par l'équipe technique de la commune ouvre un droit de passage aux autres membres de la population. Réponse : malgré son déneigement par la commune, cette voie lui appartenant reste du domaine privé.

Enfin, Martine Ferroud fait part de son étonnement sur la situation de dégradation du gîte de La Pierre. Le maire, Stéphan Pezzani et Hervé Tardy indiquent que cet état est dû à la fréquentation (même minime) et à l'usure en général. Par ailleurs, le maire précise que les états des lieux sont gérés par la Maison du tourisme.

Lire la suite page 17

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
Commandes sur simple appel

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 59 45 80

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

Suite de la page 16

● SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2011

Absents : Ségolène Coin, Georges Favre-Bonté, et Catherine Girard qui ont donné procuration à, respectivement, Hervé Tardy, Evelyne Rostaing-Troux et Maurice Bozon.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2011 puis aborde l'ordre du jour.

1 – Immobilier

Le conseil est informé du jugement du 10 octobre 2011 qui désigne la Société Lavigna comme repreneur du programme immobilier du Mollaret. Norbert Combet s'interroge sur les moyens et la motivation de ce repreneur et déplore le retrait de Gaston Maulin. Maurice Bozon indique avoir pris contact avec la société Lavigna, une entrevue est prévue pour la fin novembre *(lire page 14)*.

2 – Taxe d'aménagement

Le conseil décide d'instaurer la taxe d'aménagement qui, dans le cadre de la simplification de la fiscalité liée à l'urbanisme, remplacera, entre autres, la taxe locale d'équipement, et fixe son taux à 3 %. Cette taxe sera applicable à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées après le 1er mars 2012. Avec ce taux les recettes fiscales actuelles seront stables.

3 – Frais de secours

Le conseil municipal décide d'approuver les conventions établies avec les prestataires de la station de Saint-Colomban soit la Satvac (assortie dans ce cas d'une augmentation de 2 %) et la SAF Hélico (dont le coût à la minute sera de 51,18 € + 2,8 %). La commune doit aussi établir une convention pour les transports sanitaires après la prise en charge des personnes accidentées, blessées ou en détresse sur le domaine skiable de la commune. La proposition de la société Vanoise Ambulances (la proposition de Roux Ambulances n'a pas été reçue) est de 250 euros (du bas des pistes au centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne) contre 167 euros l'an passé. Pierre-Yves Bonnivard précise que si ces 2 entreprises sont indisponibles les pompiers sont contactés. Hervé Tardy demande quel a été le nombre d'évacuations la saison dernière : une quinzaine. Finalement le conseil décide d'attendre la proposition de Roux Ambulances avant de se prononcer sur le renouvellement de ces conventions.

4 – Garage de l'OPAC

Le bail de location du local technique de l'OPAC (68 m², au Comberousse) arrivant à échéance le 31 mars 2012, le conseil est informé de la proposition de renouvellement de l'OPAC (bail de 6 ans à 3 549 euros annuels). Anne-Karine Favre-Bonté trouve le montant du loyer exorbitant pour un local qui ne sert qu'à entreposer divers matériels nécessaires au fonctionnement du service technique communal. Patrick Martin-Fardon, lui, souligne la nécessité de conserver ce local car, à l'heure actuelle, il est indispensable. Finalement, le conseil (10 voix pour et 1 contre : A.-K. Favre-Bonté) accepte le renouvellement de ce bail à ces conditions.

5 – Gîtes communaux

Une convention liant la commune et la Maison du tourisme permet de reverser au service des gîtes de la Maison du tourisme une somme représentant 10 % des loyers encaissés afin de participer aux frais de gestion de ces gîtes. Cette convention, au titre de l'année 2010-2011, concernait la saison hivernale 2010-2011 et la saison estivale 2011 alors qu'elle était établie du 1er janvier au 31 décembre 2011. Par ailleurs, elle prévoyait deux versements semestriels qui n'ont pu être honorés cette année que sous la forme d'un seul et unique versement en fin de période. Le conseil donne son accord de principe pour rectifier les termes de cette convention (du 1er octobre au 30 septembre de l'année qui suit et pour un versement unique).

6 – SDES

Pour répondre aux exigences légales des compétences obligatoires (instauration, perception et contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité) et pour apporter une aide aux communes dans le cadre de compétences optionnelles (éclairage public), le syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) a décidé de modifier ses statuts. Le conseil accepte cette modification.

7 – Questions diverses

• Le conseil est informé que la cotisation de 1% actuellement versée au CNFPT pour la formation professionnelle des agents territoriaux passera à 0,9 % à compter du 1er janvier prochain. Le CNFPT propose aux collectivités locales d'émettre un vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux. Le conseil municipal (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) soutient la démarche du CNFPT.

• Suite à une demande de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, le conseil donne son accord de principe pour implanter des panneaux indiquant le nom de chaque hameau de la commune en patois, projet qui serait pris en charge financièrement par l'association. Patrick Martin-Fardon demande une certaine harmonie avec les panneaux existants et Maurice Bozon à ce que la mairie soit informée au fur et à mesure de l'évolution du projet.

• Maurice Bozon rappelle au conseil municipal une affaire en cours avec Adrien Maurino : échange entre lui et la commune de la parcelle en indivision (Adrien Maurino n'en possède qu'un huitième) sur laquelle sont aujourd'hui implantés le transformateur et le booster pour la neige de culture (U 389) et d'une parcelle communale (S 564). Pierre-Yves Bonnivard précise que la parcelle communale intéressait Adrien Maurino dans le cadre d'un projet de construction auquel il a renoncé et suggère donc d'interroger Adrien Maurino sur le maintien de son souhait d'échanger.

• Le conseil est informé de l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale (20 octobre 2011) pour la création de 2 emplois d'adjoint technique ; les délibérations correspondantes à la création de ces emplois seront prises à la date du présent conseil municipal.

En fin de réunion, Hervé Tardy demande où en est le goudronnage de Nantchenu. Réponse : les travaux d'enfouissement des réseaux ne sont pas terminés. Malgré cet état de fait Patrick Martin-Fardon signale que le goudronnage peut être réalisé. Le conseil conscient que la météo actuelle ne favorise pas le goudronnage, s'inquiète néanmoins des dégradations engendrées par la neige et le gel cet hiver et demande qu'une solution soit trouvée.

Anne-Karine Favre-Bonté intervient au sujet des colis de Noël. Par ailleurs, à la suite de la démission de Jacqueline Brusque, elle demande si les membres du CCAS peuvent nommer un nouveau membre. Réponse : oui. Elle rappelle ensuite la nécessité d'améliorer la signalétique en différents points de la Via Ferrata (accès, échappatoire, arrivée) et informe le conseil qu'elle a sollicité une estimation du coût de fabrication des panneaux nécessaires à la société BNT création qui les propose à 81 euros TTC/pièce. Patrick Martin-Fardon demande si le contrat de maintenance avec Prisme n'englobe pas l'entretien des panneaux : non. Finalement, le conseil donne son accord pour passer commande de ces panneaux (demander si la pose est comprise).

A.-K. Favre-Bonté demande au conseil l'autorisation de recenser les personnes de la commune intéressées et susceptibles d'apporter leur aide et leur compétence en matière de premiers secours. Une liste de ces personnes pourrait être constituée et diffusée. Patrick Martin-Fardon dit que le plan communal de sauvegarde (PCS), actuellement en cours d'élaboration, a les mêmes objectifs que cette proposition. Et Pierre-Yves Bonnivard précise que le PCS est un outil d'aide à la décision pour la prévention et la gestion des situations de crise au niveau communal. Néanmoins, le conseil donne son accord pour l'établissement de ce recensement au niveau communal.

Enfin Anne-Karine Favre-Bonté donne lecture du courrier qu'elle a cosigné avec Pierre-Yves Bonnivard à l'attention des agriculteurs, artisans et chasseurs de la commune dans le cadre du projet de création d'une ZA repris par la CCVG. S'en suit une discussion sur le choix de l'emplacement de la fumière (Sur-la-Croix), choix contesté par les habitants de Lachenal.

A une question d'Yves Gauthier, il est indiqué que le repreneur du Mollaret n'est pas celui qui a repris le bâtiment G.

● SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2011

Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (23 décembre 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Hervé Tardy, Anne-Karine Favre-Bonté, Catherine Girard et Ségolène Coin qui ont donné procuration respectivement à Patrick Martin-Fardon, P.-Y. Bonnivard, Evelyne Rostaing-Troux et Mce Bozon.

Le conseil adopte le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2011.

1 – Local ONF

La commune est propriétaire de l'ancien « chalet » ONF du Chef-Lieu où elle entrepose du matériel. Patrick Martin-Fardon, qui est locataire depuis 1984 de la partie basse de ce local, souhaiterait continuer à le louer pour ses activités de location de matériel de ski. Le conseil (Patrick Martin-Fardon ayant quitté la salle de réunion et n'ayant pas pris part au vote) propose, en attendant de discuter cette question au printemps prochain, de continuer à lui louer pour 1 an et pour un loyer mensuel de 100 euros.

[NDLR : Un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de Cassation du 14 novembre 2007 établit que « le seul fait pour un élu local de participer, même sans voter, à la réunion de l'organe délibérant de sa collectivité qui prend une décision à laquelle il a intérêt, est constitutif du délit de prise illégale d'intérêts. »*]*

2 – Frais de secours

Après examen des offres le conseil municipal retient la société moins disante Roux Ambulances (174 euros).

3 – Immobilier

Le conseil est informé de l'estimation des Domaines pour les sites de l'Epinette (11 euros le m²) et de Bassonnette (10 euros le m²), et que ce service prépare pour janvier une estimation du gîte de La Pierre pour une éventuelle vente.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• accorde au comptable du Trésor Public une indemnité de 634 euros ;

• attribue une place de stationnement (au Chef-Lieu) à la société de taxi Belle montagne ;

• manifeste son étonnement devant la demande de la Satvac d'augmenter, en pleine saison, les tarifs des forfaits suite au passage de la TVA à 7 % ;

• est informé des projets de David Pille (installation en brebis laitières) qui souhaiterait un emplacement dans une éventuelle zone artisanale et agricole. David Pille souhaiterait également acquérir l'ancien chalet de l'OT au pied des pistes ;

• demande à Thierry Martin-Cocher de contacter EDF pour rétablir le courant dans l'ancien garage de la dameuse après le départ de la Satvac, et d'assurer ce bâtiment qu'il occupe désormais.

En fin de réunion, Evelyne Rostaing-Troux demande quels sont les tarifs de location de la salle occasionnellement occupée par les chasseurs (réponse : 80 euros). Stéphan Pezzani s'inquiète lui de la programmation du front de neige (réponse : « Ça suit son cours »), souhaite qu'une enveloppe budgétaire soit définie pour ce projet, et demande si la CCVG se lance dans un projet d'investissement. Sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard répond que le front de neige n'est pas la priorité de la CCVG. Selon lui, il faut finir d'abord le Mollaret et avancer le projet des fumiéres. Enfin P. Martin-Fardon demande si des projets d'enfouissement de réseaux secs sont prévus en 2013. Réponse : oui les deux tiers de Lachenal.

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011

Tous les conseillers présents.

1 – Employé territorial

Depuis le 1er octobre 2010, André Gamel est employé comme agent des services techniques à temps non complet. Le maire propose de renouveler cet emploi complémentaire jusqu'au 31 décembre 2012, de passer à une durée hebdomadaire de 15 heures (au lieu de 12 heures), et de le rémunérer sur la base du coefficient brut 364 au lieu de 354. Ses missions : servir de relais au maire pour le suivi des travaux, par rapport aux entreprises et par rapport à l'employé titulaire, et participer à l'évaluation des travaux réalisés, etc. ; assurer certaines tâches particulières confiées par le maire (déplacements hors commune, courses, etc.) ; remplacer partiellement l'employé titulaire lors de ses absences, pour assurer les tâches urgentes notamment. Après discussion le conseil municipal approuve (5 voix pour et 3 contre) cette proposition.

2 – Secrétariat de mairie

En contrepartie de travaux supplémentaires (présence aux conseils municipaux à des heures tardives et présence au bureau de vote en début et fin de journée d'élection), et selon un accord ancien, la secrétaire de mairie travaillait une heure de moins par semaine. Désormais l'horaire de la secrétaire est de 8 heures à 12 heures et 13 h 30 à 18 h 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; la mairie est ouverte au public les mardis et vendredis de 14 heures à 17 heures ; les lundis et jeudis après-midi la mairie est totalement fermée au public (porte et éventuellement téléphone). Dans ces conditions, le conseil municipal décide d'instituer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour la secrétaire à partir du 1er octobre 2011.

3 – Eau potable

L'AFPI veut créer un point d'eau au Planchamp. Son président souhaite se brancher sur l'ancien réseau d'eau du Merlet. Outre que cette eau n'est pas potable, le maire considère que ce réseau revêt un caractère patrimonial et n'a donc pas vocation à être « actif » et étendu. Il propose donc à l'AFPI un branchement sur le réseau d'eau potable actif avec pose d'un compteur et facturation à l'AFPI. Cette proposition est adoptée (5 pour voix et 3 contre). Une proposition visant à alimenter ce point d'eau à partir de l'ancien réseau du Merlet a été rejetée (3 voix pour et 5 contre).

4 – Questions diverses

• Forêt du Nant : selon l'ONF, le gain de la coupe réalisée en 2011 (469 m³) est estimé à 7 293 euros. L'ONF propose d'effectuer en 2012 une coupe sur les parcelles E et F pour un volume estimé de 650 m³.

• Le conseil approuve la modification de l'article 2 des statuts la halte-garderie cantonale.

• La fuite d'eau dans le chemin communal vers chez M et Mme Bouilhol (Frêne) a été identifiée et réparée ; elle n'a rien à voir avec les travaux d'enfouissement du réseau électrique effectués dans la route en 2010 mais était due à la vétusté et à la rouille des tuyaux.

• Les frères Bozon-Verduraz se sont souvent plaints d'avoir un débit et une pression d'eau potable insuffisants, accusant la commune d'en être responsable. Lors de la réparation d'une fuite en face chez M. Gauterin, la commune a eu la surprise de découvrir un « bricolage » avec détendeur installé de façon « illégale » (car non autorisé par la commune) par les frères Bozon-Verduraz et responsable des réductions de pression et de débit. Cette portion de réseau, située sur la voie publique, a été remise en ordre et il n'y a plus de problème. Les accusations des frères Bozon-Verduraz étaient donc infondées.

• En août 2010, le préfet a demandé de fermer le dépotoir du Premier-Villard (ou d'obtenir une autorisation : ceci parait impossible car les terrains concernés sont privés et la décharge de la combe de Plan Mollard avait déjà été refusée à la municipalité précédente.) Ce dépotoir encore actif est désormais interdit. Des blocs de pierre ont été mis en place pour empêcher les véhicules de passer et un panneau d'interdiction y sera scellé (le panneau provisoire ayant été enlevé par un inconnu). Le maire rappelle que la décharge des Villards, sur la RD927, sous Lachenal, est légale et peut recevoir tout déchet.

• Taxes foncières et d'habitation. Le maire rappelle que la commune vote les taux de la commune (et pas ceux des autres collectivités) et que l'actuelle municipalité a conservé les taux en vigueur à la fin de la municipalité précédente. Les valeurs locatives et les bases d'imposition sont fixées par les services des impôts. La commission communale des impôts directs n'a qu'un rôle consultatif. Donc les éventuelles hausses d'impôts, que certaines personnes peuvent constater, ne sont pas dues à la commune.

• Chantier d'alimentation en eau potable. Le génie civil est terminé, il reste les commandes à distance, les régulations et les finitions. Un coffret de commande à distance sera implanté dans la mairie et le maire propose d'inviter tous les conseillers et tous les employés communaux à suivre les informations qui seront données par le constructeur.

• Piste du Merlet :

1) piste partant de l'embranchement en dessous des chalets des Granges jusqu'à la Vieille Route. En raison des lois françaises et de sa configuration, cette piste est interdite à tous les engins motorisés ; les seules dérogations prévues par la loi concernent les usages pour des besoins des exploitants agricoles et des services publics. Le maire ne peut déroger à une loi, il ne peut donc pas accorder d'autres dérogations que celles prévues par la loi.

2) piste entre l'Echaut et la plate-forme sous les chalets des Granges. Cette piste a été financée en partie par la chambre d'agriculture avec comme condition que sa vocation agricole soit conservée au moins 10 ans Cette portion ne peut donc pas être ouverte au public ; tous les conseillers municipaux confirment ce point (y compris l'opposition municipale qui s'est documentée sur ce point pour s'opposer à une éventuelle ouverture au public de cette portion de piste). Cependant, dans ce cas, le maire peut accorder des dérogations. Le maire a donc décidé d'accorder une dérogation pour tous (donc non discriminatoire) du 15 mai au 15 novembre.

3) lors d'une réunion avec la gendarmerie initiée par Michel Favario et Serge Darves-Blanc, les gendarmes ont fortement souhaité que soient clarifiées sur le terrain, dans la combe du Merlet, les possibilités d'usage des engins motorisés.

En conséquence le maire a pris un arrêté municipal pour préciser clairement les possibilités d'usage des engins motorisés ; des panneaux appropriés seront mis en place à l'Echaut et aux Granges (et dans la forêt du Nant) et le portail de l'Echaut a été déplacé au carrefour au dessous des Granges.

Par ailleurs, tous les conseillers sont d'accord pour la mise en place de barrière de dégel sur la piste du Nant, au niveau du Premier-Villard, pour éviter les détériorations de la chaussée. Les personnes souhaitant être informées des dates d'interdiction de circuler peuvent communiquer leur adresse e-mail à la mairie.

En fin de réunion, deux sujets sont abordés par les conseillers municipaux : la rénovation de la statue de sainte Reine de la chapelle du Premier-Villard : elle est chez le restaurateur depuis le début de l'été ; microcentrale hydroélectrique sur le Bacheux : EDF ayant accepté l'achat des kWh produits, les travaux « vont bon train » ! Une bonne nouvelle : le souhait du maire de Saint-Alban d'avoir un emprunt couvrant la totalité des coûts a été relayé par les partenaires de la commune et accepté par les banques.

● SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2011

Tous les conseillers présents.

1 – Extension du cimetière

Le maire expose au conseil municipal qu'il ne reste plus d'emplacements disponibles à la vente pour des caveaux dans le cimetière actuel, qu'il reste une seule place dans le columbarium, et que le cimetière, n'ayant pas d'ossuaire, ne répond pas aux normes en vigueur. Un projet d'extension est à l'étude pour lequel deux parcelles de terrain sont à acquérir par la commune. Le coût prévisible des travaux (sur 2 ans) peut être estimé à 240 000 euros (41 % de subventions possibles). Le conseil municipal approuve le projet d'extension du cimetière.

2 – Engin de déneigement

Pour le déneigement des espaces communaux, il serait utile que la commune se munisse d'un engin autoporté, plus performant que les 2 fraises à neige à conduite accompagnée à pied actuelles. L'intérêt serait d'acquérir un engin polyvalent, permettant aussi l'entretien des cunettes, la manutention d'objets lourds, etc. Le choix de l'engin se fera avec l'assistance des services du TDL Saint-Jean-de-Maurienne, et en prenant l'avis des employés de la commune, de la CCVG et éventuellement de Sainte-Marie-de-Cuines. Le prix de l'engin et des équipements afférents serait de l'ordre de 108 000 euros HT (63 % de subventions possibles). Le conseil municipal approuve cet achat.

3 – Pâturages du Merlet

Michel Darves Blanc a pris sa retraite en janvier 2009, l'a fait savoir à la commune en 2011, et a fait pâturer les terrains communaux du Merlet au cours de l'été 2009. Le conseil municipal décide de ne pas annuler la dette du loyer dû pour 2009, et rappelle que Michel Darves-Blanc peut interroger le CCAS de la commune qui examinera alors sa demande avec bienveillance et générosité.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• attribue une indemnité au

Lire la suite page 19

SAINT-ALBAN

L'opposition dresse son bilan annuel

Le 21 décembre l'opposition municipale de Saint-Alban (*) a adressé une lettre aux électeurs de la commune pour indiquer qu'ils souhaitaient *« dans une période où les difficultés s'accumulent pour nombre de nos concitoyens »* remplir leur rôle *« d'élus de proximité »* d'autant qu'ils sont désormais tous trois en résidence principale à Saint-Alban.

Pour souligner également les projets qu'ils ont approuvés dans l'année écoulée : *« Extension du cimetière ; projet d'achat d'un engin autoporté polyvalent permettant de compléter le déneigement* (...) *; coupes de bois par l'ONF ; demande de révision par le Sirtomm du plan d'implantation des conteneurs semi-enterrés à Saint-Alban, etc. »* Mais également ceux sur lesquels ils se sont prononcés contre comme *« la délibération proposée par M. le maire sur le schéma de coopération intercommunale, d'abord pour protester contre le caractère inacceptable des conditions de son élaboration telles que les préfectures ont dû les mettre en œuvre, ensuite parce que nous souhaitons que la future communauté de communes garde un périmètre cantonal. »* Contre aussi *« l'alimentation en eau potable du point d'eau prévu pour le bétail sur les terrains de l'AFPI (il nous paraissait plus logique d'avoir recours à l'eau des fontaines),* [et contre] *la création d'un emploi d'agent des services techniques à temps non complet en raison, uniquement, du profil donné à ce poste, qui est toujours défini comme servant de « relais au maire » Notre commune a certes besoin d'un emploi complémentaire* (...) *mais pour des tâches d'une autre nature : aide aux personnes âgées, mise en valeur du patrimoine, entretien des sentiers dans et autour des villages, etc. »*

Et de conclure : *« Nous avons conscience que notre vallée peine à se développer, comme en témoignent les grandes difficultés que va rencontrer notre école des Villards à maintenir sa deuxième classe. Nous sommes à votre écoute pour tout débat à ce sujet.»*

(*) Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz et Patricia Valcke.

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne : St-Jean-de-Maurienne Vallée des Villards
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi
73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers - Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves - entretien chauffage
TOTAL Fioul Premier
PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

Absents : Claude Bérard (procuration à Gérard Bordon), Norbert Combet (Pierre-Yves Bonnivard), et Serge Tardy (Maurice Darves-Bornoz).

Le conseil communautaire approuve le compte rendu du 28 juillet 2011 qui n'appelle aucune observation.

1 – Commission des impôts

Le conseil est informé du courrier de la Direction générale des finances publiques demandant de créer une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission se substituera aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de la CCVG en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Le conseil décide de mettre en attente la création de cette commission.

2 – Voirie

Philippe Girard intervient au sujet de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement (sécurité) de la RD 927, côté Cuines, après le rond-point situé à la sortie de l'autoroute. Ces travaux font partie du développement de la zone d'activité Les Esserts. Plusieurs devis concernant la maîtrise d'œuvre de ce projet d'aménagement ont été demandés (le cabinet Vial est le moins disant : 9 180 euros HT). Le conseil communautaire accepte la prise en charge du coût de cette étude.

3 – Emplois saisonniers

Pierre-Yves Bonnivard, président de séance, informe le conseil qu'il est nécessaire de créer des emplois saisonniers pour déneiger sur les communes villarinches pour l'hiver 2011-2012. Il propose d'intégrer l'employé qui occupera le poste à temps complet dans le roulement des astreintes afin de répartir au mieux les temps de travail entre l'ensemble du personnel. La discussion porte également sur la possibilité de titulariser l'agent qui est employé comme saisonnier depuis un an. Pierre-Yves Bonnivard estime que les besoins peuvent être satisfaits par des contrats saisonniers et qu'il est difficile aujourd'hui de mettre en place une nouvelle titularisation du fait de l'évolution de l'intercommunalité à court terme, et qu'il faut rester vigilant sur les effectifs. Gérard Bordon appuie ces propos. Finalement, le conseil communautaire décide de créer un emploi de saisonnier à temps complet et un emploi de saisonnier à mi-temps pour cinq mois à compter du 1er novembre 2011 *[NDLR : ont été embauchés, Rodolphe André (temps complet) et Patrick Rostaing-Troux (mi-temps)]*. Enfin, le conseil communautaire est informé de la demande de Frédéric Martin-Garin pour le renouvellement de sa mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er août 2011 et pour trois ans. Avant de rendre ces mesures définitives, le conseil communautaire souhaite l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Savoie.

4 – Questions diverses

Le conseil communautaire :

• accepte la convention établie par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards concernant la mise à disposition permanente des statuts de la Villarinche et du ramoneur ;

• suite au courrier du Sirtomm demandant de statuer sur la poursuite ou non du projet d'équipement de la vallée des Villards en conteneurs semi-enterrés, et de valider les points d'installation sur la commune de Saint-Alban (à Saint-Colomban, les différents points ont été pour la plupart validés sans objection particulière, puisque correspondant au projet initial), le conseil communautaire réaffirme sa volonté d'aménager les deux communes en conteneurs semi-enterrés, et redit la nécessité d'implanter les points sur la commune de Saint-Alban comme prévu dans le projet initial ;

• est informé d'une facture de l'association Cheval notre passion (392 euros) concernant les promenades offertes aux propriétaires des terrains qui jouxtent le centre équestre et qui ont autorisés la pâture des chevaux du centre cet été. Le conseil communautaire reporte sa décision au prochain conseil et rappelle au président de la CCVG que l'animation dépend de la Maison du tourisme.

En fin de réunion, Philippe Girard intervient pour demander de relancer le Syndicat du Pays de Maurienne sur le projet du centre équestre de l'association Cheval notre passion (construction d'une structure couverte) ; sur le prochain budget pour que la CCVG prenne en charge le repas des anciens de Sainte-Marie-de-Cuines ; sur le local de l'ACCA de Sainte-Marie-de-Cuines qui a été cambriolé au mois d'août (2 500 euros environ de matériel). Il explique qu'il est nécessaire de faire un geste financier. Maurice Bozon estime que ce n'est pas à la CCVG d'assumer financièrement ce vol tout comme les collectivités ne remboursent pas les particuliers ou les professionnels qui se font cambrioler. Le président de séance demande que les comptes de l'association soient transmis à la CCVG, et estime que le conseil ne peut statuer avant de savoir à quel niveau l'assurance va rembourser.

Pierre-Yves Bonnivard intervient ensuite pour indiquer que les enseignants et le personnel de l'école souhaiteraient suivre une formation sur les gestes de premier secours. Formation nécessaire, du fait des récents problèmes qui sont encore survenus depuis la rentrée du mois de septembre dans des établissements scolaires de Maurienne. Le conseil communautaire propose de recenser les employés des communes membres de la CCVG intéressés, et les élus qui voudraient former certains membres de leur personnel.

Enfin, Maurice Darves-Bornoz indique que la numérisation du cadastre de Saint-Alban a été réalisée par la société RGD qui propose de faire connaître son application à la CCVG.

● SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (23 décembre 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin.*

Absents : Maurice Bozon (procuration à Pierre-Yves Bonnivard). Après quelques remarques, le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2011 (Norbert Combet, absent à cette réunion, s'abstenant), est adopté.

1 – Commission des impôts

Le conseil décide (seul Maurice Darves-Bornoz s'y opposant) la création d'une commission intercommunale des impôts directs (commission obligatoire). Elle sera constituée du président de la CCVG et de 20 membres (10 titulaires et 10 suppléants) que les services de la sous-préfecture désigneront parmi une liste proposée par le conseil communautaire. Le conseil proposera une liste comprenant les membres des commissions des impôts directs des trois communes de la CCVG.

2 – FNGIR

Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) ayant indûment versé à la CCVG une somme de 429 000 euros environ, la CCVG doit aujourd'hui la rembourser. Le conseil communautaire sollicite un recours à titre gracieux pour ne pas effectuer ce remboursement.

3 – ZAC

La CCVG a été condamnée à verser un provision d'environ 149 000 euros au cabinet Babylone pour avoir stoppé la réalisation de la ZAC qui avait été décidée par l'ancien conseil communautaire (marché signé par son président d'alors, Patrick Louadoudi, le 17 mars 2008, soit après les élections municipales). L'avocat de la CCVG va demander l'annulation de ce jugement. Claude Bérard pense lui qu'il faudrait attaquer ces délibérations en justice, voire même les personnes impliquées.

4 – Ecole

Compte tenu de la baisse des effectifs scolaires et l'inquiétude qui pèse sur l'organisation de la rentrée 2012 *(lire page 8)*, Pierre-Yves Bonnivard est mandaté pour contacter une responsable locale de l'OPAC pour voir dans quelle mesure cet organisme peut orienter des demandes de logement vers l'immeuble du Comberousse qui lui appartient. Par ailleurs, le conseil approuve deux conventions avec la Satvac qui permettront à la CCVG de prendre en charge pour les enfants solarisés aux Villards un forfait Sybelles (168,50 €, le reste du forfait – 158 euros – étant pris en charge par la Satvac), et, pour les enfants scolarisés à Cuines et leurs accompagnants, un forfait demi-journée sur le domaine de Saint-Colomban (4,80 € au lieu de 16 euros enfant et 18 euros adulte + 1,5 € pour la puce). A noter que les accompagnants des élèves villarins bénéficieront d'un forfait demi-journée gratuit sur le site de Saint-Colomban. Enfin, après un appel d'offres, le conseil décide de choisir Sport 2000 (moins disant) comme magasin de sport où sera loué le matériel nécessaire aux enfants de Cuines. Lionel Girard équipera lui les élèves des Villards qui manqueraient de matériel.

5 – Questions diverses

Le conseil communautaire :

• est informé d'actes de vandalisme : jalons posés le long des routes pour matérialiser des obstacles (utiles lors du déneigement) enlevés et/ou cassés dans certains hameaux comme à La Pierre ;

• décide de demander aux Mines de déclasser le véhicule C25, et l'achat de chaînes pour un tractopelle (3 500 euros) ;

• alloue une subvention exceptionnelle à la société de chasse de Sainte-Marie-de-Cuines suite aux vols qu'elle a subis cet été (le montant sera fixé en fonction du remboursement des assurances) ;

• est informé par Claude Bérard, délégué de la CCVG au Sirtomm, des questions que se pose ce syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères sur la position de la commune de Saint-Alban qui demande que des conteneurs semi-enterrés soient installés en nombre suffisant sur cette commune, notamment sur le site du Planchamp. Cette demande, formulée par le conseil municipal de Saint-Alban, est soutenue par la CCVG ; et Maurice Darves Bornoz fait remarquer que le Sirtomm doit être aux services des communes et non l'inverse.

Après cette intervention, la réunion se termine à huis clos.

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban

Suite de la page 18

comptable du Trésor Public (396,65 €) ;

• régularise le subventionnement du CCAS (2 027 euros) ;

• accepte le principe d'une formation par an et par élu avec prise en charge des frais de formation jusqu'à concurrence de 100 euros par personne ;

• décide d'acquérir les 137 m² restant de la parcelle E 1397 et la parcelle E 1076 de 185 m² pour améliorer la sécurité à l'embranchement de la piste du Replat et de la RD 927 E. Dans le cadre d'une expropriation, le prix serait de 0,20 € le m² + réemploi. Le conseil accepte jusqu'à 2 fois ce prix dans le cadre d'un achat amiable.

En fin de réunion, à une question de Patricia Valcke, le maire précise que la commune est désormais alimentée par la source des Roches, sans que le réservoir des Perrières ne soit pour l'heure en service, des problèmes d'étanchéité restant à résoudre.

Jacqueline Dupenloup fait ensuite un bref compte rendu du conseil d'école du premier trimestre en soulignant l'érosion des effectifs qui met en péril la 2e classe *(lire page 8)*.

Puis le conseil est informé que Michel Favario assigne la commune en référé sur la question de l'accès routier au chalet qu'il construit au lieu-dit la Vieille Route. Le maire sollicite alors l'avis des conseillers municipaux sur la question du respect du PLU, des manquements aux obligations légales étant parfois constatés (absence d'autorisation, non respect du permis). Le conseil, unanime, donne mandat au maire d'agir pour le respect du PLU dans tous les cas.

L'entreprise qui vous ouvre LA VOIE..
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHÔNE-ALPES/AUVERGNE
Etablissement SAVOIE-LEMAN
ZA du Pré de Pâques
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
Tél. 04 79 59 81 03 - Fax 04 79 59 53 76

Christian TEXIER
Artisan
✆ 06 25 05 09 67
CRISTEC Multiservice
cristec-multiservice@orange.fr
Plomberie Sanitaire - Electricité
Dépannage d'urgence - Rénovation habitat -
Tous travaux d'intérieur en partenariat
112, Les Vernes de la Mandallaz 74330 La Balme de Sillingy

Ets ARLAUD
AGENT RENAULT
Station service ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

NAISSANCES

• Le 12 avril 2011 à Grenoble, de *Yann*, fils de Emilie et Guillaume **Aimé**, petit-fils de Martine et Claude **Aimé**, et arrière-petit-fils de Jeannette et René (†) **Aimé** (Lachenal), et de Gaston (†) et Huguette (†) **Favre-Tissot** (Lachenal).

• Le 25 mai 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Lisandro*, fils de Stéphanie **Aimé** et Francesco **Vittelo**, petit-fils d'Aurore et Georges **Aimé**, et arrière-petit-fils de Jeannette et René (†) **Aimé** (Lachenal).

• Le 30 août 2011 à Aix-les-Bains, de *Thibault*, fils de Christophe et Carine **Quézel-Ambrunaz**, petit-fils de Guy et Geneviève **Quézel-Ambrunaz**, et arrière-petit-fils de Henri (†) et Elise **Quézel-Ambrunaz** (Le Frêne).

• le 9 octobre 2011 à Lyon, de *Joy*, fils d'Estelle **Mussi** et Grégory **Nantiéras**, petit-fils d'Isabelle et Serge **Mussi** et de Christiane et Gilles **Nantiéras**, et arrière-petit-fils de Jean-Pierre **Mussi** (†) et Gilberte (†) née **Favre-Croix** (Lachenal).

• le 22 octobre 2011 à Poissy, de *Margaux*, fille de Caroline **Favre-Tissot** et Jean-Pierre **Bordon-Biron**, petite-fille de Colette et Emmanuel **Favre-Tissot** (Lachenal) et de Huguette et Raoul **Bordon-Biron** (La Pierre).

• Le 2 novembre 2011 à Alixan, de *Célia*, fille d'Aurélie **Dahan** et Grégory **Pinton**, petite-fille de Liliane et Max **Pinton**, et arrière-petite-fille de Andréa et Pierre **Charles** (Lachenal).

• Le 5 novembre 2011 à Echirolles, de *Maxence*, fils de Marlène **Lotito** et Olivier **Rostaing-Troux**, petit-fils de Maurice **Rostaing-Troux**, et arrière-petit-fils de Lyly et Albert **Rostaing-Troux** (Valmaure).

• Le 7 novembre 2011 à Nîmes, de *Alban*, fils de Laurence et Qérim **Xhemajli**, petit-fils de Mireille et Guy **Tavéra** (Martinan), et arrière-petit-fils de Lilie (†) et François (†) **Tavéra** (Les Roches).

• Le 12 novembre 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Dylan*, fils de Jonathan **Dal-Zotto** et Fanny **Jean** (Premier-Villard).

• Le 24 novembre 2011 à Annecy, de *Jules*, fils de Séverine **Lyard** et Fabien **Berthoud**, petit-fils de Arlette et Jean-François **Lyard**, et arrière-petit-fils de Jules (†) et Aurélie (†) **Darves-Blanc** (l'Eglise).

MARIAGES

• Le 25 juin 2011 à Vendargues, de Gwendoline **Paret-Gris** et Laurent **Vézian**. Gwendoline **Paret-Gris** est la fille d'Olivier **Paret-Gris** et l'arrière-petite-fille de Joseph **Paret-Gris** (Martinan).

• Le 17 septembre 2011 à Guilherand-Granges (Ardèche), de Sandrine **Bouvat** et Nicolas **Pabion**. Nicolas **Pabion** est le fils de Marie-Laure et Jean-Louis **Pabion** et le petit-fils de Yvette (†) et Vincent (†) **Cartier-Lange** (Premier-Villard).

• Le 11 novembre 2011 à Saint-Colomban, de Bruno **Dobelli** et Catherine **Girard** (Les Roches).

DÉCÈS

• De Mme Marguerite **Vivorio** née **Vachet-Valaz** (Mollard), le 19 septembre 2011 à Bagnols-sur-Cèze (99 ans) *[Mme **Vivorio** a tenu de longues années avec son mari Achille, qui effectuait aussi les tournées, une boucherie à La Chambre. C'est dans cette boucherie que fut vendu le dernier ours tué dans les Alpes françaises, le 13 août 1921 par Théodule **André**. Selon la chronique :* « La bête fut descendue à Montgellafrey sur un traîneau et vendue le lendemain au boucher **Vivorio** qui la détailla et la revendit. Il s'agissait d'une femelle adulte. »*]*

• De M. Jean-Pierre **Mollaret** (Les Ponts), le 19 septembre 2011 à Pont-de-Beauvoisin (79 ans).

• De Mme Reine **Tiers** née **Favier** (Premier-Villard), le 6 octobre 2011 à Orange (91 ans).

• De Mme Suzanne **Emieux** née **Laperrière** (Lachal), le 7 novembre 2011 à Lyon (82 ans).

• De Mme Francine **Jamen** née **Grampfort** (Lachal), le 7 décembre 2011 à Oullins (84 ans).

• De M. Lucien **Jamen** (Lachal), le 7 décembre 2011 à Oullins (82 ans).

• De Mme Irma **Bozon-Viaille** née **Bellot-Mauroz** (Valmaure), le 9 décembre 2011 à Chambéry (83 ans).

• De Mme Louise **Melquiot** née **Moreggia** (Lachenal), le 9 décembre 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne (92 ans).

• De M. Armand **Frasson-Gorret** (Le Bessay), le 24 décembre 2011 à Chambéry (70 ans).

■ On écrit au « Petit Villarin »

• Suite à la publication de l'article intitulé « L'installation d'un monument à Sembuis adopté dans l'incompréhension » (*Le Petit Villarin* numéro 157, septembre 2011), Jean-Marc Bordas, président de l'Association des Villarins et amis des Villards tient à apporter des précisions concernant la position de l'association dans cette opération : *« Dans le courant du printemps, de vagues informations nous étaient parvenues qu'un projet était à l'étude et que les initiateurs (un groupe de Villarins) envisageaient de faire participer notre association à leur projet. A ce moment là, nous n'avions aucun élément concret. J'en parle alors aux membres du bureau de l'association et nous attendons des précisions. Ce n'est que début août que nous a été présentée la structure représentant une paire de skis et un piolet et, à ce moment là, une demande officielle de notre participation au transport de celle-ci sur la cime de Sembuis par Guy Emieux, notre seul interlocuteur. A partir de ce moment, j'ai précisé à Guy Emieux que le projet serait présenté aux adhérents et notre décision de participer, ou non, laissée à leur appréciation par le vote lors de l'assemblée générale du 12 août, ce qui explique que les adhérents de l'Association des Villarins et amis des Villards n'aient pas eu l'information sur l'ordre du jour de notre assemblée générale. L'absence de communication nous est apparue comme le maillon manquant à cette opération mais c'est un choix indépendant de notre volonté. »*

• M. Robert Sabattier, un lecteur de Valence, nous écrit : *« Passionné de montagne, j'ai appris les montagnes avec des amis de choix : Henri Bozon (Les Roches) et Edouard Deléglise (Le Sapey). Ensemble, nous avons fait l'Etendard (3 464 m), le Puy Gris, le lac de la Croix, toutes les combes partant de Saint-Alban et de Saint-Colomban avec les jonctions entre elles. De formidables amis. Je garde un souvenir merveilleux des années 1967 à 1975 et j'aime Saint-Colomban que j'ai connu par mon épouse, Pierrette Quézel (Lachenal) décédée en mars 2010. Retraité de la SNCF, contrôleur, je rencontrais sur* le Mont-Cenis*, qui effectuait la liaison entre Lyon et Milan, nombre de gens des Villards et de Cuines. Je suis retourné 3 jours aux Villards début août. Nostalgie. J'ai revu les amis de toujours : Louis Frasse, Manet, Jacky Favre-Mot, et le tabac de Marie-Louise, toujours présente. Je ne peux pratiquer le ski et je consacre mon temps libre aux grands voyages (USA, Canada). J'ai été « sous-off » à l'Otan il y a bien longtemps. »*

■ BRÈVES

➡ **Election présidentielle.** Pour désigner le candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2012, les Villarins qui le désiraient devaient se rendre au bureau de vote ouvert dans la mairie de Sainte-Marie-de-Cuines pour tout le canton de La Chambre (primaire socialiste du 9 et 16 octobre 2011). Au premier tour (248 votants, 247 exprimés), François Hollande a recueilli 107 suffrages (43 %), suivi de Martine Aubry (81 voix, 33 %), Arnaud Montebourg (37 voix, 15 %), Ségolène Royal (15 voix, 6 %), Manuel Valls (6 voix, 2 %) et Jean-Marie Baylet (1 voix). Au second tour (234 votants, 233 exprimés), François Hollande a obtenu 140 voix (60 %) et Martine Aubry 93 voix (40 %). D'après un des scrutateurs du bureau de vote, rencontré au moment de la fermeture du bureau : *« Les Villarins sont bien descendus. »* Par ailleurs, le 2 décembre, suite à un vote des militants, Béatrice Santais, maire de Montmélian, conseillère générale du canton de Montmélian, a été désignée candidate du Parti socialiste pour les législatives 2012 dans la circonscription Maurienne – Combe de Savoie qui concerne la vallée des Villards.

➡ **Election cantonale.** Suite à un recours déposé par Daniel Dufreney, conseiller général sortant, le tribunal administratif de Grenoble avait invalidé (28 juin 2011) le résultat des élections cantonales des 22 et 27 mars 2011 dans le canton de La Chambre. Jean-Louis Portaz, le nouvel élu, avait fait appel de ce jugement. Le 5 décembre dernier, le Conseil d'Etat a rejeté cet appel tout en reconnaissant le caractère limité des affichettes anonymes posées dans la nuit précédant le vote, tout comme celui de l'inversion des panneaux électoraux à Notre-Dame-du-Cruet. Les élections cantonales de mars 2011 vont donc être annulées par le Conseil d'Etat et on devrait revoter dans les trois mois qui viennent. Il se pourrait d'ailleurs que le préfet choisisse d'organiser cette élection cantonale le même jour qu'une élection municipale partielle, à La Chambre (commune dont Daniel Dufreney est le maire) où 13 conseillers municipaux sur 15 viennent de démissionner *« suite à un différend concernant la gestion du personnel communal (procédure d'allocation des primes et des congés à la secrétaire générale de la mairie). »*

Le Petit Villarin

Publication trimestrielle
Numéro CPPAP : 0715 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
Siège :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Directeur de la publication :
Emmanuel Tronel-Peyroz
Comité de rédaction :
Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
Abonnements et diffusion :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
316, boulevard Chave, 13005 – Marseille
(04-91-49-29-61)
Comptabilité et administration :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M
Montpellier
Maquette et imprimerie :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
Abonnement annuel : 8,50 €.

SOMMAIRE

Numéro 158
Décembre 2011

Page 2 :
• Les animations hivernales.
• Ouverture du domaine skiable.
Page 3 :
• De la nécessité des canons à neige.
Page 4 :
• Office du tourisme : démission du président. • Brèves.
Page 5 :
• Le club enfants. • Fleurissement.
• Le club des sports :
Julien Donda, président.
Page 6 :
• Commémorations du 11-Novembre.
• Repas des anciens.
Page 7 :
• Patrimoine et culture : bilan estival.
Page 8 :
• La fête de Noël de l'école.
• Ecole : la 2e classe menacée.
Page 9 :
• Rencontres.
Pages 10 et 11 :
• Histoire : deux consignes du sel.
Page 12 :
• Les travaux de l'AFP.
Page 13 :
• Réunion publique sur la fumière.
Page 14 :
• Immobilier : le point. • Brèves.
Page 15 :
• Intercommunalité. • Sirtomm.
Pages 16, 17, 18 et 19 :
• Comptes rendus des réunions des conseils.
Page 20 :
• Carnet. • Elections

Pour publication
dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.